



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Appel d'Offres International N°2020/22-AC Acquisition d'Equipements de cuisine

ISDDB

CENTRES : Centre de Formation et d'apprentissage SERS

Centre de Formation et d'apprentissage de TABARKA

Centre de Formation et Promotion du Travail Indépendant de Boussalem -

Centre de la Jeune fille Rurale de Boussalem

Centre de la jeune fille rurale de Sers

Centre de Formation et d'apprentissage du KEF

FINANCEMENT : Banque Islamique de Développement

إعلان طلب دولي عدد 2020/22 شراءات اقتناء معدات مطبخ عبر منظومة الشراء العمومي على الخط "تونيبس"

1. تحصلت حكومة الجمهورية التونسية على قرض من البنك الإسلامي للتنمية "BID" لتمويل برنامج منظومة التكوين والتدريب المهني بالجهات الغربية والجنوبية للبلاد التونسية من أجل التشغيل بقيمة جملية حوالي 47 مليون دولار أمريكي أي ما يعادل 70 مليون دينار تونسي وسيساهم البنك الإسلامي للتنمية بـ 27 مليون دولار أمريكي و 20 مليون دولار عن طريق ميزانية الدولة للحكومة التونسية.
2. وفي هذا الإطار، تعزم الوكالة التونسية للتكوين المهني إجراء طلب عروض دولي قصد اقتناء تجهيزات مطبخ لفائدة ستة (06) مراكز:

- مركز التكوين والتدريب المهني بالسرس
- مركز التكوين والتدريب المهني بطبرقة
- مركز التكوين والتدريب المهني بالكاف
- مركز الفتاة الريفية بالسرس
- مركز الفتاة الريفية ببوسالم
- مركز التكوين والنهوض بالعمل المستقل ببوسالم

3. تتوزع التجهيزات المزعم اقتناؤها على (26) حصة على النحو التالي:

البيانات	عدد الحصة	البيانات	عدد الحصة
Machine a Glaces	14	Bloc de Cuisine Pour Collectivité	01
Equipement a Main	15	Four à Air Pulse	02
Equipement Fast-Food	16	Equipement De Laverie	03
Equipement Pizza	17	Hotte D'Extraction	04
Douille, Moules et Décoration	18	Armoire Frigorifique	05
Casserole, Poêle et Sauteuse	19	Meuble et Table en Inox	06
Mobilier Pour Restaurant Pédagogique	20	Equipement De Préparation	07
Laminoir a Band	21	Ustensile De Cuisine	08
Pasteurisateur	22	Ligne De Cuisson Pédagogique	09
Etuve De Fermentation	23	Batteur Mélangeur	10
Four Micro-onde et Plaques	24	Table Réfrigère Positive	11
Hachoir Broyeur	25	Soubassement Réfrigère	12
Cellule De Refroidissement et De Congélation	26	Vitrine Réfrigère	13

4. تتم المشاركة في طلب العروض وجوبا عبر منظومة الشراء العمومي على الخط "تونيبس".

فعلى الراغبين في المشاركة سحب كراس الشروط مجانا عبر الموقع www.tuneps.tn

5. يتم إرسال العروض الفنية والمالية وجوبا عبر منظومة الشراء العمومي على الخط "تونيبس" وفقا لدليل الإجراءات المعدة من طرف الهيئة العليا للطلب العمومي.

بالنسبة للضمان الوقفي والمضمون الأصلي من السجل التجاري فإنه يقع إرسالهما حسب الإجراءات المادية داخل ظرف يكتب عليه بوضوح "لا يفتح - طلب عروض دولي عدد 2020/22 شرايات - إقتناء معدات مطبخ لفائدة ستة مر اكز." ترسل الظروف عن طريق البريد مضمونة الوصول أو عن طريق البريد السريع أو تسلم مباشرة لمكتب الضبط المركزي للوكالة مقابل وصل إيداع باسم "السيد المدير العام للوكالة التونسية للتكوين المهني، 21، نهج ليبيا - 1002 تونس - صندوق بريد عدد 164 - 1080 تونس قرطاج".

وحدد الضمان الوقفي كما يلي:

عدد الحصة	مبلغ الضمان الوقفي (د ت)	عدد الحصة	مبلغ الضمان الوقفي (د ت)
01	3000	14	400
02	1500	15	500
03	800	16	1200
04	900	17	1300
05	3000	18	2000
06	6000	19	2000
07	2000	20	50
08	4000	21	700
09	2000	22	1000
10	500	23	150
11	800	24	700
12	400	25	300
13	700	26	1000

يكون الضمان الوقفي صالحا لمدة 28 يوما بعد إنتهاء صلوحية العروض.

6. حدد آخر أجل لقبول العروض ليوم الخميس 28 جانفي 2021 العاشرة صباحا ويغلق أليا بعد هذا التاريخ والتوقيت المحددين باب المشاركة عبر منظومة الشراء العمومي على الخط، ويعتمد ختم مكتب الضبط المركزي للوكالة بالنسبة للوثائق التي تم إرسالها حسب الإجراءات المادية.

7. يتم فتح العروض في جلسة علنية وحدد تاريخها ليوم الخميس 28 جانفي 2021 الثالثة بعد الزوال بمقر الوكالة التونسية للتكوين المهني 21 نهج ليبيا تونس (الطابق السادس).

تقضي لجنة الفتح أليا العروض في الحالات التالية:

- العروض الواردة أو المسلمة بعد آخر أجل لتقديم العروض.

- العروض التي لم تتضمن وثيقة الضمان الوقفي

- عدم وجود العرض الفني وجدول الأسعار الفردية على الخط

8. يبقى المترشّحون ملزمين بعروضهم لمدة 120 يوما بداية من اليوم الموالي لآخر أجل لتسلم العروض.

9. لمزيد من الإرشادات يمكننا الإتصال بالوكالة التونسية للتكوين المهني على الرقمين +216-71.832.579/+216-54.544.208 أو عبر البريد الإلكتروني jamil.dhahri@takwin.atfp.tn / hayet.sidraoui@takwin.atfp.tn
10. ولمزيد من الإرشادات حول كيفية التسجيل وإستغلال منظومة «TUNEPS» يمكن الإتصال بمركز النداء التابع لوحدة الشراء العمومي على الخط بالهيئة العليا للطلب العمومي على الرقم +216-70.130.340 أو عبر البريد الإلكتروني tuneps@pm.gov.tn

AVIS D'APPEL D'OFFRES
APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 2020/22-AC
Acquisition d'équipements de cuisine pour six centres

A travers la procédure d'achat en ligne TUNEPS

1. Le Gouvernement Tunisien a obtenu un prêt de la Banque Islamique de Développement "BID" pour financer le projet de développement de la formation et de l'apprentissage professionnelle dans les régions nord-ouest de la Tunisie. Le coût total du projet est de 47 Millions \$ US, soit l'équivalent de 70 millions de dinars tunisiens. La contribution de la Banque Islamique de Développement "BID" représente 27 millions \$ US et le reste 20 millions \$ US financé par le budget de l'Etat du gouvernement tunisien.
2. Dans ce cadre, l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle se propose de lancer un appel d'offres international pour l'acquisition d'équipements de cuisine pour :
 - Centre de Formation et d'Apprentissage de KEF – Gouvernorat du Kef
 - Centre de Formation et d'Apprentissage de SERS – Gouvernorat du KEF
 - Centre de Formation et d'Apprentissage de TABARKA – Gouvernorat de JENDOUBA
 - Centre de jeunes filles rurales de SERS – Gouvernorat du KEF
 - Centre de jeunes filles rurales de BOUSSALEM – Gouvernorat de JANDOUBA
 - Centre de Formation et de Promotion du Travail Indépendant de BOUSSALEM – Gouvernorat de JANDOUBA
3. Les équipements prévus par le présent appel d'offres sont répartis en **vingt-six (26)** lots comme suit :

Lot	Désignations	Lot	Désignations
01	<i>Bloc de Cuisine Pour Collectivité</i>	14	<i>Machine à Glaces</i>
02	<i>Four à Air Pulse</i>	15	<i>Equipement a Main</i>
03	<i>Equipement De Laverie</i>	16	<i>Equipement Fast-Food</i>
04	<i>Hotte D'Extraction</i>	17	<i>Equipement Pizza</i>
05	<i>Armoire Frigorifique</i>	18	<i>Douille, Moules et Décoration</i>
06	<i>Meuble et Table en Inox</i>	19	<i>Casserole, Poêle et Sauteuse</i>
07	<i>Equipement De Préparation</i>	20	<i>Mobilier Pour Restaurant Pédagogique</i>
08	<i>Ustensile De Cuisine</i>	21	<i>Laminoir a Band</i>
09	<i>Ligne De Cuisson Pédagogique</i>	22	<i>Pasteurisateur</i>
10	<i>Batteur Mélangeur</i>	23	<i>Etuve De Fermentation</i>
11	<i>Table Réfrigère Positive</i>	24	<i>Four Micro-onde et Plaques</i>
12	<i>Soubassement Réfrigère</i>	25	<i>Hachoir Broyeur</i>
13	<i>Vitrine Réfrigère</i>	26	<i>Cellule De Refroidissement et De Congélation</i>

4. La participation à l'appel d'offres doit être obligatoirement en ligne à travers le système d'achat en ligne TUNEPS.
Les soumissionnaires intéressés sont invités à télécharger gratuitement le dossier de l'appel d'offres sur le site web du système TUNEPS « www.tuneps.tn »

5. L'envoi des offres se fera obligatoirement à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS conformément au guide de procédures établie par haute instance de la commande public. Seuls les documents suivants doivent être expédiés sous enveloppe cachetée portant obligatoirement la mention *'Ne pas Ouvrir' Appel d'offres international N°2020/22-AC-Acquisition d'équipements de Cuisine pour CFA SERS, CFA TABARKA, CJFR BOUSSALEM, CJFR SERS, CFA KEF et CFPTI BOUSSALEM* » :

- La garantie de Soumission (*pour tous les soumissionnaires*)
- Extrait original du registre de commerce (*pour les soumissionnaires résidents*)
- Certificat de non-faillite et extrait du registre de commerce : (*pour les soumissionnaires non-résidents*)
 - Délivrés par les organismes compétents en langue française pour les soumissionnaires francophones.
 - Accompagnés par la traduction en langue française pour les autres soumissionnaires,

L'enveloppe devra être adressé au nom de **Monsieur le Directeur Général de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle, 21 Rue de Libye-Tunis B.P. n°164 - 1080 CEDEX TUNIS CARTHAGE - Tunisie**, par voie postale recommandée ou par rapide poste ou déposée directement au bureau d'ordre central de l'ATFP contre récépissé.

La valeur de la garantie de soumission est égale à :

Lot N°	Montant en TND	Lot N°	Montant en TND
1	3000	14	400
2	1500	15	500
3	800	16	1200
4	900	17	1300
5	3000	18	2000
6	6000	19	2000
7	2000	20	50
8	4000	21	700
9	2000	22	1000
10	500	23	150
11	800	24	700
12	400	25	300
13	700	26	1000

La garantie de soumission doit être valable jusqu'à **vingt-huit (28) jours** après la fin de la validité des offres.

6. La date limite de remise des offres est fixée au **Judi 28 Janvier 2021 à 10H00**. Passé ce délai, la participation à travers la procédure en ligne TUNEPS sera automatiquement fermée et aucune offre ne pourra être acceptée. Pour les documents envoyés sous enveloppe cachetée le cachet du bureau d'ordre centrale fait foi.

7. La séance d'ouverture des offres est publique. La réunion de la commission d'ouverture des plis aura lieu le **Judi 28 Janvier à 15H00** au siège de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle au **21, Rue de Libye – Tunis (6^{ème} étage)**.

La commission d'ouverture des offres rejette automatiquement :

- Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres.
- Toute offre qui ne contient pas la garantie de soumission
- Toute offre parvenue ouverte.
- Toute offre ne contenant pas le bordereau des prix unitaires en ligne.
- Toute offre ne contenant pas le tableau des désignations et spécifications techniques en ligne

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant **120 jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.
9. Pour plus d'information les soumissionnaires sont invités à contacter l'Agence Tunisienne de la Formation professionnelle sur les numéros (+216) 71.832.579 / (+216) 54.544.208 ou par mail : hayet.sidraoui@takwin.atfp.tn / jamil.dhahri@takwin.atfp.tn
10. Pour plus d'information sur la procédure d'enregistrement et d'utilisation du système TUNEPS, les soumissionnaires intéressées sont invités à contacter l'unité de gestion TUNEPS à la haute instance de la commande public (HAICOP) sur le numéro de téléphone (+216) **70.130.340** ou par mail **tuneps@pm.gov.tn**.

Table des matières

PARTIE 1 Procédures d'appel d'offres	
Section I. Instructions aux soumissionnaires	
Section II. Données particulières de l'appel d'offres.....	
Section III. Critères d'évaluation et de qualification	
Section IV. Formulaires de soumission.....	
Section V. Pays éligibles	
PARTIE 2 Exigences de l'Acheteur.....	
Section VI. Spécifications.....	
PARTIE 3 Marché et Formulaires	
Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales	
Section VIII. Cahier des clauses administratives particulières	
Section IX. Formulaires du Marché	

PARTIE 1 - Procédures d'appel d'offres

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

Table des clauses

A.	Généralités	
1.	Etendue du Marché	
2.	Origine des fonds.....	
3.	Fraude et corruption.....	
4.	Candidats éligibles	
5.	Biens et services connexes éligibles	
B.	Contenu du Dossier d'appel d'offres	
6.	Sections du Dossier d'appel d'offres	
7.	Éclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres, visite du site, réunion préparatoire	
8.	Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres.....	
C.	Préparation des offres.....	
9.	Frais de soumission	
10.	Langue de l'offre.....	
11.	Documents constitutifs de l'offre.....	
12.	Formulaire d'offre et bordereaux des prix	
13.	Variantes	
14.	Prix de l'offre et rabais.....	
15.	Monnaies de l'offre et de paiement.....	
16.	Documents attestant des qualifications du soumissionnaire	
17.	Documents attestant l'éligibilité des Biens et services connexes	
18.	Période de validité des offres.....	
19.	Garantie de soumission	
20.	Forme et signature de l'offre.....	
D.	Dépot et Ouverture des Offres	
21.	Dépot, cachetage et marquage des offres.....	
22.	Date et heure limite de dépôt des offres.....	
23.	Offres hors délai.....	
24.	Retrait, substitution et modification des offres.....	
25.	Ouverture des offres.....	

E.	Examen des offres.....
26.	Confidentialité.....
27.	Clarifications concernant les Offres.....
28.	Conformité des offres.....
F.	Evaluation et Comparaison des offres
29.	Correction des erreurs arithmétiques
30.	Conversion en une seule monnaie.....
31.	Ajustement des offres.....
32.	Qualification du soumissionnaire
33.	Comparaison des offres.....
34.	Droit de l’Acheteur d’accepter ou de rejeter une ou toutes les offres.....
G.	Attribution du Marché.....
35.	Critères d’attribution.....
36.	Notification de l’attribution du Marché
37.	Signature du Marché
38.	Garantie de bonne exécution.....

Section I. Instructions aux Soumissionnaires

A. Généralités

- 1. Etendue du Marché**
- 1.1 À l'appui de l'avis d'appel d'offres indiqué dans les Données particulières de l'appel d'offres (DPAO), l'Acheteur tel qu'indiqué dans les DPAO, émet le présent Dossier d'appel d'offres en vue de l'obtention des Biens et Services connexes spécifiés à la Section VI, Exigences de l'Acheteur. Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots figurent dans les DPAO.
- 1.2 Sauf disposition contraire, tout au long du présent Dossier d'appel d'offres, les définitions et interprétations seront comme il est prescrit à la Section VII, Cahier des Clauses administratives générales.
- 2. Origine des fonds**
- 2.1 Le Bénéficiaire dont le nom figure dans les DPAO a sollicité ou obtenu un financement (ci-après dénommé « les fonds ») de la Banque Islamique de Développement (ci-après dénommée « la Banque »), en vue de financer le projet décrit dans ces DPAO. Le Bénéficiaire a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du (des) Marché(s) pour le(s)quel(s) le présent appel d'offres est lancé.
- 2.2 La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande du Bénéficiaire, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement intervenu entre le Bénéficiaire et la Banque (ci-après dénommer « l'Accord de Financement ». Ces paiements seront soumis à tous égards aux clauses et conditions dudit Accord de Financement. Aucune partie autre que le Bénéficiaire ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'Accord de Financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds.
- 3. Fraude et corruption**
- 3.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs ainsi que leur personnel, d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés¹, les normes d'éthique les plus élevées. En vertu de ce principe, la Banque :
- (a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les termes suivants :
- (i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, quelque chose de valeur en vue d'influencer indûment l'action d'une autre partie²;

¹ Dans ce contexte, est interdite toute action menée en vue d'influencer le processus de sélection ou l'exécution d'un contrat pour en tirer un avantage indu.

² Aux fins du présent alinéa, « une autre partie » désigne tout agent public agissant dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution d'un marché. Dans ce contexte, le terme « agent public » s'étend aux membres du personnel de la Banque et aux employés des autres organisations prenant ou examinant les décisions de passation de marché.

- (ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, induit en erreur délibérément ou par imprudence ou cherche à induire en erreur une partie afin d'en tirer un avantage financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation ³;
- (iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » des parties⁴ qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influençant indûment les actions d'autres parties ;
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice directement ou indirectement à une partie ou à ses biens en vue d'influencer indûment les actions de ladite personne⁵ ;
- (v) se livre à des « manœuvres obstructives »
 - (v.1) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément des éléments de preuve sur lesquels se fonde une enquête ou de faire des fausses déclarations aux enquêteurs afin d'entraver une enquête de la Banque sur des accusations liées à des faits de corruption, de fraude, de coercition ou de collusion ; et/ou bien menace, harcèle ou intimide une personne dans le but de l'empêcher de révéler des informations relatives à cette enquête ou de l'empêcher de poursuivre l'enquête ou
 - (v.2) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen et de vérification tel que prévu au paragraphe 3.1(e) ci-dessous. ;
- (b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché ou un des membres de son personnel ou ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et/ou leurs employés, est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

³ Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne un agent public ; les termes « avantage » et « obligation » ont trait au processus de passation ou à l'exécution du marché, et « agit ou s'abstient d'agir » fait référence à tout acte ou omission visant à influencer le processus de passation ou l'exécution du marché.

⁴ Aux fins du présent alinéa, le terme « parties » fait référence aux personnes participant au processus d'acquisition (y compris les agents publics) qui entreprend soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une autre personne ou entité ne participant pas au processus d'acquisition ou d'attribution, de simuler une procédure compétitive ou d'établir les prix du contrat à des niveaux artificiels et non concurrentiels ou qui entretient une relation de connivence permettant d'avoir accès aux prix des autres soumissions ou des autres conditions du marché.

⁵ Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne une personne participant au processus de passation de marché ou à l'exécution du marché.

- (c) déclarera la passation du marché non conforme et annulera la fraction du financement allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l’Emprunteur ou d’un bénéficiaire des produits du financement s’est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l’exécution du marché sans que l’Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d’informer la Banque en temps utile lorsqu’ils ont eu connaissance desdites pratiques ;
- (d) sanctionnera l’entreprise ou le fournisseur, à tout moment, conformément aux procédures de sanctions en vigueur de la Banque⁶, y compris en le/la déclarant publiquement, soit indéfiniment soit pour une période déterminée, exclu i) de tout processus d’attribution de marchés financés par la Banque, et ii) de toute possibilité d’être retenu⁷ comme sous-traitant, fournisseur, ou prestataire de services d’une entreprise qui est par ailleurs susceptible de se voir attribuer un marché financé par la Banque ; et
- (e) pourra exiger que le dossier d’appel d’offres et les marchés financés par la Banque contiennent une clause demandant aux soumissionnaires et à leurs agents, membres du personnel, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services ou fournisseurs, d’autoriser la Banque à examiner tous leurs comptes, registres et autres documents relatifs à la soumission des offres et à l’exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

3.2 En outre, l’attention du Soumissionnaire est attirée sur les dispositions de la Section VII, Cahier des Clauses administratives générales.

⁶ Une entreprise ou un fournisseur peut être exclu de tout processus d’attribution d’un contrat financé par la Banque à la suite i) des conclusions des procédures de sanctions de la Banque, y compris, entre autres, la sanction croisée convenues avec les autres institutions financières internationales, y compris les Banques de développement multilatérales, ou selon toute décision qui sera prise par ailleurs par la Banque, et en application de la Proposition de mise en place d’un processus de sanction au sein du Groupe de la Banque. Islamique de développement ; et ii) d’une suspension temporaire ou suspension temporaire à titre conservatoire décidée dans le cadre d’une procédure de sanction en cours.

⁷ Un sous-traitant, consultant, fabricant, fournisseur ou prestataire de services (plusieurs terminologies sont utilisées en fonction des dossiers d’appel d’offres) désigné est une personne ou entité qui a été soit : i) introduite par le soumissionnaire lors du processus de pré-qualification ou dans son offre parce qu’elle apporte une expérience et un savoir-faire spécifiques et essentiels permettant au soumissionnaire de respecter l’exigence de qualification pour l’offre concernée ou ii) désignée par le Bénéficiaire.

4. Candidats éligibles

- 4.1 Un Soumissionnaire peut être une personne physique ou morale, une entité privée ou publique (sous réserve des dispositions de l'article 4.5 des IS) ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle établie par une lettre d'intention de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement, consortium ou association (GECA). En cas de groupement, consortium ou association :
- a) Sauf spécification contraire dans les DPAO, toutes les parties membres sont conjointement et solidairement responsables.
 - b) Le GECA désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous les membres durant l'appel d'offre, et en cas d'attribution du Marché à ce GECA, durant l'exécution du Marché.
- 4.2 Un Soumissionnaire, et toutes les parties constituant le Soumissionnaire, doivent avoir la nationalité d'un pays en conformité avec la Section V, Pays Eligibles. Un Soumissionnaire sera réputé avoir la nationalité d'un pays donné s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société, fondée et enregistrée dans ce pays, et fonctionnant conformément au Droit de ce pays. Ce même critère s'appliquera à la détermination de la nationalité des sous-traitants et fournisseurs pour toute partie du Marché, y compris les Services connexes.
- 4.3 Un Soumissionnaire ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Tout soumissionnaire qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié. Un soumissionnaire peut être en situation de conflit d'intérêt vis-à-vis d'une ou plusieurs autres parties dans cet appel d'offres
- a) s'ils ont des partenaires communs en position de les contrôler ou diriger leurs actions ; ou
 - b) s'ils reçoivent ou ont reçu des subventions directement ou indirectement de l'un d'entre eux ; ou
 - c) S'ils ont le même représentant légal pour les besoins du présent appel d'offre ; ou
 - d) ils ont les uns avec les autres, directement ou par le biais de tiers, une relation qui leur permet d'avoir accès à des informations ou une influence sur l'offre d'un autre Soumissionnaire, ou d'influencer les décisions de l'Acheteur au sujet de ce processus d'appel d'offres ; ou
 - e) s'il participe à plus d'une offre dans le cadre de cet appel d'offres. Un soumissionnaire qui participe à plusieurs offres provoquera la disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé. Toutefois, un sous-traitant pourra figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs offres, mais en cette qualité de sous-traitant seulement ; ou
 - f) s'il a fourni des services de conseil pour la préparation des documents de la Section VI, utilisés dans le cadre du présent appel d'offres ; ou
 - g) si le Soumissionnaire ou un de ses affiliés a été recruté (ou devrait être recruté) par l'Acheteur ou le Bénéficiaire afin de superviser l'exécution du Marché.
- 4.4 Un Soumissionnaire faisant l'objet d'une déclaration d'exclusion prononcée par la Banque conformément à l'article 3 des IS, à la date limite de réception des offres ou ultérieurement, est disqualifiée.

- 4.5 Les entreprises publiques du pays de l'Acheteur sont admises à participer uniquement si elles peuvent établir (i) qu'elles jouissent d'une autonomie juridique et financière, (ii) qu'elles sont gérées selon les règles du droit commercial, et (iii) qu'elles ne sont pas des agences qui dépendent de l'Acheteur ou du Bénéficiaire.
- 4.6 Le Soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre dans le pays de l'Acheteur.
- 4.7 Les Soumissionnaires doivent fournir toutes pièces que l'Acheteur peut raisonnablement demander établissant à la satisfaction de l'Acheteur qu'ils continuent d'être admis à concourir.
- 4.8 Une entreprise d'un pays éligible peut être exclue :
- a) si la loi ou la réglementation du pays du Bénéficiaire interdit les relations commerciales avec le pays de l'entreprise ; ou
 - b) si, en application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la Ligue des Etats Arabes et l'Union Africaine, le pays du Bénéficiaire interdit toute importation de biens en provenance du pays de l'entreprise ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays.
- 4.9 Dans le cas où cet appel d'offres a été précédé d'une préqualification, seuls les candidats préqualifiés sont admis à déposer une offre.
- 4.10 Une entreprise ou un fournisseur sanctionné par la Banque en vertu des dispositions du paragraphe 3.1(d) ci-dessus ou en vertu des Politiques et procédures de la Banque sur la lutte contre la corruption et la fraude et des Procédures de sanctions de la Banque⁸ ne pourra être attributaire d'un marché financé par la Banque ou tirer avantage d'un marché financé par la Banque, financièrement ou de toute autre manière, pour la période déterminée par la Banque.
- 5. Biens et services connexes éligibles**
- 5.1 Tous les biens et services connexes faisant l'objet du présent marché et financés par la Banque devront avoir pour pays d'origine un pays éligible conformément aux Directives pour l'Acquisition de Biens et Travaux de la Banque et tel que défini à la Section V, Pays Eligibles.
- 5.2 Aux fins de la présente clause, le terme «Biens» désigne les produits, matières premières, machines, équipements et les installations industrielles ; et le terme «Services connexes» désigne notamment des services tels que l'assurance, le transport, l'installation, la formation et la maintenance initiale.
- 5.3 Le terme « pays d'origine » désigne le pays où les biens sont extraits, poussés, sont cultivés, produits, fabriqués ou transformés ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants importants et intégrés aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants importés.
- 5.4 La nationalité de l'entreprise qui produit, assemble, distribue ou vend les Biens, ne détermine pas leur origine.

⁸ Voir la Proposition de mise en place d'un processus de sanctions au sein du Groupe de la Banque islamique de développement et la Politique de dénonciation et de traitement des plaintes de la Banque. Les procédures de sanctions de la Banque sont publiées sur le site internet public de la Banque.

B. Contenu du Dossier d'appel d'offres

- 6. Sections du Dossier d'appel d'offres**
- 6.1 Le Dossier d'appel d'offres comprend les Parties 1, 2 et 3, qui incluent toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à l'article 8 des IS.

PARTIE 1 : Procédures d'appel d'offres

- Section I. Instructions aux soumissionnaires (IS)
- Section II. - Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO)
- Section III. Critères d'évaluation et de qualification
- Section IV. Formulaires de soumission
- Section V. Pays Eligibles

PARTIE 2 : Exigences de l'Acheteur

- Section VI. Conditions requises

PARTIE 3 : Marché et formulaires

- Section VII. Cahier des Clauses administratives générales (CCAG)
- Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP)
- Section IX. Formulaires du Marché

- 6.2 L'avis d'appel d'offres publié par l'Acheteur ne fait pas partie du Dossier d'appel d'offres.
- 6.3 Le Soumissionnaire doit obtenir le Dossier d'appel d'offres de la source indiquée par l'Acheteur dans l'avis d'appel d'offres ; sinon, l'Acheteur ne sera pas responsable de l'intégrité du Dossier d'appel d'offres.
- 6.4 Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier d'appel d'offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'appel d'offres. Toute carence à cet égard peut entraîner le rejet de son offre.

**7.Éclaircissem
nts apportés
au Dossier
d'appel
d'offres,
visite du site,
réunion
préparatoire**

- 7.1 Tout candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents doit contacter l'Acheteur, par écrit, à l'adresse de l'Acheteur indiquée dans les DPAO ou soumettre ses requêtes durant la réunion préparatoire éventuellement prévue selon les dispositions de l'article 7.4 des IS. L'Acheteur répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard le nombre de jours avant la date limite de remise des offres indiqué dans les DPAO. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'appel d'offres en conformité avec l'article 6.3 des IS. Au cas où l'Acheteur jugerait nécessaire de modifier le Dossier d'appel d'offres suite aux éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée aux articles 8 et 22.2 des I
- 7.2 Le cas échéant, il est conseillé au Soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site du projet et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et la passation d'un contrat et pour l'exécution du Marché. Les coûts liés à la visite du site sont à la seule charge du Soumissionnaire.
- 7.3 Lorsque conformément à l'article 7.2 des IS, l'Acheteur autorisera le Soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, ce sera seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent l'Acheteur, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.
- 7.4 Lorsque cela est prévu par les DPAO, le représentant que le Soumissionnaire aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire au dépôt des offres. L'objet de la réunion est de clarifier tout point et répondre aux questions qui pourraient être soulevées à ce stade. Si cela est spécifié dans les DPAO, l'Acheteur organisera une visite de site.
- 7.5 Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit, de façon qu'elle parvienne l'Acheteur au moins une semaine avant la réunion préparatoire.
- 7.6 Le compte-rendu de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données sans identification de l'auteur, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le dossier d'appel d'offres en conformité avec les dispositions de l'article 6.3 des IS. Toute modification des documents d'appel d'offres qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Acheteur en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 8 des IS, et non par le canal du compte-rendu de la réunion préparatoire.
- 7.7 Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres, ne constituera pas un motif de disqualification.

- 8. Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres**
- 8.1 L'Acheteur peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'appel d'offres en émettant un additif.
- 8.2 Tout additif émis sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier d'appel d'offres en conformité avec les dispositions de l'article 6.3 des IS.
- 8.3 Afin de laisser aux soumissionnaires éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres conformément à l'alinéa 22.2 des IS.

C. Préparation des offres

- 9. Frais de soumission**
- 9.1 Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l'Acheteur n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou les résultats du processus d'appel d'offres.
- 10. Langue de l'offre**
- 10.1 L'Offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Acheteur seront rédigés dans la langue indiquée dans les DPAO. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction dans la langue stipulée, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, cette traduction fera foi.
- 11. Documents constitutifs de l'offre**
- 11.1 L'offre comprendra les documents suivants :
- a) le formulaire d'Offre
 - b) les formulaires de la Section IV, Formulaires de soumission, dûment remplis ;
 - c) la Garantie de soumission ou la Déclaration de garantie de l'offre, établie conformément aux dispositions de l'article 19 des IS ;
 - d) des variantes à l'initiative du Soumissionnaire, si leur présentation est permise, conformément aux dispositions de l'article 13 des IS ;
 - e) la confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'Offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 20.2 des IS ;
 - f) des pièces attestant, conformément aux dispositions de l'article 17.1 des IS que les Biens et Services connexes devant être fournis par le Soumissionnaire éligible ;
 - g) des pièces établies selon les formulaires adéquats de la Section IV, Formulaires de soumission, attestant que le Soumissionnaire possède les qualifications voulues en conformité avec les exigences de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification ;
 - h) comme indiquée dans les DTAO, des pièces établies selon les formulaires adéquats de la Section IV, Formulaires de soumission, attestant que les Biens et services connexes sont conformes au Dossier d'appel d'offres ;
 - i) dans le cas d'une offre présentée par un GECA, l'offre doit inclure soit une copie de l'accord de GECA, ou une lettre d'intention de constituer le GECA accompagnée du projet d'accord, signée par tous les membres, identifiant au moins les exigences de l'Acheteur devant être respectivement réalisées par chacun des membres ; et
 - j) tout autre document stipulé dans les DPAO.

- 12. Formulaire d'offre et bordereaux des prix**
- 12.1 Le Soumissionnaire soumettra son Offre en remplissant le formulaire d'offre fourni à la Section IV, Formulaire de soumission, sans apporter de modification à sa présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.
- 13. Variantes**
- 13.1 Sauf indication contraire dans les DPAO, les variantes ne seront pas prises en compte. Lorsque des offres variantes sont permises, la méthode utilisée pour leur évaluation sera indiquée dans la Section III, Critères d'évaluation et de qualification
- 13.2 Lorsque des délais d'exécution variables sont permis, les DPAO préciseront ces délais, et indiqueront la méthode retenue pour l'évaluation de différents délais d'exécution proposés par les Soumissionnaires.
- 13.3 Excepté dans le cas mentionné à l'article 13.4 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques aux spécifications du Dossier d'appel d'offres doivent d'abord chiffrer les exigences définies par l'Acheteur telles que décrites dans le Dossier d'Appel d'offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Acheteur a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Le cas échéant, seules les variantes techniques du Soumissionnaire ayant offert l'offre conforme aux exigences de base évaluée la moins disant seront examinées par l'Acheteur.
- 13.4 Quand les soumissionnaires sont autorisés dans les DPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des exigences de l'Acheteur, ces parties doivent être identifiées dans les DPAO, ainsi que la méthode d'évaluation correspondante, et décrites dans les Spécifications techniques de la Section VI Exigences de l'Acheteur.
- 14. Prix de l'offre et rabais**
- 14.1 Les prix et rabais indiqués par le Soumissionnaire sur le formulaire d'Offre et les Bordereaux de prix seront conformes aux stipulations ci-après de la Clause 14.2 des IS.
- 14.2 Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO et le CCAG.
- 14.3 Le prix à indiquer sur le formulaire d'Offre sera le prix total de l'Offre, hors tout rabais éventuel.
- 14.4 Le Soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans le formulaire d'Offre.
- 14.5 Les termes « EXW, CIF, CIP » et autres termes analogues seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d'Incoterms publiée par la Chambre de Commerce Internationale comme indiqué dans les DPAO.

14.6 Les prix seront indiqués comme requis dans chacun des Bordereaux de prix fournis à la Section IV, Formulaire de soumission. La décomposition du prix entre ses différentes composantes n'aura pour but que de faciliter la comparaison des offres par l'Acheteur. Elle ne limitera en aucune façon le droit de l'Acheteur de passer le marché sur la base de l'une quelconque des conditions offertes par le Soumissionnaire. Le Soumissionnaire est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir des prestations d'assurance en provenance des pays membres, en accord avec les Règles et Procédures de la Banque pour les acquisitions de biens et travaux et la Section V, Pays Eligibles. Les prix seront présentés de la manière suivante :

a. Pour les Biens originaires du pays de l'Acheteur :

- (i) le prix des Biens indiqué sur la base des Incoterms stipulés dans les DPAO ;
- (ii) les taxes sur les ventes et autres taxes perçues dans le pays de l'Acheteur qui seront dues sur les Biens si le Marché est attribué ; et
- (iii) le prix total pour l'article.

b. Pour les Biens originaires d'un pays étranger membre :

- (i) le prix des Biens indiqué sur la base des Incoterms stipulés dans les DPAO ;
- (ii) les taxes sur les ventes et autres taxes perçues dans le pays de l'Acheteur qui seront dues sur les Biens si le Marché est attribué ; et
- (iii) le prix total pour l'article.

c. Pour les Services connexes :

- (i) le prix des Services connexes, y compris tous droits d'entrée, taxes sur les ventes et toutes autres taxes payées ou à payer dans le pays de l'Acheteur si le Marché est attribué au Soumissionnaire.

14.7 Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché par le Soumissionnaire et ne pourront varier en aucune manière, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 28 des IS. Cependant, si les DPAO prévoient que les prix seront révisables pendant la période d'exécution du Marché, une offre à prix ferme ne sera pas rejetée, mais la révision de prix sera considérée comme égale à zéro.

14.8 La clause 1.1 des IS peut prévoir que l'appel d'offres est lancé pour un seul marché (lot) ou pour un groupe de marchés (lots). Sauf indication contraire dans les DPAO, les prix indiqués devront correspondre à la totalité (100%) des articles de chaque lot, et à la totalité (100%) de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un lot spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots. Les réductions de prix ou rabais accordés seront proposés conformément à l'alinéa 14.4 des IS, à la condition toutefois que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

15. Monnaies de l'offre et de paiement

15.1 Les offres seront libellées dans la (ou les) monnaie(s) tel que stipulé aux DPAO. Les paiements au titre du Marché seront effectués de la même manière.

16. Documents attestant des qualifications du soumissionnaire

16.1 Pour établir qu'il possède les qualifications requises pour exécuter le Marché en conformité avec la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés à la Section IV, Formulaire de soumission.

16.2 Si cela est exigé dans les DPAO, le Soumissionnaire qui ne fabrique ou ne produit pas les Biens qu'il offre, soumettra une Autorisation du Fabricant, en utilisant à cet effet le formulaire inclus dans la Section IV, Formulaire de soumission.

16.3 Si cela est exigé dans les DPAO, au cas où il n'est pas établi dans le pays de l'Acheteur, le Soumissionnaire soumettra des documents montrant qu'il y est ou sera représenté par un Agent équipé et en mesure de répondre aux obligations contractuelles et aux exigences de l'Acheteur en matière d'entretien, de réparations et de fournitures de pièces détachées.

17. Documents attestant l'éligibilité des Biens et services connexes

17.1 Pour établir que les Biens et Services connexes répondent aux critères d'éligibilité, en application des dispositions de l'article 5 des IS, les Soumissionnaires rempliront les déclarations figurant à la Section IV, Formulaire de soumission.

18. Période de validité des offres

18.1 Les offres demeureront valables pendant la période spécifiée dans les DPAO après la date limite de remise des offres fixée par l'Acheteur. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l'Acheteur.

18.2 Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Acheteur peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leur offre. La demande et les réponses seront formulées par écrit. S'il est demandé une garantie de soumission en application de l'article 19 des IS, sa validité sera prolongée pour une durée excédant de 28 jours la date limite prorogée de validité des offres. Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de l'article 18.3 des IS.

18.3 Dans le cas des marchés à prix ferme, si l'attribution est retardée de plus de cinquante-six (56) jours au-delà de la période initiale de validité de l'offre, le prix du Marché sera actualisé par un facteur spécifié dans la demande de prorogation. L'évaluation des offres sera basée sur le prix de l'offre sans prise en considération de l'actualisation susmentionnée.

19. Garantie de soumission

19.1 Le Soumissionnaire fournira, au choix de l'Acheteur comme indiqué dans les DPAO, sous la forme d'un document original soit une Déclaration de garantie de l'offre ou une Garantie de soumission, qui fera partie intégrante de son offre, utilisant le modèle approprié figurant à la Section IV, Formulaires de soumission. Dans le cas d'une Garantie de soumission, le montant de la garantie et la monnaie dans laquelle elle sera libellée seront indiqués dans les DPAO.

19.2 Une Déclaration de garantie de l'offre sera rédigée selon le modèle figurant à la Section IV, Formulaires de soumission.

19.3 Si une Garantie de soumission est exigée en application de l'article 19.1 des IS, elle sera une garantie sur première demande sous l'une des formes ci-après, au choix du Soumissionnaire :

- a) une garantie inconditionnelle émise par une banque ou un organisme de cautionnement ;
- b) une lettre de crédit irrévocable ;
- c) un chèque de banque ou un chèque certifié ;

le tout émis par une source connue établie dans un pays éligibles. Si la garantie est émise par une compagnie d'assurance ou un organisme de cautionnement situé en dehors du pays de l'Acheteur, l'organisme d'émission devra avoir une institution financière correspondante située dans le pays de l'Acheteur permettant d'appeler la garantie. Dans le cas d'une garantie bancaire, la garantie sera présentée, soit à l'aide du formulaire de garantie de soumission figurant à la Section IV, Formulaires de soumission, ou sous une forme similaire pour l'essentiel, ayant fait l'objet de l'approbation de l'Acheteur préalablement. Dans les deux cas, le formulaire doit comporter le nom complet du Soumissionnaire. La garantie de soumission demeurera valide pendant vingt-huit jours (28) après l'expiration de la période de validité de l'offre, y compris si la période de validité de l'offre est prorogée en application de l'article 18.2 des IS

19.4 Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission ou d'une déclaration de garantie conforme pour l'essentiel, selon l'option retenue en application de l'article 19.1 des IS, sera écartée par l'Acheteur comme étant non conforme.

19.5 Si une garantie de soumission est exigée en application de l'article 19.1 des IS, les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus leur seront restituées le plus rapidement possible après que le Soumissionnaire retenu aura fourni la garantie de bonne exécution prescrite à l'article 38 des IS.

19.6 La garantie de soumission du Soumissionnaire retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, et contre remise de la garantie de bonne exécution requise.

- 19.7 La garantie de soumission peut être saisie ou la Déclaration de garantie de l'offre exécutée :
- a) si le Soumissionnaire retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans le Formulaire d'offre ; ou
 - b) s'agissant du soumissionnaire retenu, si ce dernier :
 - i) Manque à son obligation de signer le Marché en application de l'article 37 des IS ; ou
 - ii) Manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution en application de l'article 38 des IS.
- 19.8 La Garantie de soumission ou la Déclaration de garantie de l'offre d'un GECA doit être au nom du GECA qui a soumis l'offre. Si un GECA n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, la Garantie de soumission ou la Déclaration de garantie de l'offre d'un GECA doit être au nom de tous les futurs membres du GECA, conformément au libellé de la lettre d'intention. mentionnée à la Clause 4.1 des IS.
- 19.9 Si une Déclaration de garantie de l'offre est exécutée en application de l'article 19.7 des IS, l'Acheteur exclura le Soumissionnaire de tout marché à passer par l'Acheteur durant la période stipulée dans le formulaire de Déclaration de garantie de l'offre.
- 20. Forme et signature de l'offre**
- 20.1 Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre tels que décrits à l'article 11 des IS, en indiquant clairement la mention « ORIGINAL ». Par ailleurs, il soumettra le nombre de copies de l'offre indiqué dans les DPAO, en mentionnant clairement sur ces exemplaires « COPIE ». En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.
- 20.2 L'original et toutes copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile ; ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du Soumissionnaire. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite comme spécifié dans les DPAO, qui sera jointe à la soumission. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l'habilitation devront être dactylographiés ou mentionnés sous la signature. Toutes les pages de l'offre sur lesquelles des renseignements ont été mentionnés par le Soumissionnaire, seront paraphées par la personne signataire de l'offre.
- 20.3 La soumission d'un GECA doit être conforme aux exigences ci-après :
- (a) sauf si cela n'est pas exigé en application de l'article 4.1(a) des IS, elle doit être signée de manière à engager juridiquement tous les membres ; et
 - (b) elle doit inclure le pouvoir donné au Mandataire comme mentionné à l'article 4.1(b) des IS, signé par les personnes qui sont juridiquement habilités à signer au nom des membres du groupement.
- 20.4 Toute modification, ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire.

D. Dépôt et Ouverture des Offres

- 21. Dépôt, cachetage et marquage des offres**
- 21.1 Les offres peuvent toujours être remises par courrier ou déposées en personne. Quand les DPAO le prévoient, le Soumissionnaire pourra, à son choix, remettre son offre par voie électronique. La procédure pour la remise, le cachetage et le marquage des offres est comme suit :
- (a) Le Soumissionnaire remettant son offre par courrier ou la déposant en personne, placera l'original de son offre et chacune de ses copies, dans des enveloppes séparées et cachetées. Si des variantes sont autorisées en application de l'article 13 des IS, les offres variantes et les copies correspondantes seront également placées dans des enveloppes séparées. Les enveloppes devront porter la mention « ORIGINAL », « VARIANTE », « COPIE DE L'OFFRE », ou « COPIE DE L'OFFRE VARIANTE ».
- Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure cachetée. La suite de la procédure sera en conformité avec les articles 21.2 et 21.3 des IS.
- (b) Un Soumissionnaire qui remet son offre par voie électronique devra suivre la procédure de remise indiquée dans les DPAO.
- 21.2 Les enveloppes intérieure et extérieure doivent :
- a) porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire
 - b) être adressées à l'Acheteur en application de l'article 22.1 des IS ;
 - c) mentionner l'identification de l'appel d'offres en application de l'article 1.1 des IS ;
 - d) porter un avertissement signalant de ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des offres.
- 21.2 Si les enveloppes et colis ne sont pas cachetés et marqués comme stipulé, l'Acheteur ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.
- 22. Date et heure limite de dépôt des offres**
- 22.1 Les offres doivent être reçues par l'Acheteur à l'adresse et au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans lesdites DPAO.
- 22.2 L'Acheteur peut, de sa seule initiative, reporter la date limite de remise des offres en modifiant le Dossier d'appel d'offres en application de l'article 8 des IS, auquel cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite.
- 23. Offres hors délai**
- 23.1 L'Acheteur n'examinera aucune offre parvenue après l'expiration du délai de remise des offres, conformément à l'article 22 des IS. Toute offre reçue par l'Acheteur après la date et l'heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.
- 24. Retrait, substitution et modification des offres**
- 24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de l'habilitation en application de l'article 20.2 des IS (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être :
- a) Préparées et délivrées en application des articles 20 et 21 des IS (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION » ; et
 - b) reçues par l'Acheteur avant la date et l'heure limites de remise des offres conformément à l'article 22 des IS.

25. Ouverture des offres

- 24.2 Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes.
- 24.3 Une offre ne peut pas être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limites de remise des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Soumissionnaire sur le formulaire d'offre ou la date d'expiration d'une éventuelle période de prorogation de la validité.
- 25.1 L'Acheteur procédera à l'ouverture des offres en présence des représentants désignés des soumissionnaires et de toutes personnes qui souhaitent y assister, à la date, à l'heure et à l'adresse indiquées dans les DPAO. Les dispositions spécifiques d'ouverture en cas de remise par moyen électronique selon l'alinéa 21.1 des IS seront indiquées dans les DPAO.
- 25.2 Dans un premier temps, les enveloppes marquées « RETRAIT » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Un retrait d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRE DE REMPLACEMENT » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée sans avoir été ouverte au Soumissionnaire. Un remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. Une modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite considérées.
- 25.3 Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix, ainsi que le(s) prix de l'offre, y compris tout rabais et la méthode d'application, toutes variantes éventuelles, l'existence ou non d'une garantie de soumission ou d'une Déclaration de garantie, et tout autre détail que l'Acheteur peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des offres seront pris en compte aux fins de l'évaluation. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, excepté les offres hors délai en application de l'article 23.1 des IS.
- 25.4 L'Acheteur établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres, qui comportera au minimum : le nom du Soumissionnaire et s'il y a retrait, remplacement de l'offre ou modification, le prix de l'offre, par lot le cas échéant, y compris tous rabais et variante proposés, et l'existence ou l'absence d'une garantie de soumission ou d'une Déclaration de garantie. Il sera demandé aux représentants des soumissionnaires présents de signer ce procès-verbal. Le fait que la signature d'un soumissionnaire n'y figure pas n'invalide pas le procès-verbal. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les soumissionnaires ayant soumis une offre dans les délais, et ce procès-verbal sera accessible en ligne quand la remise par voie électronique est permise.

E. Examen des offres

- 26. Confidentialité**
- 26.1 Aucune information relative à l'évaluation, des offres ne sera divulguée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été notifiée à tous les soumissionnaires.
- 26.2 Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'Acheteur de manière inappropriée lors de l'évaluation des offres ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 26.3 Nonobstant les dispositions de l'article 26.1 des IS, entre le moment où les offres seront ouvertes et celui où le Marché sera attribué, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Acheteur pour tout motif relatif à la procédure d'appel d'offres, il devra le faire par écrit.
- 27. Clarifications concernant les Offres**
- 27.1 Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification des qualifications des soumissionnaires, l'Acheteur a toute latitude pour demander à un soumissionnaire des clarifications sur son offre, en lui accordant un délai de réponse raisonnable. Aucune clarification apportée par un soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande de l'Acheteur ne sera prise en compte. La demande de clarification de l'Acheteur, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix, ni aucun changement du contenu de l'offre ne seront demandés sera demandé, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des offres en application de l'article 29 des IS.
- 27.2 Si le Soumissionnaire ne répond pas à une demande de clarification concernant son offre avant la date limite fixée par l'Acheteur dans sa demande, son offre pourra être rejetée.
- 28. Conformité des offres**
- 28.1 L'Acheteur établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu, en conformité avec l'article 11 des IS
- 28.2 Une offre conforme pour l'essentiel est une offre qui respecte toutes les exigences du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielle.
- a) Une « divergence » est un écart par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres ;
 - b) Une « réserve » constitue la formulation d'une conditionnalité restrictive, ou la non acceptation de toutes les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ; et
 - c) Une « omission » constitue un manquement à fournir en tout ou en partie, les renseignements et documents exigés par le Dossier d'Appel d'Offres.
- 28.3 Une divergence, réserve ou omission substantielle se caractérise de la manière suivante :
- a) si elle était acceptée,
 - i) limiterait de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances exigées comme il est spécifié dans la Section VI ; ou
 - ii) limiterait, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits de l'Acheteur ou les obligations du Soumissionnaire au titre du Marché ; ou
 - iii) si elle était rectifiée, cela serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.

- 28.4 L'Acheteur examinera notamment les aspects techniques de l'offre, pour s'assurer que toutes les exigences de la Section VI ont été satisfaites sans divergence, réserve ou omission substantielle.
- 28.5 L'Acheteur écartera toute offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel au Dossier d'appel d'offres et le Soumissionnaire ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections à toute divergence, réserve ou omission substantielle constatée.
- 28.6 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence, réserve ou omission substantielle par rapport aux conditions de l'appel d'offres.
- 28.7 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur peut demander au Soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non essentielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Une telle demande ne peut en aucun cas porter sur un élément quelconque du prix de l'offre. Le Soumissionnaire qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.
- 28.8 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera les non-conformités non essentielles qui affectent le prix de l'offre. À cet effet, le prix de l'offre sera ajusté, uniquement aux fins de l'évaluation, pour tenir compte de l'élément ou du composant manquant ou non conforme. L'ajustement sera effectué en utilisant la méthode indiquée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification.

F. Evaluation et Comparaison des offres

- | | |
|--|--|
| 29. Correction des erreurs arithmétique | 29.1 L'Acheteur utilisera les critères et méthodes indiqués à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification. Aucun autre critère ou méthode d'évaluation ne sera permise. |
| S | 29.2 Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera toute erreur arithmétique comme indiqué à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification. |
| 30. Conversion en une seule monnaie | 29.3 Si le Soumissionnaire n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa Garantie pourra être saisie ou la Déclaration de garantie pourra être mise en œuvre. |
| 31. Ajustement des offres | 30.1 Aux fins d'évaluation et de comparaison, l'Acheteur convertira les prix des offres exprimés dans diverses monnaies en une seule monnaie, comme indiqué à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification. |
| | 31.1 Aux fins d'évaluation et de comparaison, l'Acheteur ajustera les prix des offres en utilisant les critères et méthodes indiqués à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification. |

- 31.2 Sauf spécification contraire dans les DPAO, aucune marge de préférence pays membre ne sera accordée. Si une marge de préférence est accordée, la méthode d'application sera comme indiqué à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification et en conformité avec les dispositions des Directives pour l'acquisition des Biens et Travaux de la Banque.
- 32 Qualification du soumissionnaire**
- 32.1 L'Acheteur s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disant et conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier d'appel d'offres, possède bien les qualifications requises stipulées à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification.
- 32.2 Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du soumissionnaire et soumises par lui en application de l'article 16 des IS.
- 32.3 L'attribution du Marché au Soumissionnaire est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et l'Acheteur procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la moins-disant afin d'établir de la même manière si le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.
- 32.4 Les capacités des fabricants et sous-traitants proposés dans l'offre, pour être employés par le Soumissionnaire le moins disant seront également évaluées afin de les agréer en conformité avec la Section III, Critères d'évaluation et de qualification. Leur participation sera confirmée par une lettre d'intention, en tant que de besoin. Si un fabricant ou un sous-traitant n'est pas accepté, l'offre ne sera pas rejetée, mais le Soumissionnaire sera requis de lui substituer un fabricant ou sous-traitant acceptable sans aucun changement du prix de l'offre.
- 33 Comparaison des offres**
- 33.1 Sous réserve des articles 29, 30 et 31 des IS, l'Acheteur comparera toutes les offres conformes pour l'essentiel afin de déterminer l'offre évaluée la moins-disant.
- 34 Droit de l'Acheteur d'accepter ou de rejeter une ou toutes les offres**
- 34.1 L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des soumissionnaires. En cas d'annulation de l'appel d'offres, toutes les offres remises, et notamment les garanties de soumission, seront renvoyées aux soumissionnaires dans les meilleurs délais.

G. Attribution du Marché

- 35 Critères d'attribution**
- 35.1 Sous réserve de l'article 34.1 des IS, l'Acheteur attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disant et jugée conforme pour l'essentiel au Dossier d'appel d'offres, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.
- 35.2 Au moment de l'attribution du Marché, l'Acheteur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de Biens et de Services connexes initialement spécifiée à la Section VI, Exigences de l'Acheteur pour autant que ce changement n'excède pas les pourcentages indiqués dans les DPAO, et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et du Dossier d'appel d'offres.

- 36 Notification de l'attribution du Marché**
- 36.1 Avant l'expiration du délai de validité des offres, l'Acheteur notifiera au Soumissionnaire retenu, par écrit, que son offre a été retenue. La lettre de notification (ci-après et dans les Clauses et les formulaires de Marché, désignée par « Lettre de Notification») indiquera le montant à payer par l'Acheteur au Fournisseur en contrepartie de la fourniture des Biens et Services connexes (ci-après et dans les Clauses et les formulaires de Marché désignée par «le Montant du Marché »).
- 36.2 Jusqu'à l'établissement et la signature formelle du marché, la notification de l'attribution aura valeur de contrat exécutoire.
- 36.3 Dans le même temps l'Acheteur notifiera également les résultats de l'appel d'offres aux autres soumissionnaires et publiera dans *un journal approprié ou le Journal Officiel* et sur le site de la Banque (www.isdb.org), les résultats, en identifiant l'appel d'offres et le numéro des lots, et en fournissant les informations suivantes : (i) le nom de chaque soumissionnaire ayant remis une offre, (ii) le montant des offres tels qu'annoncé lors de l'ouverture des offres, (iii) les nom et le montant évalué de toutes les offres ayant été évaluées, (iv) le nom des soumissionnaires dont l'offre a été rejetée, et le motif du rejet, et (v) le nom du Soumissionnaire dont l'offre a été retenue, le montant de son offre, ainsi que la durée et un résumé de l'entendue du marché attribué. Après la publication des résultats, tout Soumissionnaire ayant présenté une offre infructueuse pourra demander par écrit à l'Acheteur des informations quant au(x) motif(s) pour le(s)quel(s) son offre n'a pas été retenue. L'Acheteur répondra rapidement, par écrit, à tout Soumissionnaire ayant présenté une offre infructueuse qui, après la notification des résultats par l'Acheteur, aura formulé une requête en vue d'obtenir des informations.
- 37 Signature du Marché**
- 37.1 Dans les meilleurs délais après la notification, l'Acheteur enverra au Soumissionnaire retenu l'Acte d'engagement.
- 37.2 Dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de l'Acte d'engagement, le Soumissionnaire retenu le signera, le datera et le renverra à l'Acheteur.
- 37.3 Dès que le Soumissionnaire retenu aura retourné l'Acte d'engagement signé et fourni la Garantie de bonne exécution conformément à l'article 38 des IS, l'Acheteur restituera la garantie de soumission, en conformité à l'article 19 des IS.
- 37.4 Nonobstant les dispositions de l'article 37.2 des IS, si la signature de l'Acte d'engagement est empêchée par toute restriction d'exportation imputable à l'Acheteur, vers le pays de l'Acheteur, ou à l'usage des biens ou produits, systèmes ou services à fournir, lorsque de telles restrictions d'exportation résultent de l'application de la réglementation du commerce d'un pays qui fournit ces biens ou produits, systèmes ou services, le Soumissionnaire ne sera pas lié par son offre. Cependant ceci est à la condition expresse que le Soumissionnaire soit en mesure de démontrer, à la satisfaction de l'Acheteur et de la Banque, que la signature de l'Acte d'engagement n'a pas été empêchée pour une cause imputable au Soumissionnaire, pour cause de retard dans la mise en œuvre de formalités, y compris l'obtention de tout permis, autorisation(s) et licence(s) nécessaires à l'exportation des biens ou produits, systèmes ou services dans le cadre des dispositions de l'Acte d'engagement.

- 38 Garantie de bonne exécution**
- 38.1 Dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de la notification par l’Acheteur de l’attribution du Marché, le Soumissionnaire retenu fournira la garantie de bonne exécution, conformément aux dispositions du marché, en utilisant le Formulaire de garantie de bonne exécution figurant à la Section IX, Formulaires du Marché ou tout autre modèle jugé acceptable par l’Acheteur. Si la garantie de bonne exécution fournie par le Soumissionnaire retenu est un cautionnement il doit être émis par une compagnie d’assurance ou un organisme de cautionnement acceptable à l’Acheteur. Si ce cautionnement est émis par une compagnie d’assurance ou un organisme de cautionnement situé en dehors du pays de l’Acheteur, l’organisme d’émission devra avoir une institution financière correspondante située dans le pays de l’Acheteur.
- 38.2 Si le Soumissionnaire retenu ne fournit pas la garantie de bonne exécution susmentionnée ou ne signe pas l’Acte d’engagement, cela constituera un motif suffisant d’annulation de l’attribution du Marché et de saisie de la garantie de soumission, ou mise en œuvre de la Déclaration de garantie. Dans un tel cas, l’Acheteur pourra attribuer le Marché au Soumissionnaire dont l’offre est jugée conforme pour l’essentiel au dossier d’appel d’offres et évaluée la deuxième moins-distante, et que l’Acheteur juge qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.

Section II. Données Particulières de l'Appel d'Offres

A. Introduction

IS 1.1 Numéro de l'avis d'appel d'offres : *AOI-2020/22-AC*

IS 1.1 Nom de l'Acheteur : Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle

IS 1.1 Nom de l'AOI ouvert :

Acquisition d'équipements de Cuisine

Numéro d'identification de l'AOI ouvert : [AOI-2020/22-Ac]

Nombre et numéro d'identification des lots faisant l'objet du présent AOI

Les équipements demandés sont répartis en **vingt-six (26)** lots comme suit :

N°	Désignations	N°	Désignations
1	Bloc de Cuisine Pour Collectivité	14	Machine à Glaces
2	Four à Air Pulse	15	Equipement a Main
3	Equipement De Laverie	16	Equipement Fast-Food
4	Hotte D'Extraction	17	Equipement Pizza
5	Armoire Frigorifique	18	Douille, Moules et Décoration
6	Meuble et Table en Inox	19	Casserole, Poêle et Sauteuse
7	Equipement De Préparation	20	Mobilier Pour Restaurant Pédagogique
8	Ustensile De Cuisine	21	Laminoin a Band
9	Ligne De Cuisson Pédagogique	22	Pasteurisateur
10	Batteur Mélangeur	23	Etuve De Fermentation
11	Table Réfrigère Positive	24	Four Micro-onde et Plaques
12	Soubassement Réfrigère	25	Hachoir Broyeur
13	Vitrine Réfrigère	26	Cellule De Refroidissement et De Congélation

Le soumissionnaire peut participer pour un ou plusieurs lots, voire l'ensemble des lots. L'attribution se fait par lot entier et sans limitation du nombre de lots par soumissionnaire. Le soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule offre technique par lot.

IS 2.1 Nom du Bénéficiaire :
Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle

IS 2.1 Nom du Projet :
Programme de développement du dispositif de la formation professionnelle dans les régions du nord-ouest et du sud tunisien pour l'emploi.

IS 4.1(a)	Les personnes physiques ou les sociétés organisées en GECA seront conjointement et solidairement responsables.
IS 4.4	<p>Une entreprise ou un fournisseur peut être exclu de tout processus d'attribution d'un contrat financé par la Banque à la suite</p> <p>i)- Des conclusions des procédures de sanctions de la Banque, y compris, entre autres, la sanction croisée convenues avec les autres institutions financières internationales, y compris les Banques de développement multilatérales, ou selon toute décision qui sera prise par ailleurs par la Banque, et en application de la Proposition de mise en place d'un processus de sanction au sein du Groupe de la Banque islamique de développement ; et</p> <p>ii) - d'une suspension temporaire ou suspension temporaire à titre conservatoire décidée dans le cadre d'une procédure de sanction en cours.</p>
B. Contenu du Dossier d'appel d'offres	
IS 7.1	<p>Aux fins d'éclaircissements uniquement, l'adresse de l'Acheteur est :</p> <p><i>«A l'attention de : Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle / Direction des achats et marchés– 21 rue de la Lybie 1002- Tunis - Tunisie »</i></p> <p>Numéro de téléphone : +216 71 832 579 / +216 54 544 208</p> <p>Numéro de télécopie : +216 71 832 462 / +216 71 832 579</p> <p>Adresse mail : hayet.sidraoui@takwin.atfp.tn / jamil.dhahri@takwin.atfp.tn</p> <p>Tout candidat peut demander par écrit ou en ligne des éclaircissements au plus tard vingt (20) jours avant la date limite de réception des offres.</p> <p>Une réunion préparatoire est prévue, le lieu, la date et l'heure sont indiqués ci-après :</p> <p>Lieu : Agence Tunisienne de la Formation professionnelle – 21 rue de la Lybie 1002 Tunis – 3^{ème} étage</p> <p>Date : [28/12/2020]</p> <p>Heure : [10H00]</p>

C. Préparation des offres

IS 10.1	La langue de l'offre est la langue française
IS 11.1 (h)	<p>Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les documents suivants, attestant que les Biens et services connexes sont conformes au Dossier d'appel d'offres :</p> <p style="text-align: center;"><u>Les documents administratifs :</u></p> <p><u>Pour tous les soumissionnaires :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Fiche de renseignement sur le soumissionnaire <ul style="list-style-type: none"> ✓ A fournir en ligne Via le système TUNEPS 2) Garantie de soumission <ul style="list-style-type: none"> ✓ A transmettre par la banque via TUNEPS si la banque du soumissionnaire est inscrite au système TUNEPS ✓ A envoyer hors ligne par la procédure matérielle si la banque du soumissionnaire n'est pas inscrite au système TUNEPS 3) Confirmation écrite de l'habilitation de signature de l'offre à engager le soumissionnaire. <ul style="list-style-type: none"> ✓ A fournir en ligne Via le système TUNEPS <p><u>Pour les soumissionnaires résidents</u></p> <p>En outre, les soumissionnaires résidents doivent fournir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4) Extrait original du registre de commerce délivré par les autorités compétentes <ul style="list-style-type: none"> ✓ A envoyer hors ligne par la procédure matérielle 5) Situation fiscale prévue par la législation en vigueur <ul style="list-style-type: none"> ✓ (Fournie par le Système TUNEPS) 6) Affiliation à un régime de sécurité sociale <ul style="list-style-type: none"> ✓ (Fournie par le Système TUNEPS) <p><u>Pour les soumissionnaires non-résidents</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 7) Certificat de non-faillite et extrait du registre de commerce : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Délivrés par les organismes compétents en langue française pour les soumissionnaires francophones. ✓ Accompagnés par la traduction en langue française pour les autres soumissionnaires, ✓ A envoyer hors ligne par la procédure matérielle 8) Coordonnées du représentant en Tunisie <ul style="list-style-type: none"> ✓ A fournir en ligne Via le système Tuneps <p style="text-align: center;"><u>Les documents de l'offre financière</u> (Pour tous les soumissionnaires)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le formulaire de l'offre <ul style="list-style-type: none"> ✓ A fournir en ligne via le système Tuneps 2) Le bordereau des prix unitaires <ul style="list-style-type: none"> ✓ A fournir <u>obligatoirement</u> en ligne

	<p style="text-align: center;"><u>Les documents de l'offre technique</u> <i>(Pour tous les soumissionnaires)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Désignation des équipements proposés avec indication de la marque et model/référence, à établir pour chaque lot à part. ✓ A fournir <i>obligatoirement en ligne</i> 2) Tableaux des spécifications techniques des équipements proposés. ✓ A fournir <i>obligatoirement en ligne Via le système TUNEPS</i> 3) Documentation technique détaillée en langue française pour chaque équipement proposé (Prospectus, catalogue, datasheet....). ✓ A fournir <i>en ligne via le système Tunpes</i> 4) Autorisation du fabricant. ✓ A fournir <i>Via le système Tuneps</i> 5) Engagement concernant les services connexes. ✓ A remplir <i>le formulaire des services connexes</i> ✓ A fournir <i>Via le système Tuneps</i> 6) Déclaration de conformité au standard technique internationaux délivrée par le fabricant pour chaque équipement objet des lots de 01 à 04, 07, 09, de 10 à 17 et de 21 à 26 ✓ <i>Délivrée par le fabricant</i> ✓ A fournir <i>via le système Tuneps</i>
IS 13.1	Les variantes ne sont pas permises.
IS 13.2	Des variantes portant sur le délai d'exécution <i>ne sont pas</i> permises.
IS 14.2	Les prix offerts par les Soumissionnaires seront des prix <i>fermes</i>
IS 14.5	L'édition des Incoterms à laquelle se référer est : <i>Incoterms 2020</i>
IS 14.6(a)(i)	L'Incoterm à utiliser pour le prix des Biens originaires du pays de l'Acheteur est : N/A
IS 14.6(b) (i)	L'Incoterm à utiliser pour le prix des Biens originaires d'un pays étranger est: DDP – lieu : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Centre de Formation et d'apprentissage du SERS- Gouvernorat du KEF</i> - <i>Centre de formation et d'apprentissage de TABARKA Gouvernorat de JANDOUBA</i> - <i>Centre de Formation et d'apprentissage du KEF- Gouvernorat du KEF</i> - <i>Centre de Jeune Fille Rurale du SERS- Gouvernorat du KEF</i> - <i>Centre de Jeune Fille Rurale du Boussalem – Gouvernorat de JANDOUBA</i> - <i>Centre de Formation et de Promotion du Travail Indépendant du Boussalem – Gouvernorat de JANDOUBA</i>

IS 14.7	Les prix offerts par le soumissionnaire ne feront pas l'objet d'ajustements pendant l'exécution du Marché.
IS 14.8	Le prix indiqué pour chaque lot devra correspondre à 100 pourcents des articles de chaque lot. Le prix indiqué pour chaque article d'un lot devra correspondre à 100 pourcents de la quantité requise pour cet article.
IS 15.1	<p>Le Soumissionnaire présente son prix en monnaies nationale et étrangères</p> <p>(a) Le Soumissionnaire libellera séparément les prix dans le Bordereau des prix pour les Biens et Services connexes inclus dans la Section IV, Formulaire de soumission, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les prix des intrants nécessaires que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Acheteur seront libellés en Dinars Tunisien et dénommée "monnaie nationale" ci-après; et (ii) les prix des intrants nécessaires que le Soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Acheteur dénommées "monnaies étrangères" ci-après, seront libellés dans au plus trois monnaies de tout pays. <p>(b) L'Acheteur pourra demander aux Soumissionnaires de justifier, à sa satisfaction, leurs besoins en monnaie(s) étrangère(s) et nationale et de prouver que les montants inclus dans le Bordereau des prix pour les Biens et Services connexes inclus dans la Section IV, Formulaire de soumission sont raisonnables et dans ce cas, le Soumissionnaire fournira un sous détail des besoins en monnaie étrangère.</p> <p>Tous soumissionnaire résident devra présenter une autorisation de la Banque centrale de la Tunisie s'il désire soumissionner en devise. En outre, tous les soumissionnaires devront répondre de tous les frais des services connexes (fourniture, installation, essais, mise en marche et la formation des utilisateurs sur sites).</p>
IS 16.2	Le Soumissionnaire doit joindre à son offre une Autorisation du Fabricant pour les équipements objet des lots 01, 02, 03, 09 et 21
IS 16.3	Le Soumissionnaire doit joindre à son offre des documents montrant qu'il sera représenté par un Agent dans le pays de l'Acheteur.
IS 18.1	La période de validité de l'offre sera de 120 jours

IS 19.1	<p>Le Soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission d'un montant de :</p> <table border="1" data-bbox="553 268 1263 915"> <thead> <tr> <th>Lot N°</th> <th>Montant en TND</th> <th>Lot N°</th> <th>Montant en TND</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>01</td><td>3000</td><td>14</td><td>400</td></tr> <tr><td>02</td><td>1500</td><td>15</td><td>500</td></tr> <tr><td>03</td><td>800</td><td>16</td><td>1200</td></tr> <tr><td>04</td><td>900</td><td>17</td><td>1300</td></tr> <tr><td>05</td><td>3000</td><td>18</td><td>2000</td></tr> <tr><td>06</td><td>6000</td><td>19</td><td>2000</td></tr> <tr><td>07</td><td>2000</td><td>20</td><td>50</td></tr> <tr><td>08</td><td>4000</td><td>21</td><td>700</td></tr> <tr><td>09</td><td>2000</td><td>22</td><td>1000</td></tr> <tr><td>10</td><td>500</td><td>23</td><td>150</td></tr> <tr><td>11</td><td>800</td><td>24</td><td>700</td></tr> <tr><td>12</td><td>400</td><td>25</td><td>300</td></tr> <tr><td>13</td><td>700</td><td>26</td><td>1000</td></tr> </tbody> </table> <p>La garantie de soumission doit être valable jusqu'à vingt-huit (28) jours après la fin de la validité des offres. Ce cautionnement doit être établi selon le modèle ci-joint.</p>	Lot N°	Montant en TND	Lot N°	Montant en TND	01	3000	14	400	02	1500	15	500	03	800	16	1200	04	900	17	1300	05	3000	18	2000	06	6000	19	2000	07	2000	20	50	08	4000	21	700	09	2000	22	1000	10	500	23	150	11	800	24	700	12	400	25	300	13	700	26	1000
Lot N°	Montant en TND	Lot N°	Montant en TND																																																						
01	3000	14	400																																																						
02	1500	15	500																																																						
03	800	16	1200																																																						
04	900	17	1300																																																						
05	3000	18	2000																																																						
06	6000	19	2000																																																						
07	2000	20	50																																																						
08	4000	21	700																																																						
09	2000	22	1000																																																						
10	500	23	150																																																						
11	800	24	700																																																						
12	400	25	300																																																						
13	700	26	1000																																																						
IS 20.2	<p>L'habilitation du signataire de l'offre à signer au nom du Soumissionnaire doit préciser :</p> <p>Le délégrant</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nom et prénom ✓ Qualité : (<i>Gérant, propriétaire.....</i>) - Le délégataire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nom et prénom ✓ Numéro de la carte d'identité nationale ou numéro du passeport ✓ Qualité : (<i>Directeur technique, directeur commerciale...</i>) - Date de validité de l'habilitation de signature 																																																								
D. Remise et ouverture des offres																																																									
IS 21.1	<p>Le soumissionnaire <u>doit obligatoirement</u> remettre son offre par voie électronique.</p>																																																								
IS 21.1 (b)	<p>La procédure de remise des offres par voie électronique est la suivante :</p> <p>Les offres techniques et financières doivent être remises <u>obligatoirement</u> à travers le système d'achat public en ligne TUNEPS sur le site web « www.tuneps.tn » à l'heure et la date limites de remise des offres, la procédure en ligne sera close et aucune offre ne pourra être acceptée. Toutefois le soumissionnaire doit envoyer à travers la procédure matérielle aux lieux indiqués dans l'avis d'appel d'offres avant la date et l'heure limites de réception des offres les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La garantie de soumission (<i>Pour tous les soumissionnaires</i>) ✓ L'extrait du registre de commerce (<i>Pour les soumissionnaires résident</i>). ✓ Certificat de non-faillite et extrait du registre de commerce (<i>Pour les soumissionnaires non-résident</i>). 																																																								

	<p>En cas de dépassement de la taille maximale pourvue sur TUNEPS, le soumissionnaire doit envoyer le reste de son dossier par voie hors ligne à l'adresse citée ci-dessous. (A joindre avec les documents à envoyer par procédure matérielle).</p> <p>Pour plus d'informations à propos du système d'achat public en ligne TUNEPS, consulter le manuel d'enregistrement des fournisseurs et le guide de participation fournisseur sur l'adresse suivante : www.tuneps-kit.tn ou contacter l'unité TUNEPS-HAICOP sur (+216) 70 130 340 ou par mail : tuneps@pm.gov.tn.</p>
IS 22.1	<p>Les documents à envoyer par procédure matérielle devront être envoyés par voie postale recommandée ou par rapide poste uniquement à l'adresse suivante :</p> <p>« Monsieur le Directeur Général de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle, 21, Rue de Libye - Tunis B.P. n°164 - 1080 CEDEX TUNIS CARTHAGE - TUNISIE ou déposés au Bureau d'Ordre Central de l'ATFP contre récépissé au plus tard le Jeudi 28/01/2021 à 10H00 »</p> <p>L'enveloppe doit être <u>cachetée portant obligatoirement la mention « "Ne pas Ouvrir" Appel d'offres international N°2020/22- AC - Acquisition d'équipements de cuisine pour six Centres.»</u></p>
IS 25.1	<p>L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :</p> <p>Rue : 21 rues de Lybie</p> <p>Étage /Numéro de bureau : 6^{ème} étage</p> <p>Ville : Lafayette - Tunis</p> <p>Pays : Tunisie</p> <p>Date : 28/01/2021</p> <p>Heure : 15H00</p>
IS 25.1	<p>La procédure d'ouverture des offres par voie électronique est :</p> <p>Pendant cette séance la commission d'ouverture des plis procédera à l'ouverture simultanément des offres techniques et financières parvenue en ligne via le système d'achat en ligne TUNEPS à l'heure fixée à l'article IS25.1</p> <p>La Commission d'ouverture des offres peut, le cas échéant, inviter en ligne les soumissionnaires à fournir les pièces administratives manquantes, pour compléter leurs offres dans un délai prescrit, sous peine d'élimination des Offres.</p> <p>La commission d'ouverture des offres se réserve le droit de rejeter automatiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres (le cachet du bureau d'ordre central fait foi) - Toute offre qui ne contient pas la garantie de soumission - Toute offre parvenue ouverte. - Toute offre ne contenant pas le bordereau des prix unitaires <u>en ligne</u>. - Toute offre ne contenant pas le tableau des désignations et spécifications techniques <u>en ligne</u>

E. Évaluation et comparaison des offres

IS 31.2	Aucune marge de préférence pays membre <i>n'est accordée</i> .
----------------	--

F. Attribution du Marché

IS 35.2	Au moment de l'attribution du Marché, l'Acheteur se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de Biens et de Services connexes initialement spécifiée à la Section VI, et sans aucune modification des prix unitaires ou autres conditions de l'offre et du Dossier d'appel d'offres.
----------------	---

Les quantités peuvent être augmentées d'un pourcentage maximal de : **20%**.

Les quantités peuvent être réduites d'un pourcentage maximal de : **20%**

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

Cette Section contient tous les facteurs que l'Acheteur utilisera pour évaluer une offre et déterminer si un Soumissionnaire satisfait aux exigences de qualifications requises. En conformité avec les articles 28 et 32 des IS, l'Acheteur n'utilisera pas d'autres critères que ceux indiqués. Le Soumissionnaire doit fournir tous les renseignements demandés en utilisant les formulaires de la Section IV, Formulaires de soumission.

1	Critères d'évaluation et méthodes
1.1	<i>Les offres variantes technique et variante de délai d'exécution ne sont pas permises</i>
1.2	Correction des erreurs arithmétiques (en application de l'article 29.1 des IS)
(a)	S'il y a contradiction entre le total des montants indiqué dans la colonne du sous détail de prix et le montant indiqué pour le Prix total, le premier fera foi et le second sera corrigé en conséquence
(b)	S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de l'Acheteur, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
(c)	Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ; et
(d)	S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.
1.3	Conversion en une seule monnaie (en application de l'article 30 des IS)
	La monnaie utilisée pour convertir en une seule monnaie tous les prix des offres exprimées en diverses monnaies aux fins d'évaluation et de comparaison de ces offres est : <i>Dinars Tunisien TND</i> La source du taux de change à employer est : <i>La banque centrale de Tunisie</i> La date de référence est : <i>la date de l'ouverture des offres</i>
1.4	Rabais (en application de l'article 14.4 des IS)
	L'Acheteur ajustera le Prix de l'offre pour tenir compte de tout rabais éventuel offert par le Soumissionnaire dans le formulaire d'Offre et qui aura été lu à haute voix lors de l'ouverture des offres, en utilisant la méthode d'application dudit rabais indiquée par le Soumissionnaire dans le formulaire d'Offre.
1.5	Non-conformités non essentielles quantifiables (en application de l'article 28.8 des IS)
	L'ajustement sera effectué en appliquant la méthode ci-après : L'acheteur procède à la vérification des montants des offres sur la base des prix unitaires proposés et les quantités demandées.

2	Critères de qualification
2.1	Eligibilité (Tableau)
2.2	Antécédents en matière de non-exécution de marchés (Tableau)
2.3	Situation financière (Tableau)
2.4	Expérience (Tableau)

Tableaux de Qualification

Critères de qualification

2.1 Eligibilité et admissibilité							
No.	Objet	Critère	Entité unique	Groupement d'entreprises, consortium ou association (GECA)			Documentation
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie au moins	
2.1.1	Nationalité	Conforme à l'article 4.2 des IS.	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI-1.1 et 1.2, avec pièces jointes
2.1.2	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.3 des IS.	Doit satisfaire au critère	GECA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire d'offre
2.1.3	Exclusion par la Banque	Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans l'article 4.4 des IS.	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire d'offre
2.1.4	Entreprise publique	Le candidat doit satisfaire aux conditions de l'article 4.5 des IS.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI-1.1 et 1.2, avec pièces jointes
2.1.5	Exclusion au titre d'une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays du Bénéficiaire, ou résultant de l'application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Coopération Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine.	Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays du Bénéficiaire proscrivant les relations commerciales avec le pays du Candidat ou en application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine. en conformité avec l'article 4.8 des IC	Doit satisfaire au critère	GECA existant doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire d'offre

2.2 Antécédents en matière de non-exécution de marchés							
2.2.1	Antécédents de non-exécution de marché	Pas de défaut d'exécution d'un marché au cours des trois (03) dernières années qui précèdent la date limite de remise de l'offre, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Soumissionnaire ont été épuisés	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant.	Sans objet	Doit satisfaire au critère seul ou au titre de partie à un GECA passé ou existant	Sans objet	Formulaire CON-2
2.2.2	Manquement à signer un Marché	Ne pas être sous le coup d'une sanction relative à une Déclaration de Garantie d'Offre en application de l'article 4.6 des IS depuis trois (03) années	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA	Sans objet	Formulaire d'offre
2.2.3	Litiges en instance	Tous les litiges en instance ne doivent pas représenter un total de plus de cinq pourcent (5%) des actifs nets du candidat ; ils seront considérés comme tranchés à l'encontre du Soumissionnaire.	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Sans objet	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GECA passé ou existant	Sans objet	Formulaire CON-2

2.3 Situation financière							
2.3.1	Situation financière	Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l'Acheteur pour les trois (03) dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes
2.3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen	<p>Avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen de : <i>(Equivalent dans une monnaie internationale librement convertible)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot N°1 : Cinque Cent quarante mille dinars Tunisien (540 000 TND), - Lot N°2 : Deux cent quarante mille dinars Tunisien (240 000 TND), - Lot N°3 : cent quarante mille dinars Tunisien (140 000 TND), - Lot N°4 : Cent vingt mille dinars Tunisien (120 000 TND), - Lot N°5 : Six cent soixante-huit mille dinars tunisien (668 000 TND), - Lot N°6 : Neuf cent soixante-dix mille dinars Tunisien (970 000 TND) - Lot N°7 : quatre cent dix mille dinars Tunisien (410 000 TND), - Lot N°8 : six cent dix mille dinars Tunisien (610 000 TND), - Lot N°9 : quatre Cent quatre-vingt mille dinars Tunisien (480 000 TND), - Lot N°10 : quatre-vingt mille dinars Tunisien (80 000 TND), - Lot N°11 : Cent vingt mille dinars Tunisien (120 000 TND), - Lot N°12 : Quatre-vingt-quatre mille dinars Tunisien (84 000 TND), - Lot N°13 cent soixante-trois mille dinars Tunisien (163 000 TND), - Lot N°14 : soixante mille dinars Tunisien (60 000 TND), - Lot N°15 : cent mille dinars Tunisien (100 000 TND), - Lot N°16 : deux cent vingt mille dinars Tunisien (220 000 TND), - Lot N°17 : deux cent seize mille dinars Tunisien (216 000 TND), - Lot N°18 : trois cent quarante mille dinars Tunisien (340 000 TND), - Lot N°19 : trois cent quatre-vingt-huit mille dinars Tunisien (388 000 TND), - Lot N°20 : huit mille dinars Tunisien (8 000 TND), - Lot N°21 : cent vingt mille dinars Tunisien (120 000 TND), - Lot N°22 : cent soixante mille dinars Tunisien (160 000 TND), - Lot N°23 : quarante mille dinars Tunisien (40 000 TND), - Lot N°24 : cent vingt mille dinars Tunisien (120 000 TND), - Lot N°25 : cinquante-six mille dinars Tunisien (56 000 TND), - Lot N°26 : cent soixante mille dinars Tunisien (160 000 TND), <p>Qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (03) dernières années</p>	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à cinquante pour cent (50%) de la spécification	Sans objet	Formulaire FIN - 3.2

2.3.3	Capacité de financement	<p>Le Soumissionnaire doit montrer qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, actifs immobiliers non utilisés, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : <i>(Equivalent dans une monnaie internationale librement convertible).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot N°1 : Cinquante-quatre mille dinars Tunisien (54 000 TND), - Lot N°2 : Vingt-quatre mille dinars Tunisien (24 000 TND), - Lot N°3 : Quatorze mille dinars Tunisien (14 000 TND), - Lot N°4 : Douze mille dinars Tunisien (12 000 TND), - Lot N°5 : Soixante-six mille dinars tunisien (66 000 TND), - Lot N°6 : Quatre-vingt-dix-sept mille dinars Tunisien (97 000 TND) - Lot N°7 : Quarante mille dinars Tunisien (40 000 TND), - Lot N°8 : Soixante mille dinars Tunisien (60 000 TND), - Lot N°9 : Quarante-huit mille dinars Tunisien (48 000 TND), - Lot N°10 : Huit mille dinars Tunisien (8 000 TND), - Lot N°11 : Douze mille dinars Tunisien (12 000 TND), - Lot N°12 : Huit mille dinars Tunisien (8 000 TND), - Lot N°13 : Seize mille dinars Tunisien (16 000 TND), - Lot N°14 : Six mille dinars Tunisien (6 000 TND), - Lot N°15 : Dix mille dinars Tunisien (10 000 TND), - Lot N°16 : Vingt-deux mille dinars Tunisien (22 000 TND), - Lot N°17 : Vingt mille dinars Tunisien (20 000 TND), - Lot N°18 : Trente-quatre mille dinars Tunisien (34 000 TND), - Lot N°19 : Trente-neuf mille dinars Tunisien (39 000 TND), - Lot N°20 : Huit cents dinars Tunisien (800 TND), - Lot N°21 : Douze mille dinars Tunisien (12 000 TND), - Lot N°22 : Seize mille dinars Tunisien (16 000 TND), - Lot N°23 : Quatre mille dinars Tunisien (4 000 TND), - Lot N°24 : Douze mille dinars Tunisien (12 000 TND), - Lot N°25 : Six mille dinars Tunisien (6 000 TND), - Lot N°26 : Seize mille dinars Tunisien (16 000 TND), <p>(i) besoins en financement du marché :</p> <p>et</p> <p>(ii) besoins en financement pour ce marché et les autres engagements en cours.</p>	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à Cinquante pourcent (50%) de la spécification	Sans objet	Formulaires FIN - 3.3 + Formulaire CCC
-------	-------------------------	---	----------------------------	-------------------------------	--	------------	---

2.4 Expérience							
2.4.1	Expérience	<p>Expérience en tant que Fournisseur dans au moins un (01) marché au cours des dix (10) dernières années (Du 01/01/2010 jusqu'à la date limite de remise des offres) avec une valeur minimum de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot N°1 : Deux cent seize mille dinars Tunisien (216 000 TND), - Lot N°2 : Quatre-vingt-quinze mille dinars Tunisien (95 000 TND), - Lot N°3 : Cinquante-six mille dinars Tunisien (56 000 TND), - Lot N°4 : Cinquante mille dinars Tunisien (50 000 TND), - Lot N°5 : Deux cent soixante-dix mille dinars tunisien (270 000 TND), - Lot N°6 : Trois Cent quatre-vingt-dix mille dinars Tunisien (390 000 TND) - Lot N°7 : Cent soixante mille dinars Tunisien (160 000 TND), - Lot N°8 : Deux cent quarante-quatre mille dinars Tunisien (244 000 TND), - Lot N°9 : Cent quatre-vingt-dix mille dinars Tunisien (190 000 TND), - Lot N°10 : Trente-deux mille dinars Tunisien (32 000 TND), - Lot N°11 : Cinquante mille dinars Tunisien (50 000 TND), - Lot N°12 : Trente-trois mille dinars Tunisien (33 000 TND), - Lot N°13 : Soixante-cinq mille dinars Tunisien (65 000 TND), - Lot N°14 : Vingt-quatre mille dinars Tunisien (24 000 TND), - Lot N°15 : Quarante mille dinars Tunisien (40 000 TND), - Lot N°16 : Quatre-vingt-huit mille dinars Tunisien (88 000 TND), - Lot N°17 : Quatre-vingt-six mille dinars Tunisien (86 000 TND), - Lot N°18 : Cent trente Cinque mille dinars Tunisien (135 000 TND), - Lot N°19 : Cent cinquante Cinque mille dinars Tunisien (155 000 TND), - Lot N°20 : Trois mille dinars Tunisien (3 000 TND), - Lot N°21 : Quarante-huit mille dinars Tunisien (48 000 TND), - Lot N°22 : Soixante-quatre mille dinars Tunisien (64 000 TND), - Lot N°23 : Seize mille dinars Tunisien (16 000 TND), - Lot N°24 : Quarante-huit mille dinars Tunisien (48 000 TND), - Lot N°25 : Vingt-deux mille dinars Tunisien (22 000 TND), - Lot N°26 : Soixante-quatre mille dinars Tunisien (64 000 TND), <p>Qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés (Commencé et réceptionné), et qui sont similaires aux Biens et Services connexes proposés. La similitude portera sur les caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Formulaire de soumission.</p>	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Formulaire EXP-2.4.1

Section IV. Formulaires de soumission

Liste des formulaires

Formulaire d'offre.....
Bordereau des prix des Biens et Services connexes
Formulaire de Garantie de soumission (Garantie bancaire).....
Modèle d'autorisation du Fabricant.....
Formulaire de qualification
Fiche de renseignements sur le soumissionnaire
Fiche de renseignements sur chaque partie d'un GECA.....
Antécédents en matière de non-exécution de marchés
Marchés en cours
Situation financière
Chiffre d'affaires annuel moyen.....
Capacité de financement
Expérience.....

Formulaire d'offre

(A Etablir pour chaque lot à part)
Lot N°

Date : _____

AOI/Ouvert No. : _____

Avis d'appel d'offres No. : _____

Variante No. : _____

À : _____

Nous, les soussignés attestons que :

a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs No. : _____ émis en conformité avec la Clause 8 des Instructions aux Soumissionnaires (IS) ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;

b) Nous proposons de fournir conformément au Dossier d'appel d'offres les Biens et Services connexes ci-après : _____ ;

c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : [*montant en monnaie étrangère en lettres*], [*montant en chiffres*] et [*montant en monnaie nationale en lettres*],[*montant en chiffres*];

d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : _____ ;

e) Notre offre demeurera valide pendant une période de _____ jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres dans le Dossier d'appel d'offres ; Cette offre continuera de nous engager et peut être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;

f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à l'article 38 des IS et la clause 13 du CCAG ;

g) Notre société, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, avons des nationalités listées dans les pays éligibles conformément à l'article 4.2 des IS.

h) Notre société, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne nous trouvons pas en situation de conflit d'intérêt, en conformité avec l'article 4.3 des IS.

i) Nous ne participons pas, en qualité de soumissionnaire ou de sous-traitant, à plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres en conformité avec l'article 4.3 des IS, autre que des offres « variantes » présentées conformément à l'article 13 des IS;

- j)** Notre société, ses sociétés affiliées ou filiales, y compris tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une partie quelconque du Marché, n'avons pas été déclarées disqualifiées par la Banque, ni ne tombons sous le coup d'une exclusion en application de loi ou règlement du pays du Bénéficiaire ou de l'application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine.
- k)** Nous ne sommes pas une entreprise publique/Nous sommes une entreprise publique mais nous satisfaisons aux dispositions de l'article 4.5 des IS.
- l)** Nous sommes / ne sommes pas une entreprise sous sanction par la Banque islamique de Développement pour un quelconque fait de fraude ou de corruption en conformité avec l'article 3 des IS. [Si l'entreprise est sous sanction, veuillez fournir plus de détails incluant la date de début de la sanction et sa durée].
- m)** Les honoraires ou commissions ou avantage en nature ci-après ont été versés ou accordés ou doivent être versés ou accordés en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou l'exécution/la signature du Marché :

Nom du Bénéficiaire	Adresse	Motif	Montant
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

(Si aucune somme n'a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « néant »).

Nous nous engageons à préparer et à présenter notre offre (et, si le marché nous est attribué, à l'exécuter) dans le respect le plus strict des lois contre la fraude et la corruption en vigueur dans le pays de l'Acheteur, étant entendu que la liste de ces lois est incluse par l'Acheteur dans le dossier d'appel d'offres relatif audit marché

- n)** Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché officiel soit établi et signé.
- o)** Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de _____

En date du _____ jour de _____

Bordereau des prix des Biens et Services connexes (A Etablir pour chaque lot)

Date : _____

AOI/No : _____

Avis d'appel d'offres No. : _____

Nom du soumissionnaire : _____

1	2	3	4	5	6	7	8
Poste No.	Bien ou service connexe	Pays d'origine	Pourcentage d'origine nationale ¹	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire ²	Droits d'importation, Taxes sur les ventes et autres, par unité ²	Prix total ³
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

Note :

¹ En application de la marge de préférence de l'article 31 des IS, le cas échéant² En application des articles 14 et 15 des IS.³ Indiquer le % du montant total à payer en monnaie étrangère et le taux de change correspondant.

Nom _____ En tant que _____

Signature _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de

En date du _____ jour de _____,

_____.

Formulaire de Garantie de Soumission (Garantie Bancaire)

[La banque remplit ce modèle de garantie d'offre conformément aux indications entre crochets]

[Insérer le nom de la banque, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [insérer nom et adresse de l'Acheteur]

Date : [insérer date]

Garantie d'offre no. : *[Insérer No de garantie]*

Nous avons été informés que *[insérer nom du soumissionnaire]* (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») a répondu à votre appel d'offres no. *[Insérer no de l'avis d'appel d'offres]* pour la fourniture de *[insérer description des fournitures]* et vous a soumis son offre en date du *[insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du dossier d'Appel d'offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie d'offre.

A la demande de l'Acheteur, nous *[insérer nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres dans la monnaie du pays de l'Acheteur ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible]. _____ [insérer la somme en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- (a) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- (b) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Acheteur pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Acheteur avant l'expiration de cette période, il :
 - (i) ne signe pas le Marché ; ou
 - (ii) ne fournit pas la garantie de bonne réalisation du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans l'article 38 des Instructions aux Soumissionnaires.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Soumissionnaire ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au Soumissionnaire, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du soumissionnaire retenu, ou (ii) vingt-huit (28) jours après l'expiration de l'Offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

Modèle d'autorisation du Fabricant

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans les DPAO]

Date *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*
AOI/No. : *[Insérer le numéro de l'Appel d'Offres]*
Avis d'appel d'offres No. : *[Insérer le numéro de l'avis d'Appel d'Offres]*

A: *[insérer nom complet de l'Acheteur]*

ATTENDU QUE :

[insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de *[indiquer les Biens produits]* ayant nos usines *[indiquer adresse complète de l'usine]*

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Soumissionnaire]* à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour l'Appel d'Offres N° *[insérer le numéro de l'Appel d'Offres]* pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause 21.1 du Cahier des Clauses générales pour les Biens proposés par l'entreprise ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de *[insérer le nom complet du Fabricant]*

En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*

Formulaires de qualification

Afin de démontrer qu'il satisfait aux critères de qualifications requises pour exécuter le marché en conformité avec la Section III (Critères d'évaluation et de qualification), le Soumissionnaire fournira les renseignements demandés dans les formulaires de qualification ci-après.

Fiche de renseignements sur le soumissionnaire

Formulaire ELI – 1.1

Date : _____
 No. AOI/PM : _____
 Avis d'appel d'offres No _____
 Page ___ de ___ pages

1. Nom légal du soumissionnaire :
2. Dans le cas d'un groupement d'entreprises, consortium ou association (GECA), nom légal de chaque partie :
3. Pays où le soumissionnaire est ou sera constitué en société :
4. Année à laquelle le soumissionnaire a été constitué en société :
5. Adresse légale du soumissionnaire dans le pays où il est constitué en société :
6. Renseignements sur le représentant autorisé du soumissionnaire : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/de télécopie : Adresse électronique :
7. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : 1. Dans le cas d'une entité unique, Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des Clauses 4.1 et 4.2 des IS. 2. Dans le cas d'un GECA, lettre d'intention de former un GECA ou de signer un accord de GECA, conformément aux dispositions de l'article 4.1 des IS. 3. Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Acheteur, tout document complémentaire qui n'est pas mentionné dans le paragraphe 1 ci-dessus et est nécessaire pour satisfaire aux dispositions de l'article 4.5 des IS.

Fiche de renseignements sur chaque Partie d'un GECA**Formulaire ELI – 1.2**

Date : _____
No. AOI/PM : _____
Avis d'appel d'offres No : _____
Page ___ de ___ pages

1. Nom légal du soumissionnaire :
2. Nom légal de la partie du GECA :
3. Pays de constitution en société de la partie du GECA :
4. Année de constitution en société de la partie du GECA :
5. Adresse légale de la partie du GECA dans le pays de constitution en société :
6. Renseignements sur le représentant autorisé de la partie au GECA : Nom : Adresse : Numéro de téléphone/télécopie : Adresse électronique :
7. Les copies des documents originaux qui suivent sont jointes : <input type="checkbox"/> Statuts ou Documents constitutifs de l'entité légale susmentionnée, conformément aux dispositions des articles 4.1 et 4.2 des IS. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise publique du pays de l'Acheteur, documents qui établissent l'autonomie juridique et financière et le respect des règles de droit commercial, conformément aux dispositions de l'article 4.5 des IS.

Antécédents de marchés non exécutés
--

Formulaire CON - 2

[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d'un GECA]

Nom légal du soumissionnaire : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Ou

Nom légal de la Partie au GECA : *[insérer le nom complet]*

No. AOI et titre : *[numéro et titre de l'AOI]*

Page *[numéro de la page]* de *[nombre total de pages]* pages

Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification			
<input type="checkbox"/> Il n'y a pas eu de marché non exécuté pendant la période de trois (03) années stipulée à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.1. <input type="checkbox"/> Marché(s) non exécuté(s) pendant la période de trois (03) années stipulées à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.1 :			
Année	Résultat, en pourcentage de l'actif total	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent \$US)
<i>[insérer l'année]</i>	<i>[indiquer le montant et pourcentage]</i>	Identification du marché : <i>[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d'identification]</i> Nom d'Acheteur : <i>[nom complet]</i> Adresse d'Acheteur : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Motifs de non-exécution : <i>[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]</i>	
Litiges en instance, en vertu de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification			
<input type="checkbox"/> Pas de litige en instance en vertu de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.3. <input type="checkbox"/> Litige(s) en instance en vertu de la Section III, Critères d'évaluation et de qualification, critère 2.2.3 :			
Année	Montant de la réclamation en pourcentage de la valeur nette de l'actif total	Identification du marché	Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en dollars E.U.)

<i>[insérer l'année]</i> _____	<i>[indiquer le pourcentage]</i> _____	Identification du marché : <i>[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d'identification]</i> Nom d'Acheteur : <i>[nom complet]</i> Adresse d'Acheteur : <i>[rue, numéro, ville, pays]</i> Objet du litige : <i>[indiquer les principaux points en litige]</i>	<i>[indiquer le montant]</i> _____
_____	_____	Identification du marché : Nom d'Acheteur : Adresse d'Acheteur : Objet du litige :	_____

NB :Le soumissionnaire doit joindre une copie des pièces justificatives en cas d'existence des marchés non exécutés ou des litiges en instances

Marchés en cours

Formulaire CCC

Les Soumissionnaires et chaque partenaire de GECA doivent fournir les renseignements concernant leurs engagements courants pour tous les marchés attribués, ou pour lesquels ils ont reçu une notification d'attribution, lettre de marché, etc...., ou pour les marchés en voie d'achèvement, mais pour lesquels un certificat de réception provisoire sans réserve n'a pas été émis.

Intitulé du marché	Acheteur, contact adresse/tél/télécopie	Valeur des fournitures restant à exécuter (US\$ équivalents)	Date d'achèvement prévue	Montant moyen mensuel facturé au cours des 6 derniers mois (US\$/mois)
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
etc.				

NB : Le soumissionnaire doit joindre une copie des pièces justificatives

Situation financière

Formulaire FIN – 3.1

Nom légal du soumissionnaire : _____ Date : _____

Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AOI/PM : ____
Page __ de __ pages

A compléter par le soumissionnaire et, dans le cas d'un GECA, par chaque partie.

Données financières en équivalent US\$	Antécédents pour les trois (03) dernières années (Équivalent milliers d'US\$)			
	Année 1	Année 2	Année 3	Ratio moyen
Information obtenue des états financiers				
Total actif (TA)				
Total passif (TP)				
Avoirs net (PN)				
Disponibilités (D)				
Engagements (E)				
Information des comptes de résultats				
Recettes totales (RT)				
Bénéfices avant impôts (BAI)				

- On trouvera ci-après les copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions suivantes :
- a) Ils doivent refléter la situation financière du soumissionnaire ou de la Partie au GECA, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
 - b) Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé
 - c) Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
 - d) Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

Chiffre d'affaires annuel moyen

Formulaire FIN – 3.2

Nom légal du soumissionnaire : _____ Date :

Nom légal de la partie au GECA : _____

No. AOI ____

Page ____ de ____ pages

Données sur le chiffre d'affaires annuel		
Année	Montant et monnaie	Equivalent US\$
*Chiffre d'affaires moyen		

*Le chiffre d'affaires annuel moyen est calculé comme le total des paiements reçus et certifiés pour l'approvisionnement en cours ou terminé, divisé par le nombre d'années spécifié dans la Section III, 2. 3.2.

Capacité de financement

Formulaire FIN – 3.3

Indiquer les sources de financement (liquidités, actifs réels non grevés, lignes de crédit et autres moyens financiers nécessaires pour les besoins de trésorerie au(x) marché(s) considéré(s), nets des engagements pris par le Soumissionnaire au titre d'autres marchés comme requis à la Section III, Critères d'évaluation et de qualification.

Source de financement	Montant (US\$ équivalents)
1.	
2.	
3.	
4.	

NB : Le soumissionnaire doit joindre une copie des pièces justificatives

Expérience

Formulaire EXP – 4.1

Nom légal du soumissionnaire : _____ Date : _____

Nom légal de la partie au GECA : _____ No. AOI/PM : _____
Page ___ de ___ pages

Numéro de marché similaire : ___ de ___ requis	Renseignements	
Identification du marché	_____	
Date d'attribution	_____	
Date d'achèvement	_____	
Rôle dans le marché	_____	
Montant total du marché	_____	US\$ _____
Dans le cas d'une partie à un GECA ou d'un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché	_____ %	US\$ _____
Nom de l'Acheteur :	_____	
Adresse :	_____ _____	
Numéro de téléphone/télécopie :	_____ _____	
Adresse électronique :	_____ _____	

NB : Le soumissionnaire doit joindre une copie des pièces justificatives

Expérience (suite)

Formulaire EXP – 4.1 (suite)

Nom légal du soumissionnaire : _____

Nom légal de la partie au GECA : _____

Page __ de __ pages

No. Du marché similaire : __de__requis	Renseignements
Description de la similitude conformément au 2.4.1 de la Section III :	
Montant	_____
Secteur : Hôtellerie et cuisine collective	_____
Nature d'équipements : Equipements de cuisine et pâtisserie	_____

NB : Le soumissionnaire doit joindre une copie des pièces justificatives

Section V. Pays Eligibles

Eligibilité applicables à la fourniture de Biens, Travaux et Services dans le cadre des marchés financés par la Banque

1. En conformité avec le paragraphe 1.7 des Directives pour la passation des marchés financés par la Banque Islamique de Développement, la Banque permet aux personnes morales et aux personnes physiques de tous les pays membres de fournir des biens, travaux et services dans les projets qu'elle finance. C'est un principe fondamental de la BID que le dossier d'appel d'offres stipule sans équivoque que les fournisseurs de biens et de travaux, et leurs associés et sous-traitants doivent être en stricte conformité avec les Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, la Ligue des Etats arabes et l'Union Africaine. Le Bénéficiaire est tenu d'aviser les entreprises et fournisseurs intéressés que seules les offres des entreprises et fournisseurs qui ne font pas l'objet d'un boycott en vertu desdites règles seront prise en considération. Les Soumissionnaires peuvent obtenir, par l'intermédiaire de leurs représentants dans les Pays Membres concernés ou par l'entremise de l'une des ambassades des Pays Membres, un certificat attestant que le soumissionnaire ne figure pas sur la liste de boycott.

Pour les prescriptions relatives au boycott, l'éligibilité d'un fournisseur ou d'une entreprise est déterminée au moment de la procédure d'évaluation des offres. Dans le cas où les entreprises de travaux ou de fournitures ne divulguent pas une information afin d'éviter la disqualification en application de la règle de boycott, le Bénéficiaire a le droit d'annuler les marchés à tout moment et de pénaliser ces entreprises, de même qu'il est en droit de réclamer un dédommagement pour les pertes occasionnées, au profit du Bénéficiaire et de la BID. La BID se réserve le droit de ne pas honorer un marché s'il s'avère qu'une entreprise donnée est soumise aux prescriptions du boycott.

Est qualifiée en tant qu'entreprise de fournitures provenant d'un Pays Membre, toute entreprise dont :

- (a) L'immatriculation ou la constitution légale à lieu dans un Pays Membre de la BID ;
- (b) L'aire principale d'activité est située dans un Pays Membre de la BID ;
- (c) Elle appartient à plus de 50% à une ou plusieurs firmes dans un ou plusieurs Pays Membres (lesquelles firmes devant justifier de leur nationalité) et/ou à des ressortissants de ces Pays Membres ;
- (d) Le personnel chargé d'assurer les services dans le cadre du marché est constitué à plus de 80% de nationaux de Pays Membres de la BID, qu'il s'agisse d'un personnel employé directement ou employé par un sous-traitant ;
- (e) La majorité des cadres dirigeants et professionnels est constituée de nationaux du Pays Membre concerné ou d'autres Pays Membres.

Est qualifiée en tant qu'entreprise locale d'un Pays Membre, toute entreprise dont :

- (a) L'immatriculation ou la constitution légale à lieu dans le Pays Membre Bénéficiaire ;
- (b) L'aire principale d'activité est située dans le Pays Membre Bénéficiaire ;

- (c) Les nationaux du Pays Membre Bénéficiaire (personnes physiques ou morales) détiennent plus de 50% du capital de l'entreprise ;
 - (d) Le personnel chargé d'assurer les services dans le cadre du marché dans le Pays Membre Bénéficiaire est constitué à plus de 80% de nationaux du Pays Membres Bénéficiaire, qu'il s'agisse d'un personnel employé directement ou employé par un sous-traitant ;
 - (e) La majorité des cadres dirigeants et professionnels est constituée de nationaux du Pays Membre Bénéficiaire.
16. 2. à titre d'exception, une entreprise d'un pays ou des biens fabriqués dans un pays peuvent être exclus :
- a) si la loi ou la réglementation du pays du Bénéficiaire interdit les relations commerciales avec ce pays, sous réserve qu'il soit établi à la satisfaction de la Banque que cette exclusion n'empêche pas le jeu efficace de la concurrence pour la fourniture des biens, ou des travaux nécessaires; ou
 - b) en application des Règles de Boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine, le pays du Bénéficiaire interdit toute importation de biens en provenance dudit pays ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays.
17. 3. Pour l'information du Bénéficiaire et des soumissionnaires, à l'heure actuelle, les biens et services provenant des pays ci-après ne sont pas admis dans le cadre de la présente sélection :
- a) en référence à l'article 2(a) ci-dessus : *[insérer la liste des pays, établie après accord de la Banque afin d'appliquer la restriction]*
 - b) en référence à l'article 2(b) ci-dessus : *[insérer la liste des pays, qui sont exclus dans le cadre des Règles de boycott de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine]*

PARTIE 2 - Exigences de l'Acheteur

Section VI. Exigences de l'Acheteur

Table des matières

1. Liste des Biens et des Services connexes	
2. Calendriers de livraison et d'achèvement	
3. Désignations et Spécifications techniques	

1. Liste des équipements et des Services connexes

a) Liste des Equipements

Lot N°	Item	Désignation	Qté demandée/Centre						Qté totale
			CJFR SERS	CJFR BOUSALEM	CFPTI BOUSALEM	CFA SERS	CFA TABARKA	CFA KEF	
LOT N° 1 : Bloc de Cuisson Pour Collectivité									
1	01	Ensemble Bloc de Cuisson Centrale de Série 900	1	1	1	1	1	1	6
LOT N° 2 : Four à Air Pulse									
2	01	Four à Air Pulse GN 1/1 Electrique	2	2	1	1	1	3	10
LOT N° 3 : Equipement de Laverie									
3	01	Lave-Vaisselle a Translation	1	1	1	1	1	2	7
LOT N° 4 : Hotte D'Extraction									
4	01	Hotte D'Extraction à Six Filtres	1	1	1	1	1	1	6
LOT N° 5 : Armoire Frigorifique									
5	01	Armoire Positive Double Porte 0/+10 °C	4	4	4	2	2	4	20
	02	Armoire Négatif Double Porte -18/-22 °C	3	3	3	1	1	3	14
	03	Armoire Positive à Une Porte 0/+10 °C	3	3	3	1	1	3	14
	04	Armoire Réfrigère Négatif a Une Porte -18/-22°C	2	2	2	1	1	2	10
	05	Armoire Frigorifique Ventilée 700+350 & 350 L	0	0	0	0	0	1	1
LOT N° 6 : Meuble et Table en Inox									
6	01	Plonge Adosse En Inox à Trois Bacs	3	3	3	3	3	3	18
	02	Table De Travail Adosse En Inox	3	3	3	3	3	3	18
	03	Table De Travail Adosse En Inox Avec Tiroir à Droite	5	5	5	5	5	5	30
	04	Table TVO En Inox	1	1	1	1	1	1	6
	05	Table Chef	1	1	1	1	1	1	6
	06	Lave-Mains	2	2	2	2	2	2	12
	07	Billot En Polyéthylène Debout Sur Pieds Inox	3	3	3	3	3	3	18
	08	Echelle De Débarrassage Double Compartiments	8	4	4	8	3	8	35
	09	Armoire De Rangement En Inox à Deux Portes Fermant à Clés	4	4	4	4	4	4	24
	10	Armoire De Rangement Suspendue En Inox à Portes Coulissantes	8	4	4	8	3	8	35
	11	Etagère De Rangement En Inox à Trois Niveaux	8	4	4	8	3	8	35
	12	Etagère De Rangement En Inox à Quatre Niveaux	8	4	4	8	3	8	35
	13	Plonge Adosse En Inox à Deux Bacs avec Egouttoir	2	2	2	2	2	2	12
	14	Chariot De Service a Trois Niveaux	2	2	2	2	2	2	12

Lot N°	Item	Désignation	Qté demandée/Centre						Qté totale
			CJFR SERS	CJFR BOUSALEM	CFPTI BOUSALEM	CFA SERS	CFA TABARKA	CFA KEF	
LOT N° 7 : Equipement De Préparation									
7	01	Balance Electronique	1	1	1	1	1	3	8
	02	Balance Romaine	1	1	1	1	1	3	8
	03	Eplucheuse De Pomme De Terre	1	1	1	1	1	3	8
	04	Coupe Pain Electrique	1	1	1	1	1	3	8
	05	Œuvre Boite	1	1	1	1	1	3	8
	06	Distributeur a Lait Chaud	1	1	1	1	1	3	8
	07	Percolateur Double a Café	1	1	1	1	1	3	8
	08	Robot Mono Tête Multifonction	1	1	1	1	1	3	8
	09	Hachoir a Viande Electrique Professionnelle	1	1	1	1	1	3	8
LOT N° 8 : Ustensile De Cuisine									
8	01	Faitout inox triple fond avec couvercle de Ø 300 mm	3	3	6	6	6	6	30
	02	Faitout inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm	3	3	6	6	6	6	30
	03	Marmite haute inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm	3	3	6	6	6	6	30
	04	Marmite haute inox triple fond avec couvercle de Ø 500 mm	3	3	6	6	6	6	30
	05	Moulin à légumes inox 1 grille 5 kg Ø 370 mm minimum	1	1	2	2	2	2	10
	06	Couscoussière composé de : marmite inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm hauteur 400 mm et	1	1	1	1	1	1	6
	07	Bac gastronome inox GN 2/1. Hauteur 100 mm avec couvercle inox	4	2	2	6	2	6	22
	08	Bac gastronome inox GN 1/1 Hauteur 100 mm avec couvercle inox	4	2	2	6	2	6	22
	09	Bac gastronome inox GN 1/1 Hauteur 200 mm avec couvercle inox	4	2	2	6	2	6	22
	10	Saut inox capacité 10 litres minimum	1	1	1	1	1	1	6
	11	Casserole inox triple fond avec couvercle de Ø 300 mm	4	2	2	6	2	6	22
	12	Casserole inox triple fond avec couvercle de Ø 200 mm	4	2	2	6	2	6	22
	13	Poêle inox triple fond avec couvercle de Ø 280 mm minimum	4	2	2	6	2	6	22
	14	Poêle inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm minimum	4	2	2	6	2	6	22

Lot N°	Item	Désignation	Qté demandée/Centre					Qté totale	
			CJFR SERS	CJFR BOUSALEM	CFPTI BOUSALEM	CFA SERS	CFA TABARKA		CFA KEF
15		Plateau self-service en inox alimentaire 5 ou 6 compartiments	90	120	240	240	120	300	1110
16		Couteau à désosser : lame en inox forgé longueur 140mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
17		Couteau office : lame en inox forgé longueur 100mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
18		Couteau de boucher : lame en inox forgé longueur 200mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
19		Couteau éplucheur : lame en inox forgé longueur 100mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
20		Hachoir à persil : avec 01 lames au minimum en inox	2	2	2	2	2	2	12
21		Louche inox monobloc de Ø 190 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
22		Louche inox monobloc de Ø 80 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
23		Louche inox monobloc de Ø 120 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
24		Spatule inox, large coudée, avec manche dimension 150x32 mm minimum	2	2	2	2	2	2	12
25		Planche à découper en polyéthylène GN 1/1 épaisseur 30 mm minimum	6	6	6	6	6	6	36
26		Bol à soupe en inox alimentaire	90	120	240	240	120	300	1110
27		Cuillère à soupe en acier alimentaire	90	120	240	240	120	300	1110
28		Cuillère de table en acier alimentaire	90	120	240	240	106	300	1096
29		Couteau de table en acier alimentaire	20	20	20	20	20	20	120
30		Fourchette de table en acier alimentaire	90	120	240	240	120	300	1110
31		Broc à eau en inox alimentaire capacité 1.5 litre au minimum	15	20	40	40	20	50	185
32		Ecumoire inox monobloc longueur de 280 mm Ø de 105 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
33		Ecumoire inox monobloc longueur de 350 mm Ø de 120 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
34		Ecumoire inox monobloc longueur de 280 mm Ø de 80 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
35		Collecteur de déchets polypropylène : 100 litres minimum avec couvercle	4	4	4	4	4	4	24
36		Araignée acier inoxydable Ø de 120 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
37		Araignée acier inoxydable Ø de 160 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
38		Araignée acier inoxydable Ø de 220 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
39		Fouet, toute inox longueur de 250 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
40		Fouet, toute inox longueur de 350 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
41		Aiguiseur manuel	2	2	2	2	2	2	12

Lot N°	Item	Désignation	Qté demandée/Centre						Qté totale
			CJFR SERS	CJFR BOUSALEM	CFPTI BOUSALEM	CFA SERS	CFA TABARKA	CFA KEF	
	42	Pince de service inox alimentaire Longueur 230 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
	43	Cuillère de service pour self en inox alimentaire Longueur 280 mm minimum	4	4	4	4	4	4	24
	44	Ecailleur à poisson en inox longueur de 180 mm minimum	2	2	2	2	2	2	12
	45	Braisière en inox à deux anses diamètre 50cm hauteur 30 cm avec couvercle minimum	4	4	4	4	4	4	24
	46	Braisière en inox à deux anses diamètre 30cm hauteur 13 cm avec couvercle minimum	4	4	4	4	4	4	24
	47	Couperet à viande en acier inox Long 20 cm au minimum	4	4	4	4	4	4	24
	48	Barre alimentée pour couteau longueur 450 mm au minimum	4	4	4	4	4	4	24
	49	Sauteuse en inox à queue diamètre 36 cm au minimum	4	4	4	4	4	4	24
	50	Soupière inox 5 litres	5	5	5	5	5	5	30
LOT N° 9 : Ligne De Cuisson Pédagogique									
9	1	Ensemble Ligne De Cuisson à Gaz Série 700	1	1	0	0	0	6	8
LOT N° 10 : Batteur Mélangeur									
10	01	Batteur mélangeur bol inox démontable 20 Litres	1	1	0	0	0	3	5
	02	Batteur mélangeur 7.5 litres	1	1	0	0	0	3	5
LOT N° 11 : Table Réfrigère Positive									
11	01	Table réfrigérée pâtisseries 3 portes 60x40 cm avec dessus en granit et dossier	1	1	0	0	0	4	6
LOT N° 12 : Soubassement Réfrigère									
12	01	Soubassement réfrigérée	1	1	0	0	0	4	6
LOT N° 13 : Vitrine Réfrigère									
13	01	Vitrine négative 4 faces	1	1	0	0	0	3	5
	02	Vitrine positive 4 faces	1	1	0	0	0	3	5
	03	Vitrine Horizontale réfrigérée 1.2 mètre	0	0	0	0	0	3	3
LOT N° 14 : Machine à Glaces									
14	01	Turbine à glace vertical à poser	0	0	0	0	0	1	1
	02	Sorbetière professionnelle	0	0	0	0	0	1	1

Lot N°	Item	Désignation	Qté demandée/Centre					Qté totale	
			CJFR SERS	CJFR BOUSALEM	CFPTI BOUSALEM	CFA SERS	CFA TABARKA		CFA KEF
LOT N° 15 : Equipement à Main									
15	01	Coupe frite sur socle	1	1	1	1	1	2	7
	02	Mixeur mélangeur multifonctionnel professionnel	1	1	0	0	0	2	4
	03	Mixeur plongeant professionnel	1	1	0	0	0	2	4
	04	Poussoir à Saucisses Viande	1	1	0	0	0	2	4
	05	Presse agrumes électrique sans couvercle	1	1	0	0	0	2	4
	06	Mixer multi-usage	1	1	0	0	0	2	4
LOT N° 16 : Equipement Fast-Food									
16	01	Machine chawarma	1	1	0	0	0	2	4
	02	Couteau chawarma électrique	1	1	0	0	0	2	4
	03	Trancheuse à viande	1	1	0	0	0	1	3
	04	Grill panini simple Rainurée/Rainurée	1	1	0	0	0	1	3
	05	Rôtissoire à poulet à poser	1	1	0	0	0	2	4
	06	Distributeur de boissons froides doubles	1	1	0	0	0	3	5
	07	Bain Marie électrique à poser	1	1	0	0	0	3	5
	08	Salamandre électrique	1	1	0	0	0	3	5
	09	Crêpière électrique sur châssis à poser	1	1	0	0	0	2	4
	10	Yaourtière-fromagère	1	1	0	0	0	4	6
	11	Gaufrier électrique 2 pièces	1	1	0	0	0	2	4
LOT N° 17 : Equipement Pizza									
17	01	Meuble à pizza réfrigéré	1	1	0	0	0	2	4
	02	Pétrin Spirale tête fixe	1	1	0	0	0	1	3
	03	Four à pizza électrique	1	1	0	0	0	2	4
	04	Balance électronique	1	1	0	0	0	2	4

Lot N°	Item	Désignation	Qté demandée/Centre					Qté totale	
			CJFR SERS	CJFR BOUSALEM	CFPTI BOUSALEM	CFA SERS	CFA TABARKA		CFA KEF
LOT N° 18 : Douille, Moules et Décorations									
18	01	Moule à manqué carrée 22 cm minimum hauteur 4 cm En acier avec revêtement anti-adhérent	5	5	0	0	0	20	30
	02	Moule à manqué rond diamètre 22 cm minimum hauteur 4 cm En acier avec revêtement anti-adhérent	5	5	0	0	0	20	30
	03	Moule à manqué rond diamètre 22 cm minimum hauteur 4 cm en silicone	5	5	0	0	0	20	30
	04	Moule à cake En acier avec revêtement anti-adhérent : 15x8x4 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
	05	Moules briochettes avec revêtement anti-adhérent 13 cm	5	5	0	0	0	20	30
	06	Moule trois frères avec revêtement anti-adhérent diamètre 15 cm h : 4 minimums	5	5	0	0	0	20	30
	07	Moule à bûche avec revêtement anti-adhérent : 35 x 8 x 5,5 cm minimum	5	5	0	0	0	20	30
	08	Moule à mini-madeleines 20 empreintes au minimum	5	5	0	0	0	20	30
	09	Moules à tartelettes cannelées avec revêtement anti- adhérent : diamètre 8 x 1,5 cm minimum	5	5	0	0	0	20	30
	10	Moules en silicone éclairs 6 empreintes au minimum	5	5	0	0	0	20	30
	11	Moule à gaufre en aluminium avec revêtement anti- adhérent	5	5	0	0	0	20	30
	12	Moule à génoise à revêtement anti-adhérent : 35x25x3.5 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
	13	Moule silicone pour glace 10 empreinte minimum forme esquimaux	5	5	0	0	0	20	30
	14	Moule silicone pour glace 10 empreinte minimum forme rectangulaire	5	5	0	0	0	20	30
	15	Moule à quiche diamètre 10 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
	16	Moule à savarin diamètre 22 cm x 4 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
	17	Moule silicone décoratif différent forme	5	5	0	0	0	20	30
	18	Douille en acier inoxydable différent décoration (5/forme)	5	5	0	0	0	20	30
	19	Thermomètre sonde digital étanche -50 +200°c sonde inox 12cm minimum	5	5	0	0	0	20	30
	20	Emporte-pièces en matériau composite différent forme (10/forme)	5	5	0	0	0	20	30
	21	Empreinte à foncer / découpoir Ø 5 cm / Ø 7 cm différent forme (10/forme)	5	5	0	0	0	20	30
	22	Cercle à gâteau extensible en inox 15,5 à 30 cm hauteur 8 cm minimum	5	5	0	0	0	20	30

Lot N°	Item	Désignation	Qté demandée/Centre					Qté totale	
			CJFR SERS	CJFR BOUSALEM	CFPTI BOUSALEM	CFA SERS	CFA TABARKA		CFA KEF
23		Cercle à tarte perforé en inox rond 8 cm hauteur 2 cm minimum	5	5	0	0	0	20	30
24		Boîte de 14 découpoirs ronds cannelés en inox 2 à 10,7 cm	5	5	0	0	0	20	30
25		Rectangle à gâteau extensible en inox 25 à 46 cm	5	5	0	0	0	20	30
26		Découpoirs forme en cœur inox (grand-petit-moyen)	5	5	0	0	0	20	30
27		Tampon à biscuits 6 motifs au minimum	5	5	0	0	0	20	30
28		Roulette découpe pâte 6 motifs au minimum	5	5	0	0	0	20	30
29		Rouleau à pâtisserie 50 cm de longueur et 5 cm de diamètre au minimum	5	5	0	0	0	20	30
30		Jeux 5 Pinceaux de décoration (3 pinceaux ronds +2 pinceaux plats) poile en nylon	5	5	0	0	0	20	30
31		Jeux 5 Pinceaux de décoration (Pinceau liner, Pinceau rond Pinceau plat petit, Pinceau plat biseauté, Pinceau	5	5	0	0	0	20	30
32		Stylo pinceau colle Alimentaire 2ml	5	5	0	0	0	20	30
33		Jeux de 6 spatules en matériaux composite dimension (25, 30, 35, 40, 45 et 50 cm) au minimum	5	5	0	0	0	20	30
34		Jeux de spatule en triangulaire en Inox lame en acier inoxydable - Manche surmoulé en polypropylène. (8,	5	5	0	0	0	20	30
35		Spatule Inox Plate lame en acier inoxydable - Manche surmoulé en polypropylène 12 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
36		Pince à pâte (à pincer les crêtes) en inox	5	5	0	0	0	20	30
37		Spatule coudée en inox lame en acier inoxydable - manche surmoulé en polypropylène, Capacité : 1,5 L	5	5	0	0	0	20	30
38		Cuiseur Inox constitué d'une double paroi en acier inoxydable, Graduations intérieures,	5	5	0	0	0	20	30
39		Bain marie pour chocolat de capacité 1 L au minimum -Puissance au minimum : 50 W	5	5	0	0	0	20	30
40		Tamis inox diamètre 20 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
41		Tamis à farine mécanique, contenance 350 gr. diamètre 10 cm. hauteur 9 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
42		Jeux de bassine pâtissière conique en inox, fond plat contenance (1 ; 2 ; 3.5 ; 5.5 et 8 litres)	5	5	0	0	0	20	30
43		Chinois de cuisine de diamètre 18 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
44		Jeux de fouet en fils inox manche ergonomique diamètres (25, 30, 35, 40,45) au minimum	5	5	0	0	0	20	30

Lot N°	Item	Désignation	Qté demandée/Centre					Qté totale	
			CJFR SERS	CJFR BOUSALEM	CFPTI BOUSALEM	CFA SERS	CFA TABARKA		CFA KEF
	45	Passoire conique en inox à queue diamètres 24 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
	46	Passoire conique en inox à queue diamètres 28 cm au minimum	5	5	0	0	0	20	30
	47	Pelle à Pizza en bois de hêtre	5	5	0	0	0	20	30
	48	Pichet doseur en Verre 1 litre au minimum	5	5	0	0	0	20	30
	49	Roulette à pâte cannelée en inox diamètre 37mm minimum	5	5	0	0	0	20	30

LOT N° 19 : Casserole, Poêle et sauteuse

19	01	Jeux de 7 casseroles en acier inoxydable finition satinée poli-brossé	2	2	0	0	0	4	8
	02	Casseroles bain marie en acier inoxydable ø 16 cm. contenance 1,2 litre au minimum.	2	2	0	0	0	4	8
	03	Jeux de 4 crêpière en acier diamètre (18 ; 20 ; 22 ; 24) minimum	2	2	0	0	0	4	8
	04	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brossé diamètre 16 cm, hauteur 9 cm minimum	4	4	0	0	0	8	16
	05	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brossé diamètre 20 cm, hauteur 12 cm minimum	4	4	0	0	0	8	16
	06	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brossé diamètre 24 cm, hauteur 12,5 cm minimum	4	4	0	0	0	8	16
	07	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brossé diamètre 24 cm, hauteur 20 cm minimum	4	4	0	0	0	8	16
	08	Poêle en acier inoxydable diamètre 20 cm minimum	4	4	0	0	0	8	16
	09	Poêle en acier inoxydable diamètre 24 cm minimum	4	4	0	0	0	8	16
	10	Sauteuse en acier inoxydable, antiadhésif, diamètre 28 cm hauteur 8 cm au minimum	4	4	0	0	0	8	16
	11	Sauteuse bombée en acier inoxydable, diamètre 20 cm hauteur 7 cm au minimum	4	4	0	0	0	8	16
	12	Sauteuse en acier inoxydable, antiadhésif, diamètre 26 cm hauteur 7 cm au minimum	4	4	0	0	0	8	16
	13	Poissonnière en acier inoxydable avec couvercle, long 45 cm, haut 9 cm minimum	4	4	0	0	0	8	16
	14	Plat à rôtir rectangulaire en acier inoxydable a deux anses ,40x25x13 cm au minimum	4	4	0	0	0	8	16
	15	Plaque de cuisson perforée en acier inoxydable dimension : 40 x 30 cm. Ep : 1,5 mm au minimum	4	4	0	0	0	8	16
	16	Braisière en acier inoxydable, diamètre 24 cm, hauteur 16 cm au minimum	4	4	0	0	0	8	16
	17	Faitout en acier inoxydable avec couvercle finition satinée poli-brossé diamètre 40 cm, hauteur 25 cm	4	4	0	0	0	8	16
	18	Faitout en acier inoxydable avec couvercle finition satinée poli-brossé diamètre 36 cm, hauteur 17 cm	4	4	0	0	0	8	16

Lot N°	Item	Désignation	Qté demandée/Centre						Qté totale
			CJFR SERS	CJFR BOUSALEM	CFPTI BOUSALEM	CFA SERS	CFA TABARKA	CFA KEF	
LOT N° 20 : Mobilier Pour Restaurant Pédagogique									
20	01	Ensemble coin salle à manger quatre places	0	0	0	0	0	1	1
LOT N° 21 : Laminoir à Bande									
21	01	Laminoir à bande à poser	1	1	0	0	0	2	4
LOT N° 22 : Pasteurisateur									
22	01	Pasteurisateur	1	1	0	0	0	2	4
LOT N° 23 : Etuve De Fermentation									
23	01	Etuve de fermentation	1	1	0	0	0	2	4
LOT N° 24 : Four Micro-Onde Et Plaques									
24	01	Four micro-onde	1	1	0	0	0	4	6
	02	Plaque vitrocéramique	1	1	0	0	0	4	6
LOT N° 25 : Hachoir Broyeur									
25	01	Hachoir broyeur	1	1	0	0	0	2	4
LOT N° 26 : Cellule De Refroidissement Et De Congélation									
26	01	Cellule de refroidissement et de congélation	1	1	0	0	0	2	4

b) Services connexes

Je soussigné (ou nous soussignés)

.....
.....
.....

M'engage à :

- 1) Assurer l'installation, la mise en marche et les essais sur site de chaque équipement objet des lots de 01 à 04, 07, 09, de 10 à 17et de 21 à 26.
Les essais doivent être réalisés en présence du représentant du service affectataire et des futurs utilisateurs.

- 2) Assurer une formation des utilisateurs à l'exploitation des équipements livrés dans le cadre du marché d'une durée minimale de jours selon les conditions et modalités suivantes :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- 3) Assurer la représentation, le service après-vente et la disponibilité des pièces de rechange des équipements proposés par mes soins pendant au moins cinq (5) ans.

- 4) Fournir en doubles exemplaires le manuel de conduite et d'entretien en langue française ou anglaise de chaque équipement. (Lots de 01 à 04, 07, 09, de 10 à 17et de 21 à 26)

2. Calendrier de livraison et d'achèvement

- a) Les équipements objet de cet appel d'offres devront être livrés installés et mis en marche sur sites d'utilisation dans la période spécifiée dans le tableau ci-dessous.
- b) La période spécifiée ci-dessous est à compter de la date de notification du marché.

Lot N°	Désignation	Délais de Livraison
1	Bloc de Cuisson Pour Collectivité	120 jours
2	Four à Air Pulse	120 jours
3	Equipement de Laverie	120 jours
4	Hotte D'Extraction	120 jours
5	Armoire Frigorifique	120 jours
6	Meuble et Table en Inox	120 jours
7	Equipement De Préparation	120 jours
8	Ustensile De Cuisine	120 jours
9	Ligne De Cuisson Pédagogique	120 jours
10	Batteur Mélangeur	120 jours
11	Table Réfrigère Positive	120 jours
12	Soubassement Réfrigère	120 jours
13	Vitrine Réfrigère	120 jours
14	Machine à Glaces	120 jours
15	Equipement a Main	120 jours
16	Equipement Fast-Food	120 jours
17	Equipement Pizza	120 jours
18	Douille, Moules et Décorations	120 jours
19	Casserole, Poêle et sauteuse	120 jours
20	Mobilier Pour Restaurant Pédagogique	120 jours
21	Laminoir à Bande	120 jours
22	Pasteurisateur	120 jours
23	Etuve De Fermentation	120 jours
24	Four Micro-Onde Et Plaques	120 jours
25	Hachoir Broyeur	120 jours
26	Cellule De Refroidissement Et De Congélation	120 jours

- c) Dans la même période spécifiée, le fournisseur devra assurer la formation des utilisateurs à l'utilisation et à l'entretien des équipements objet du marché.

3. Désignations et spécifications techniques

a) Désignations des équipements proposés

- ✓ A remplir par le soumissionnaire pour chaque lot de participation
- ✓ A fournir obligatoirement en ligne

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
LOT N° 1 : Bloc de Cuisson Pour Collectivité						
1	01	Ensemble Bloc de Cuisson Centrale de Série 900				
LOT N° 2: Four à Air Pulse						
2	01	Four à Air Pulse GN 1/1 Electrique				
LOT N° 3 : Equipement de Laverie						
3	01	Lave-Vaisselle a Translation				
LOT N° 4 : Hotte D'Extraction						
4	01	Hotte D'Extraction à Six Filtres				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
LOT N° 5 : Armoire Frigorifique						
5	01	Armoire Positive Double Porte 0/+10 °C				
	02	Armoire Négatif Double Porte -18/-22 °C				
	03	Armoire Positive à Une Porte 0/+10 °C				
	04	Armoire Réfrigère Négatif a Une Porte -18/-22°C				
	05	Armoire Frigorifique Ventilée 700+350 & 350 L				
LOT N° 6 : Meuble et Table en Inox						
6	01	Plonge Adosse En Inox à Trois Bacs				
	02	Table De Travail Adosse En Inox				
	03	Table De Travail Adosse En Inox Avec Tiroir à Droite				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	04	Table TVO En Inox				
	05	Table Chef				
	06	Lave-Mains				
	07	Billot En Polyéthylène Debout Sur Pieds Inox				
	08	Echelle De Débarrassage Double Compartiments				
	09	Armoire De Rangement En Inox à Deux Portes Fermant à Clés				
	10	Armoire De Rangement Suspendue En Inox à Portes Coulissantes				
	11	Etagère De Rangement En Inox à Trois Niveaux				
	12	Etager De Rangement En Inox à Quatre Niveaux				
	13	Plonge Adosse En Inox à Deux Bacs avec Egouttoir				
	14	Chariot De Service a Trois Niveaux				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
LOT N° 7 : Equipement De Préparation						
7	01	Balance Electronique				
	02	Balance Romaine				
	03	Eplucheuse De Pomme De Terre				
	04	Coupe Pain Electrique				
	05	Œuvre Boite				
	06	Distributeur a Lait Chaud				
	07	Percolateur Double a Café				
	08	Robot Mono Tête Multifonction				
	09	Hachoir a Viande Electrique Professionnelle				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
LOT N° 8 : Ustensile De Cuisine						
08	01	Faitout inox triple fond avec couvercle de Ø 300 mm				
	02	Faitout inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm				
	03	Marmite haute inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm				
	04	Marmite haute inox triple fond avec couvercle de Ø 500 mm				
	05	Moulin à légumes inox 1 grille 5 kg Ø 370 mm minimum				
	06	Couscoussière composée de : marmite inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm hauteur 400 mm et couscoussière de Ø400 avec couvercle				
	07	Bac gastronome inox GN 2/1. Hauteur 100 mm avec couvercle inox				
	08	Bac gastronome inox GN 1/1 Hauteur 100 mm avec couvercle inox				
	09	Bac gastronome inox GN 1/1 Hauteur 200 mm avec couvercle inox				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	10	Saut inox capacité 10 litres minimum				
	11	Casserole inox triple fond avec couvercle de Ø 300 mm				
	12	Casserole inox triple fond avec couvercle de Ø 200 mm				
	13	Poêle inox triple fond avec couvercle de Ø 280 mm minimum				
	14	Poêle inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm minimum				
	15	Plateau self-service en inox alimentaire 5 ou 6 compartiments				
	16	Couteau à désosser : lame en inox forgé longueur 140mm minimum				
	17	Couteau office : lame en inox forgé longueur 100mm minimum				
	18	Couteau de boucher : lame en inox forgé longueur 200mm minimum				
	19	Couteau éplucheur : lame en inox forgé longueur 100mm minimum				
	20	Hachoir à persil : avec 01 lames au minimum en inox				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	21	Louche inox monobloc de Ø 190 mm minimum				
	22	Louche inox monobloc de Ø 80 mm minimum				
	23	Louche inox monobloc de Ø 120 mm minimum				
	24	Spatule inox, large coudée, avec manche dimension 150x32 mm minimum				
	25	Planche à découper en polyéthylène GN 1/1 épaisseurs 30 mm minimum				
	26	Bol à soupe en inox alimentaire				
	27	Cuillère à soupe en acier alimentaire				
	28	Cuillère de table en acier alimentaire				
	29	Couteau de table en acier alimentaire				
	30	Fourchette de table en acier alimentaire				
	31	Broc à eau en inox alimentaire capacité 1.5 litre au minimum				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	32	Ecumoire inox monobloc longueur de 280 mm Ø de 105 mm minimum				
	33	Ecumoire inox monobloc longueur de 350 mm Ø de 120 mm minimum				
	34	Ecumoire inox monobloc longueur de 280 mm Ø de 80 mm minimum				
	35	Collecteur de déchets polypropylène : 100 litres minimum avec couvercle				
	36	Araignée acier inoxydable Ø de 120 mm minimum				
	37	Araignée acier inoxydable Ø de 160 mm minimum				
	38	Araignée acier inoxydable Ø de 220 mm minimum				
	39	Fouet, toute inox longueur de 250 mm minimum				
	40	Fouet, toute inox longueur de 350 mm minimum				
	41	Aiguiseur manuel				
	42	Pince de service inox alimentaire Longueur 230 mm minimum				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	43	Cuillère de service pour self en inox alimentaire Longueur 280 mm minimum				
	44	Ecailleur à poisson en inox longueur de 180 mm minimum				
	45	Braisière en inox à deux anses diamètre 50 cm hauteur 30 cm avec couvercle				
	46	Braisière en inox à deux anses diamètre 30 cm hauteur 13 cm avec couvercle				
	47	Couperet à viande en acier inox Long 20 cm au minimum				
	48	Barre alimentée pour couteau longueur 450 mm au minimum				
	49	Sauteuse en inox à queue diamètre 36 cm au minimum				
	50	Soupière inox 5 litres				
LOT N° 9 : Ligne De Cuisson Pédagogique						
9	1	Ensemble Ligne De Cuisson à Gaz Série 700				
LOT N° 10 : Batteur Mélangeur						
10	01	Batteur mélangeur bol inox démontable 20 Litres				
	02	Batteur mélangeur 7.5 litres				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
LOT N° 11 : Table Réfrigère Positive						
11	01	Table réfrigérée pâtissière 3 portes 60x40 cm avec dessus en granit et dossier				
LOT N° 12 : Soubassement Réfrigère						
12	01	Soubassement réfrigérée				
LOT N° 13 : Vitrine Réfrigère						
13	01	Vitrine négative 4 faces				
	02	Vitrine positive 4 faces				
	03	Vitrine Horizontale réfrigérée 1.2 mètre				
LOT N° 14: Machine a Glaces						
14	01	Turbine à glace vertical à poser				
	02	Sorbetière professionnelle				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
LOT N° 15 : Equipement a Main						
15	01	Coupe frite sur socle				
	02	Mixeur mélangeur multifonctionnel professionnel				
	03	Mixeur plongeant professionnel				
	04	Poussoir à Saucisses Viande				
	05	Presse agrumes électrique sans couvercle				
	06	Mixer multi-usage				
LOT N° 16: Equipement Fast-Food						
16	01	Machine chawarma				
	02	Couteau chawarma électrique				
	03	Trancheuse à viande				
	04	Grill panini simple Rainurée/Rainurée				
	05	Rôtissoire à poulet à poser				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	06	Distributeur de boissons froides doubles				
	07	Bain Marie électrique à poser				
	08	Salamandre électrique				
	09	Crêpière électrique sur châssis à poser				
	10	Yaourtière-fromagère				
	11	Gaufrier électrique 2 pièces				
LOT N° 17 : Equipement Pizza						
17	01	Meuble à pizza réfrigéré				
	02	Pétrin Spirale tête fixe				
	03	Four à pizza électrique				
	04	Balance électronique				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
LOT N° 18 : Douille, Moules et Décorations						
18	01	Moule à manqué carrée 22 cm minimum hauteur 4 cm En acier avec revêtement anti-adhérent				
	02	Moule à manqué rond diamètre 22 cm minimum hauteur 4 cm En acier avec revêtement anti-adhérent				
	03	Moule à manqué rond diamètre 22 cm minimum hauteur 4 cm en silicone				
	04	Moule à cake En acier avec revêtement anti-adhérent : 15x8x4 cm au minimum				
	05	Moules briochettes avec revêtement anti-adhérent 13 cm				
	06	Moule trois frères avec revêtement anti-adhérent diamètre 15 cm h : 4 minimums				
	07	Moule à bûche avec revêtement anti-adhérent : 35 x 8 x 5,5 cm minimum				
	08	Moule à mini-madeleines 20 empreintes au minimum				
	09	Moules à tartelettes cannelées avec revêtement anti- adhérent : diamètre 8 x 1,5 cm minimum				
	10	Moules en silicone éclairs 6 empreintes au minimum				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	11	Moule à gaufre en aluminium avec revêtement anti-adhérent				
	12	Moule à génoise à revêtement anti-adhérent : 35x25x3.5 cm au minimum				
	13	Moule silicone pour glace 10 empreinte minimum forme esquimaux				
	14	Moule silicone pour glace 10 empreinte minimum forme rectangulaire				
	15	Moule à quiche diamètre 10 cm au minimum				
	16	Moule à savarin diamètre 22 cm x 4 cm au minimum				
	17	Moule silicone décoratif différent forme				
	18	Douille en acier inoxydable différent décoration (5/forme)				
	19	Thermomètre sonde digital étanche -50 +200°c sonde inox 12cm minimum				
	20	Emporte-pièces en matériau composite différent forme (10/forme)				
	21	Empreinte à foncer / découpoir Ø 5 cm / Ø 7 cm différent forme (10/forme)				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	22	Cercle à gâteau extensible en inox 15,5 à 30 cm hauteur 8 cm minimum				
	23	Cercle à tarte perforé en inox rond 8 cm hauteur 2 cm minimum				
	24	Boîte de 14 découpoirs ronds cannelés en inox 2 à 10,7 cm				
	25	Rectangle à gâteau extensible en inox 25 à 46 cm				
	26	Découpoirs forme en cœur inox (grand-petit-moyen)				
	27	Tampon à biscuits 6 motifs au minimum				
	28	Roulette découpe pâte 6 motifs au minimum				
	29	Rouleau à pâtisserie 50 cm de longueur et 5 cm de diamètre au minimum				
	30	Jeux 5 Pinceaux de décoration (3 pinceaux ronds +2 pinceaux plats) poile en nylon				
	31	Jeux 5 Pinceaux de décoration (Pinceau liner, Pinceau rond Pinceau plat petit, Pinceau plat biseauté, Pinceau plat ou large remplissage)				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	32	Stylo pinceau colle Alimentaire 2ml				
	33	Jeux de 6 spatules en matériaux composite dimension (25, 30, 35, 40, 45 et 50 cm) au minimum				
	34	Jeux de spatule en triangulaire en Inox lame en acier inoxydable - Manche surmoulé en polypropylène. (8, 10 et 12 cm de longueur).minimum				
	35	Spatule Inox Plate lame en acier inoxydable - Manche surmoulé en polypropylène 12 cm au minimum				
	36	Pince à pâte (à pincer les crêtes) en inox				
	37	Spatule coudée en inox lame en acier inoxydable - manche surmoulé en polypropylène, Capacité : 1,5 L au minimum				
	38	Cuiseur Inox constitué d'une double paroi en acier inoxydable, Graduations intérieures,				
	39	Bain marie pour chocolat de capacité 1 L au minimum -Puissance au minimum : 50 W				
	40	Tamis inox diamètre 20 cm au minimum				
	41	Tamis à farine mécanique, contenance 350 gr. diamètre 10 cm. hauteur 9 cm au minimum				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	42	Jeux de bassine pâtissière conique en inox, fond plat contenance (1 ; 2 ; 3.5 ; 5.5 et 8 litres)				
	43	Chinois de cuisine de diamètre 18 cm au minimum				
	44	Jeux de fouet en fils inox manche ergonomique diamètres (25, 30, 35, 40,45) au minimum				
	45	Passoire conique en inox à queue diamètres 24 cm au minimum				
	46	Passoire conique en inox à queue diamètres 28 cm au minimum				
	47	Pelle à Pizza en bois de hêtre				
	48	Pichet doseur en Verre 1 litre au minimum				
	49	Roulette à pâte cannelée en inox diamètre 37mm minimum				
LOT N° 19 : Casserole, Poêle et sauteuse						
19	01	Jeux de 7 casseroles en acier inoxydable finition satinée poli-brossée				
	02	Casseroles bain marie en acier inoxydable ø 16 cm. contenance 1,2 litre au minimum.				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	03	Jeux de 4 crêpière en acier diamètre (18 ; 20 ; 22 ; 24) minimum				
	04	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brossée diamètre 16 cm, hauteur 9 cm minimum				
	05	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brossée diamètre 20 cm, hauteur 12 cm minimum				
	06	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brossée diamètre 24 cm, hauteur 12,5 cm minimum				
	07	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brossée diamètre 24 cm, hauteur 20 cm minimum				
	08	Poêle en acier inoxydable diamètre 20 cm minimum				
	09	Poêle en acier inoxydable diamètre 24 cm minimum				
	10	Sauteuse en acier inoxydable, antiadhésif, diamètre 28 cm hauteur 8 cm au minimum				
	11	Sauteuse bombée en acier inoxydable, diamètre 20 cm hauteur 7 cm au minimum				
	12	Sauteuse en acier inoxydable, antiadhésif, diamètre 26 cm hauteur 7 cm au minimum				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
	13	Poissonnière en acier inoxydable avec couvercle, long 45 cm, haut 9 cm minimum				
	14	Plat à rôtir rectangulaire en acier inoxydable a deux anses ,40x25x13 cm au minimum				
	15	Plaque de cuisson perforée en acier inoxydable dimension : 40 x 30 cm. Ep : 1,5 mm au minimum				
	16	Braisière en acier inoxydable, diamètre 24 cm, hauteur 16 cm au minimum				
	17	Faitout en acier inoxydable avec couvercle finition satinée poli-brossée diamètre 40 cm, hauteur 25 cm minimum				
	18	Faitout en acier inoxydable avec couvercle finition satinée poli-brossée diamètre 36 cm, hauteur 17 cm minimum				
LOT N° 20 : Mobilier Pour Restaurant Pédagogique						
20	01	Ensemble coin salle à manger quatre places				
LOT N° 21 : Laminoir a Bande						
21	01	Laminoir à bande à poser				

Lot N°	Item	Désignation	Marque	Réf du model	Pays d'origine	URL du Fabricant
LOT N° 22 : Pasteurisateur						
22	01	Pasteurisateur				
LOT N° 23 : Etuve De Fermentation						
23	01	Etuve de fermentation				
LOT N° 24 : Four Micro-Onde Et Plaques						
24	01	Four micro-onde				
	02	Plaque vitrocéramique				
LOT N° 25 : Hachoir Broyeur						
25	01	Hachoir broyeur				
LOT N° 26 : Cellule De Refroidissement Et De Congélation						
26	01	Cellule de refroidissement et de congélation				

b). Spécifications techniques

(A remplir par le soumissionnaire)

NB : Eviter de répondre par : oui, Ok, Conforme.

Tout soumissionnaire peut demander la version Word (.docx) par mail sur jamil.dhahri@takwin.atfp.tn ou directement à travers Tuneps via la rubrique « Demande d'éclaircissement »

LOT N°1 : BLOC DE CUISSON POUR COLLECTIVITE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	6	<p>ENSEMBLE BLOC DE CUISSON CENTRALE DE SERIE 900: CARACTERISTIQUES MINIMUM EXIGÉES</p> <p><u>1 – Un (1) fourneau à 4 feux vifs sur four série 900</u></p> <p>a) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En acier inox alimentaire ▪ Panneaux avant en inox alimentaire épaisseur 20/10 minimum ▪ Plan de travail en acier inoxydable alimentaire épaisseur 20/10minimum. ▪ Piètement en acier inox réglable en hauteur ▪ Equipé de four de puissance adéquate <p>b) <u>Brûleur et sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En fonte ou en Laiton ▪ Puissance des 4 brûleurs : 4 x 3 KW minimum ▪ Puissance adéquate pour fours 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
		<p><u>2 - Une (1) marmite à gaz chauffe directe série 900</u></p> <p>a) <u>Capacité</u> : 150 litres minimum</p> <p>b) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En acier inox alimentaire ▪ Plan de travail en acier inoxydable alimentaire épaisseur 20/10minimum. ▪ Piètement en acier inox réglable en hauteur ▪ Visserie en acier inoxydable alimentaire non apparente ▪ Récipient de cuisson en inox alimentaire épaisseur mini 15/10, ▪ Fond en acier inox épaisseur mini 20/10. ▪ Fond pente vers orifice de vidange ▪ Couvercle en acier inoxydable alimentaire de 15/10ème d'épaisseur minimum ▪ Couvercle monté sur charnières, assurant une immobilisation dans toutes les positions, permettant l'ouverture à 90° et muni d'un dispositif de réception des eaux de condensation. ▪ Robinet de remplissage positionné sur le plan de travail avec bec articulé. ▪ Robinet de vidange avec poignée escamotable. ▪ Réchauffement de type direct. 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
		<p><u>3 - Une (1) plaque grillade- 1/2 lisse, 1/2 nervurée a gaz sur placard a 2 portes serie 900</u></p> <p>a) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En acier inox alimentaire ▪ Plan de travail en acier inoxydable alimentaire épaisseur 20/10minimum. ▪ Piètement en acier inox réglable en hauteur ▪ Plaque 1/2 lisse 1/2 nervuré sur toute la surface ▪ Surface de cuisson légèrement inclinée avec trou d'évacuation supérieure à 15 mm ▪ tiroir(s) de propreté amovible en acier inoxydable alimentaire ▪ Régulation thermostatique avec sécurité de surchauffe et limiteur de température ▪ Placard avec 2 portes 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
		<p><u>4 - Une (1) friteuse à gaz sur placard à 2 portes à 2 bacs série 900</u></p> <p>a) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En acier inox alimentaire ▪ Piètement en acier inox réglable en hauteur ▪ Friteuse à gaz monoblocs à deux bacs <p>a) <u>Capacité</u>: Deux bacs de capacité 15 litres au minimum chacun</p> <p>b) <u>Équipement Intègre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Température réglable jusqu'au 190°C ▪ Thermostat de sécurité ▪ Dispositif de foisonnement de l'huile à la partie supérieure ▪ Couvercle amovible en acier inoxydable de 15/10 ème mm ▪ Panier à frites en acier inoxydable avec poignée de manutention ▪ Robinets de vidange d'huile ▪ Placard avec 2 portes 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
		<p><u>5 - Une (1) sauteuse basculante a gaz serie 900</u></p> <p>a) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En acier inox alimentaire ▪ Cuve de cuisson en acier inox alimentaire épaisseur 20/10minimum ▪ Visserie en acier inoxydable alimentaire non apparente ▪ Piètement en acier inox réglable en hauteur ▪ Régulation thermostatique de sécurité sur fond de cuve ▪ Bec verseur ▪ Couvercle en acier inoxydable de 10/10ème de mm d'épaisseur monté sur charnières, équilibré avec poignée de manœuvre, permettant l'ouverture en toutes positions ▪ Basculement mécanique avec volant pour le levage de la cuve avec poignée rentrante, ▪ Alimentation EC/EF avec robinet <p>b) <u>Capacité</u> : 80 litres au minimum</p>	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
		<p><u>6- Une (1) plaque coupe feux sur fours a gaz serie 900</u></p> <p>a) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En acier inox alimentaire ▪ Visserie en acier inoxydable alimentaire non apparente. ▪ Piètement en acier inox réglable en hauteur. ▪ Régulation thermostatique de sécurité ▪ Plaque de cuisson en fonte ou en acier. ▪ Chambre du four en inox. <p>b) <u>BRULEUR ET SECURITE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaque à brûleur central à gaz 5 kW au minimum. ▪ Puissance adéquate pour fours. ▪ Dispositif de sécurité des flammes et voyant lumineux. 	

LOT N°2: FOUR A AIR PULSE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	10	<p>FOUR A AIR PULSE GN 1/1 ELECTRIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Puissance: 08 KW au minimum ▪ Nombre de niveau : 05 au minimum ▪ A cinq (05) programme de cuisson au minium ▪ Four à air pulsé avec humidificateur ▪ Structure extérieure et chambre de cuisson en acier inox ▪ Température jusqu'à 300°C ▪ Equipé de 2 ventilateurs ▪ Échelles porte-grilles démontables pour le nettoyage ▪ Porte double vitrage ▪ Poignée de porte ergonomique en tube d'acier ▪ Porte à double vitrage ▪ Échelles porte plaques bivalentes GN 1/1 / EN 600 x 400 mm ▪ 05 Plateaux à rôtir GN1/1 en acier inoxydable ▪ Supports munis de pieds avec porte-plaques incorporé ▪ hotte aspirante en acier inox, munie de moteur 	

LOT N° 03: EQUIPEMENT DE LAVERIE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	07	<p>LAVE VAISSELLE A TRANSLATION</p> <p>a) <u>Capacité</u> : 20 paniers /heure au minimum</p> <p>b) <u>Alimentation électrique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 220 Volt-50 Hz ou 380 Volt-50 Hz <p>c) <u>Construction et équipements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Châssis, la carrosserie et les tubulures internes en acier 18/10 type alimentaire ▪ Doseur lessive, ▪ 02 cycles de lavage au minimum avec fonctions manuels ▪ Surchauffeur par résistance ▪ Accessoires incluses : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 05 Racks à plateaux ✓ 05 Racks à couverts ✓ 05 Racks à assiette <p>d) <u>Table d'entrée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dimensions : 1200x600x850 mm au minimum ▪ Entièrement en acier inoxydable ▪ Bac de pré trempage : 400x400x250 mm au minimum ▪ Accessoires incluses: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Panier filtre ✓ douchette <p>e) <u>Plan de sortie</u></p> <p>Dimensions : 700x600x850 mm au minimum</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entièrement en acier inoxydable 	

LOT N°4: HOTTE D'EXTRACTION

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	06	<p>HOTTE D'EXTRACTION A SIX FILTRES CARACTERISTIQUES MINIMUM :</p> <p>a) <u>HOTTE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction entièrement en acier inoxydable 15/10è d'épaisseur minimum ▪ Filtres en acier inoxydable ▪ Système d'éclairage de la hotte d'extraction ▪ Dimension <ul style="list-style-type: none"> - Longueur : 3000mm - Profondeur :915 mm - Hauteur :530 mm <p>b) <u>TOURELLE D'EXTRACTION</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tourelle 400°C / 2H ▪ Débit: 3500 m³ / H au minimum ▪ Installation sur la terrasse ▪ Protection par disjoncteur ▪ Commande à doubles vitesses <p>c) <u>ACCESSOIRES</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 m linéaire de conduite diamètre 400 mm ▪ Coudes, couronnes de fixation nécessaires ▪ Système de fixation de la hotte tenant compte des charges admissibles des plafonds ▪ 6 Filtres inox ▪ Branchements électriques 	

LOT N°5 : ARMOIRE FRIGORIFIQUE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	20	<p>ARMOIRE POSITIVE DOUBLE PORTE 0/+10 °C CARACTERISTIQUES MINIMUM EXIGEES :</p> <p>a) <u>Puissance et alimentation électrique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation : 220 Volt-50 Hz ▪ Puissance : 400 Watt au minimum <p>b) <u>Volume et température</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Température : 0 à +10 °C ▪ Volume utile : 1200 Litres au minimum <p>c) <u>Fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Affichage de la température à l'extérieur, alarme hausse anormale de la température, arrêt de la ventilation à l'ouverture de la porte ▪ Voyant de mise sous tension ▪ Régulation électronique avec affichage digital de la température intérieure ▪ Dégivrage automatique ▪ Fonctionnement du compresseur tropicalisé à la température ambiante +43°C <p>d) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure et revêtement intérieur et extérieur entièrement en acier inoxydable. ▪ Poignée non débordante. ▪ Fermeture à clé sur chaque porte d'armoire frigorifique ▪ Pieds en acier inoxydable réglable en hauteur <p>e) <u>Aménagement intérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etagère de rangement en acier inoxydable, avec plateau ventilé 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
02	14	<p>ARMOIRE NEGATIF DOUBLE PORTE-18/-22 °C CARACTERISTIQUES MINIMUM EXIGEES :</p> <p>a) <u>Puissance et alimentation électrique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation : 220 Volt-50 Hz ▪ Puissance : 700 Watt au minimum <p>b) <u>Volume et température</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Température : -18 à -22°C ▪ Volume utile : 1200 Litres au minimum <p>c) <u>Fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Affichage de la température à l'extérieur, alarme hausse anormale de la température, arrêt de la ventilation à l'ouverture de la porte ▪ Voyant de mise sous tension ▪ Régulation électronique avec affichage digital de la température intérieure ▪ Dégivrage automatique ▪ Fonctionnement du compresseur tropicalisé à la température ambiante +43°C <p>d) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure et revêtement intérieur et extérieur entièrement en acier inoxydable. ▪ Poignée non débordante. ▪ Fermeture à clé sur chaque porte d'armoire frigorifique ▪ Pieds en acier inoxydable réglable en hauteur <p>e) <u>Aménagement intérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etagère de rangement en acier inoxydable, avec plateau ventilé 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
03	14	<p>ARMOIRE POSITIVE A UNE PORTE 0/+10°C CARACTERISTIQUES MINIMUM EXIGÉES :</p> <p>a) <u>Puissance et alimentation électrique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation : 220 Volt-50 Hz ▪ Puissance minimum : 300 Watt <p>b) <u>Volume et température</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Température : 0 à +10 °C ▪ Volume utile minimum : 700 Litres <p>c) <u>Fonctionnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Affichage de la température à l'extérieur, alarme hausse anormale de la température, arrêt de la ventilation à l'ouverture de la porte ▪ Voyant de mise sous tension ▪ Régulation électronique avec affichage digital de la température intérieure ▪ Dégivrage automatique ▪ Fonctionnement du compresseur tropicalisé à la température ambiante +43°C <p>d) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure et revêtement intérieur et extérieur entièrement en acier inoxydable. ▪ Poignée non débordante. ▪ Fermeture à clé sur chaque porte d'armoire frigorifique ▪ Pieds en acier inoxydable réglable en hauteur <p>e) <u>Aménagement intérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etagère de rangement en acier inoxydable, avec plateau ventilé 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
04	10	<p>ARMOIRE REFRIGERE NEGATIVE A UNE PORTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type négative : de -18 à -22 °C ▪ Capacité : 650 litres ▪ Compresseur : tropicalisé ▪ Construction : en acier inox alimentaire ▪ A 3 grilles en inox ▪ A une porte avec fermeture assurée par joint magnétique ▪ Dégivrage automatique avec bac inférieur de récolte du condensat ▪ Crémaillères et glissières en inox ▪ Réfrigérant : écologique ▪ Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur. 	
05	01	<p>ARMOIRE FRIGORIFIQUE VENTILEE 700+350 & 350 L</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipée de deux groupes compresseurs et 2 évaporateurs, indépendants ▪ Equipé : d'une porte et deux portillons ▪ Capacité : 1400 litres (700+350&350 L) ▪ <u>Etagères :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Trois grilles du côté 700 litres température :-2 à 8°C - Deux grilles du coté 350 litres température :-2 à 8°C - Quatre Bac du coté 350 litres température 0 à 5°C ▪ Compresseur : deux compresseurs tropicalisés ▪ Construction : en acier inox alimentaire ▪ A une porte et deux portillons avec fermeture assurée par joint magnétique ▪ Dégivrage automatique avec bac inférieur de récolte du condensat ▪ Crémaillères et glissières en inox ▪ Réfrigérant : écologique ▪ Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur. 	

LOT N°6: MEUBLE ET TABLE EN INOX

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	18	<p>PLONGE ADOSSE EN INOX A TROIS BACS</p> <p>a) <u>Dimensions</u> : L 1800 x P 700 x H 850 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure et vasque en acier inoxydable 15/10ième ▪ A 3 bacs de 500X500X300 mm au minimum ▪ Dossieret arrière ▪ Piétement en tube carré inox menu de sabots antidérapants ▪ Douchette eau froide eau chaude 	
02	18	<p>TABLE DE TRAVAIL ADOSSE EN INOX</p> <p>a) <u>Dimensions</u> :L 1200 x P 700 x H 850 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure en acier inoxydable 15/10ième ▪ Dossieret arrière ▪ Piétement en tube carré inox menu de sabots antidérapants 	
03	30	<p>TABLE DE TRAVAIL ADOSSE EN INOX AVEC TIRROIR A DROITE</p> <p>a) <u>Dimension</u> : L 1500 x P 700 x H 850 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure en acier inoxydable 15/10ième ▪ Dossieret arrière ▪ Piétement en tube carré inox menu de sabots antidérapants 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
04	06	<p>TABLE TVO EN INOX</p> <p>a) <u>Dimensions</u> : L 1400 x P 700 x H 850 mm au minimum Diamètre : 230 mm</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure en acier inoxydable 15/10ième ▪ Dossieret arrière ▪ Piétement en tube carré inox menu de sabots antidérapants 	
05	06	<p>TABLE CHEF</p> <p>a) <u>Dimension</u> :L 1400 x P 700 x H 850 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure en acier inoxydable 15/10ième ▪ Dossieret arrière ▪ Piétement en tube carré inox menu de sabots antidérapants ▪ Avec étagère bas ▪ Bac 500x500x300 au minimum ▪ Douchette eau froide eau chaude 	
06	12	<p>LAVES-MAINS</p> <p>a) <u>Dimensions du bac</u> : 300X300X150 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure et vasque en acier inoxydable ▪ Commande à poussoir au genou sur panneau de façade ▪ Dossieret arrière ▪ Robinet à col de cygne 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
07	18	<p>BILLOT EN POLYETHYLENE DEBOUT SUR PIEDS INOX</p> <p>a) <u>Dimensions</u> :L 700 x P 700 , h 850 mm minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Billot polyéthylène, épaisseur 4 cm minimum ▪ Support et Piétement en tube carré inox menu de sabots antidérapants avec renforcement de la structure ▪ Tiroir de à droite pour rangement couteaux 	
08	35	<p>EHELLE DE DEBARRASSAGE DOUBLE COMPARTIMENTS</p> <p>a) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 niveaux en inox pouvant recevoir 40 plateaux self-service de 400x300mm ▪ Ossature en en acier inoxydable ▪ 4 roulettes pivotantes dont 2 à frein 	
09	24	<p>ARMOIRE DE RANGEMENT EN INOX A DEUX PORTES FERMANTS A CLES</p> <p>a) <u>Dimensions</u> : L 1500x P 600 x H 1800 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entièrement en acier inox 8/10ème minimum ▪ Etagères intermédiaires en acier inox démontable et réglable en hauteur ▪ Pieds de mise à niveau en acier inox 18/10 ▪ Avec fermeture à clé. 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
10	35	<p>ARMOIRE DE RANGEMENT SUSPENDUE EN INOX A PORTES COULISSANTES</p> <p>a) <u>Dimension</u> : L 1400x P 600 x H 700 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entièrement en acier inox ▪ Etagères intermédiaires en acier inox réglable en hauteur ▪ Avec portes coulissante 	
11	35	<p>ETAGERE DE RANGEMENT EN INOX A TROIS NIVEAUX</p> <p>a) <u>Dimensions</u> : L 1500x P 500 x H 1500 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entièrement en acier inox ▪ Plateaux ventilé en acier inox ▪ Piétement en tube inox menu de sabots antidérapants <p>01) FOURNITURE SUR SITE</p>	
12	35	<p>ETAGERE DE RANGEMENT EN INOX A QUATRE NIVEAUX</p> <p>a) <u>Dimensions</u> : L 1900 x P 500 x H 1500 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entièrement en acier inox ▪ Plateaux ventilé en acier inox ▪ Piétement en tube inox menu de sabots antidérapants 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
13	12	<p>PLONGE ADOSSE EN INOX A DEUX BACS AVEC EGOUTTOIR</p> <p>a) <u>Dimension</u> : L 1500 x P 700 x H 850 mm au minimum</p> <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure et vasque en acier inoxydable 15/10ième ▪ A 2 bacs de 500X500X300 mm au minimum ▪ A 1 égouttoir à droite ▪ Dossieret arrière ▪ Piétement en tube carré inox menu de sabots antidérapants ▪ Douchette eau froide eau chaude 	
14	12	<p>CHARIOT DE SERVICE A TROIS NIVEAUX</p> <p>a) <u>Dimensions</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L 900 x P 600 x H 900 mm au minimum ▪ Plateau L 830 x P 500 mm au minimum <p>b) <u>Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau supérieur, pour au minimum bacs 3x GN 1/1 hauteur 20 cm ▪ Deux plateaux en inox ▪ Structure en acier inoxydable 15/10ième ▪ Dossieret arrière ▪ Avec quatre roues dont deux à freins ▪ Avec au moins 3 bacs GN1/1 	

LOT N°07 : EQUIPEMENT DE PREPARATION

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	08	<p>BALANCE ELECTRONIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Portée de 25 Kg au minimum ▪ Précision à 5 grammes ▪ Plateau de pesage en inox ▪ Fonctionnement électrique 220v-50 Hz ▪ Affichage digital 	
02	08	<p>BALANCE ROMAINE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Portée de 200 kg au minimum ▪ Livré avec jeux de poids nécessaires ▪ Plateau en tôle d'acier lissé 	
03	08	<p>EPLUCHEUSE DE POMME DE TERRE</p> <p>a) <u>Capacite</u> : 15 Kg au minimum</p> <p>b) <u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 220 Volt-50 Hz ou 380 Volt-50 Htz <p>c) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Châssis, la carrosserie en acier inoxydable ▪ Evacuation frontale, sur piètement inox avec bac récupération épluchures ▪ Toutes suggestions de raccordements inclus 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
04	08	<p>COUPE PAIN ELECTRIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation : 220 Volt-50 Hz ▪ Possibilité de réglage de longueur de coupe ▪ Socle en acier inox alimentaire 	
05	08	<p>ŒUVRE BOITE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnent mécanique manuel ▪ Equipé de lame en acier inoxydable ▪ Fixation sur table 	
06	08	<p>DESTRIBUTEUR A LAIT CHAUD</p> <p>a) <u>Capacite</u> : 15 litres au minimum</p> <p>b) <u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation : 220 Volt-50 Hz ▪ Puissance de 1.5 kW minimum <p>c) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cuvette en acier inoxydable de type alimentaire ▪ Indicateur de niveau de remplissage 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
07	08	<p>PERCOLATEUR DOUBLE A CAFE</p> <p>a) <u>Capacite</u> : 10+10 Litres au minimum</p> <p>b) <u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation : 220 Volt-50 Hz ou 380 Volt-50 Hz ▪ Equipé de deux réchauffeurs de puissance de 2 KW. <p>c) <u>Construction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cuvette en acier inoxydable de type alimentaire. ▪ Indicateur de niveau de remplissage. 	
08	08	<p>ROBOT MONO TETE MULTI-FONCTION</p> <p>a) <u>Capacite</u> : 5 Litres au minimum</p> <p>b) <u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation : 220 Volt-50 Hz ▪ Cuvette en acier inoxydable de type alimentaire ▪ Accessoires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Hachoir à viande avec jeux de lames ✓ Râpe fromage ✓ Passe purée ✓ Coupe et passe légume avec jeux de lame 	
09	08	<p>HACHOIR A VIANDE ELECTRIQUE PROFESSIONNELLE</p> <p>a) <u>Capacité</u> : 80 Kg/h au minimum</p> <p>b) <u>Alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation : 220 Volt-50 Hz ▪ Puissance 0.75 Kw au minimum <p>c) <u>CONSTRUCTION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En inox ▪ Avec accessoires 	

LOT N°08: USTENSILE DE CUISINE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
1	30	Faitout inox triple fond avec couvercle de Ø 300 mm	
2	30	Faitout inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm	
3	30	Marmite haute inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm	
4	30	Marmite haute inox triple fond avec couvercle de Ø 500 mm	
5	10	Moulin à légumes inox 1 grille 5 kg	
6	06	Couscoussière composé de : marmite inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm hauteur 400 mm et couscoussier de Ø400 mm avec couvercle	
7	22	Bac gastronome inox GN 2/1. Hauteur 100 mm avec couvercle inox	
8	22	Bac gastronome inox GN 1/1 Hauteur 100 mm avec couvercle inox	
9	22	Bac gastronome inox GN 1/1 Hauteur 200 mm avec couvercle inox	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
10	06	Saut inox capacité 10 litres minimum	
11	22	Casserole inox triple fond avec couvercle de Ø 300 mm	
12	22	Casserole inox triple fond avec couvercle de Ø 200 mm	
13	22	Poêle inox triple fond avec couvercle de Ø 280 mm minimum	
14	22	Poêle inox triple fond avec couvercle de Ø 400 mm minimum	
15	1110	Plateau self-service en inox alimentaire 5 ou 6 compartiments	
16	24	Couteau à désosser : lame en inox forgé longueur 140 mm minimum	
17	24	Couteau office : lame en inox forgé longueur 100 mm minimum	
18	24	Couteau de boucher : lame en inox forgé longueur 200 mm minimum	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
19	24	Couteau éplucheur : lame en inox forgé longueur 100mm minimum	
20	12	Hachoir à persil : avec 01 lame au minimum en inox	
21	24	Louche inox monobloc de Ø 190 mm minimum	
22	24	Louche inox monobloc de Ø 80 mm	
23	24	Louche inox monobloc Ø 120 mm	
24	12	Spatule inox, large coudée avec manche dimensions 150x32 mm minimum	
25	36	Planche à découper en polyéthylène GN 1/1 épaisseurs 30 mm minimum	
26	1110	Bol à soupe en inox alimentaire	
27	1110	Cuillère à soupe en acier alimentaire	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
28	1096	Cuillère de table en acier alimentaire	
29	120	Couteau de table en acier alimentaire	
30	1110	Fourchette de table en acier alimentaire	
31	185	Broc à eau en inox alimentaire capacité 1,5 litres au minimum	
32	24	Ecumoire inox monobloc longueur de 280 mm, Ø de 105 mm minimum	
33	24	Ecumoire inox monobloc longueur de 350 mm, Ø de 120 mm minimum	
34	24	Ecumoire inox monobloc longueur de 280 mm, Ø de 80 mm minimum	
35	24	Collecteur de déchets polypropylène :100 litres minimum avec couvercle	
36	24	Araignée acier inoxydable Ø de 120 mm minimum	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
37	24	Araignée acier inoxydable Ø de 160 mm minimum	
38	24	Araignée acier inoxydable Ø de 220 mm minimum	
39	24	Fouet, tout inox longueur de 250 mm minimum	
40	24	Fouet, tout inox longueur de 350 mm minimum	
41	12	Aiguiseur manuel	
42	24	Pince de service inox alimentaire Longueur 230 mm minimum	
43	24	Cuillère de service pour self en inox alimentaire Longueur 280 mm minimum	
44	12	Ecailleur à poisson en inox longueur de 180 mm minimum	
45	24	Braisière en inox à deux anses diamètre 50 cm hauteur 30 cm avec couvercle	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
46	24	Braisière en inox à deux anses diamètre 30 cm hauteur 13 cm avec couvercle	
47	24	Couperet à viande en acier inox Long 20 cm au minimum	
48	24	Barre alimentée pour couteau longueur 450 mm au minimum	
49	24	Sauteuse en inox à queue diamètre 36 cm au minimum	
50	30	Soupière inox 5 litres	

LOT N°09: LIGNE DE CUISSON PEDAGOGIQUE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	08	<p>Ensemble ligne de cuisson à gaz série 700</p> <p>a) <u>Construction</u> : en acier inox</p> <p>b) <u>Compositions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un élément à 2 feux à gaz sur placard fermé à deux portes de puissance (1x6 kw+1x3kw) au minimum - Un élément snaker double (mi-lisse et mi-rainurée) chromé à gaz sur élément ouvert de puissance 10 kw au minimum - Une friteuse à deux bacs à gaz sur placard fermé à deux portes de capacité 2x10 litres au minimum –puissance 2x5 kw au minimum - Une marmite directe à gaz de capacité 50 litres au minimum – puissance 15 kw au minimum - Un cuiseur de pates simple à gaz –puissance 10 kw au minimum <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

LOT N° 10 : BATTEUR MELANGEUR

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	05	<p>Batteur mélangeur bol inox démontable 20 Litres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité bol : 20 litres au minimum ▪ Cuve démontable en acier inox. ▪ Grille de protection au-dessus de la cuve en acier inox ▪ Commande à basse tension 24 V. ▪ 3 vitesses (basse, moyenne et haute). <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
02	05	<p>Batteur mélangeur 7.5 litres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité bol : 7.5 litres au minimum ▪ Monte et baisse de cuve par manivelle. ▪ Variateur de vitesse pour pétrir, malaxer, mélanger, battre et fouetter. ▪ Jeu de 3 outils : fouet inox, batteur plat et croc à pâte <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

LOT N° 11 : TABLE REFRIGERE POSITVE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	06	<p>Table réfrigérée pâtissière 3 portes 60x40 cm avec dessus en granit et dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dimension : 1950±50 x 650±50 x 850 ±50 mm ▪ Type positive : de -2 à 8 °C ▪ Compresseur : tropicalisé ▪ Construction : en acier inox alimentaire ▪ A trois portes ▪ Dégivrage automatique avec bac inférieur de récolte du condensat ▪ Crémaillères et glissières en inox ▪ Plan de travail en granit ▪ Réfrigérant : écologique ▪ Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur. 	

LOT N° 12 : SOUBASSEMENT REFRIGERE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	06	<p>Soubassement réfrigérée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dimension : 1950±50 x 650±50 x 850 ±50 mm ▪ Type positive : de -2 à 8 °C ▪ Compresseur : tropicalisé ▪ Evaporateurs : deux évaporateurs ▪ Construction : en acier inox alimentaire ▪ Equipée de 3 tiroirs GN 1/1 ▪ Dégivrage automatique avec bac inférieur de récolte du condensat ▪ Crémaillères et glissières en inox ▪ Réfrigérant : écologique ▪ Conformité ▪ Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur. 	

LOT N° 13: VITRINE REFRIGERE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	05	<p>Vitrine negative 4 faces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type positive : de -5 à -18 °C ▪ Compresseur : tropicalisé ▪ Evaporateurs : un Évaporateur statique ▪ Capacité : 290 litres au minimum ▪ Construction : en acier inox alimentaire avec 4 façades vitrées ▪ Dégivrage automatique avec bac inférieur de récolte du condensat ▪ Porte à fermeture magnétique ▪ 5 niveaux grilles ▪ Sur roues ▪ Réfrigérant : écologique <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
02	05	<p>Vitrine positive 4 faces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type positive : de +2à +10 °C ▪ Compresseur : tropicalisé ▪ Evaporateurs : un Évaporateur statique ▪ Capacité : 290 litres au minimum ▪ Construction : en acier inox alimentaire avec 4 façades vitrées ▪ Dégivrage automatique avec bac inférieur de récolte du condensat ▪ Porte à fermeture magnétique ▪ 5 niveaux grilles ▪ Sur roues ▪ Réfrigérant : écologique 	

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
03	03	<p>Vitrine Horizontale réfrigérée 1.2 mètre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dimensions extérieures : <ul style="list-style-type: none"> - Largeur :1200 minimum - Profondeur :800 minimum - Hauteur :1350 minimum ▪ Type positive : Température +2° / +8° ▪ Compresseur : tropicalisé ▪ Evaporateurs : Évaporateur à air ventilé ▪ Capacité : 290 litres au minimum ▪ Construction : en acier inox alimentaire avec 4 façades vitrées ▪ Dégivrage automatique avec bac inférieur de récolte du condensat ▪ Porte à fermeture magnétique ▪ Sur roues ▪ Réfrigérant : Ecologique <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

LOT N° 14 : MACHINE A GLACES

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	01	<p>Turbine à glace vertical à poser</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité : 10 l/h au minimum ▪ Construction : ▪ Carrosserie en acier ▪ Turbine automatique ▪ Condenseur à air ▪ Gaz réfrigérant écologique <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
02	01	<p>Sorbetière professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité bol : 2.5 LITRES au minimum ▪ Construction : ▪ Cuve fixe en inox ▪ Cuve amovible en inox ▪ Pale mélangeur en acier inoxydable ▪ Racleurs souples interchangeables ▪ Contrôle de la densité avec arrêt automatique ▪ Quantité maximum d'ingrédient : 1 kg ▪ Production horaire : 3 kg - 4.5 L au minimum ▪ Vitesse de rotation : 60 tours/minute minimum ▪ Accessoire incluses <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

LOT N° 15 : EQUIPEMENT A MAIN

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	07	Coupe frite sur socle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction en inox ▪ Sur socle avec couteau et poussoir 	
02	04	Mixeur mélangeur multifonctionnel professionnel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité : 2 litres 	
03	04	Mixeur plongeant professionnel <ul style="list-style-type: none"> ▪ Puissance : 0.35 kw minimum ▪ Pied en inox ▪ Avec accessoires 	
04	04	Poussoir à Saucisses Viande <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité : 4 L minimum ▪ Cylindre est en acier inoxydable ▪ Équipée au minimum de 4 tube de remplissage de différents diamètres 	
05	04	Presse agrumes électrique sans couvercle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Puissance : 1Kw au minimum ▪ Cuve en ABS moulé 	
06	04	Mixer multi-usage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Puissance : 0.5 Kw au minimum ▪ Bol de 2 litres 	

LOT N° 16 : EQUIPEMENT FAST-FOOD

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	04	<p>Machine chawarma</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Puissance : 3 Kw au minimum ▪ Type électrique ▪ Construction en acier inoxydable ▪ Capacité : 05 kg au minimum <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
02	04	<p>Couteau chawarma électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production journalière 70 kg au minimum ▪ Lame de diamètre 80 mm ▪ Type électrique avec chargeur ▪ Construction en acier inoxydable ▪ Avec aiguiser de lame <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
03	03	<p>Trancheuse à viande</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction en aluminium anodisé ▪ Chariot avec protection ▪ Réglage de coupe de tranchement ▪ Puissance 2 kw au minimum <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

04	03	<p>Grill panini simple Rainurée/Rainurée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Puissance minimum 1.5 Kw ▪ Surface de cuisson : minimum 200x200 mm ▪ Type électrique ▪ Thermostat de régulation de température <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
05	04	<p>Rôtissoire à poulet à poser</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction en acier inoxydable ▪ Façade en vitre avec poigné antithermique ▪ Chauffage électrique par foyer vitrocéramique ▪ Equipé de deux broches indépendantes ▪ Capacité au minimum 3 poulets/ broches ▪ Thermostat de régulation de température indépendant pour chaque broche ▪ Cuvette de récolte graisses extractible <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
06	05	<p>Distributeur de boissons froides doubles Caractéristiques minimum demandées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité 2x10 litres au minimum ▪ 1 agitateur de refroidissement ▪ 1 agitateur de chauffage ▪ Température des boissons froides : de 5 à 12 °C ▪ Température des boissons chaudes : de 55 à 60 °C <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

07	05	<p>Bain Marie électrique à poser Caractéristiques minimum demandées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité 2 bacs GN1/2 ▪ Puissance au minimum 1 KW ▪ Construction en acier inoxydable ▪ Avec 2 bacs équipés de couvercles ▪ Robinet de vidange ▪ Thermostat de régulation de température <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
08	05	<p>Salamandre électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Puissance 2 kW au minimum ▪ Alimentation électrique : 230/1N 50-60Hz ▪ Grille en acier chromé réglable avec dispositif à levier ▪ 2 régulateurs d'énergie avec voyant lumineux ▪ Plat de récupération en acier inox extractible <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
09	04	<p>Crêpière électrique sur châssis à poser</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation électrique : 230/1N 50-60Hz ▪ Bâtis en acier inoxydable ▪ Surface de cuisson en acier inoxydable de diamètre minimum 35 cm ▪ Avec régulateur de température <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

10	06	Yaourtière-fromagère <ul style="list-style-type: none">▪ Alimentation électrique : 230/1N 50-60Hz▪ Température de cuisson : yaourts 43 °c. Fromage frais 33°.▪ Puissance 40 W au minimum▪ Avec 6 pots en verre 125 ml, 2 pots plastique 250 ml et 2 égouttoirs fromage frais au minimum	
11	04	Gaufrier électrique 2 pièces <ul style="list-style-type: none">▪ Alimentation électrique : 230/1N 50-60Hz▪ Bâtis en acier inoxydable▪ Surface de cuisson en acier inoxydable de diamètre minimum 35 cm▪ Avec régulateur de température Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.	

LOT N° 17 : EQUIPEMENT PIZZA

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	04	<p>Meuble à pizza réfrigéré</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dimension 1200x700xh850 au minimum ▪ Température : +2/+8° ▪ Structure réfrigérée en acier inoxydable ▪ Réalisation extérieure et intérieure en acier inoxydable ▪ Equipée de trois portes avec grille GN1/1 ▪ Groupe frigorifique pour température ambiante +32°C ▪ Plan de travail en granit. ▪ Accessoires : 8 Bac GN1/6 <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
02	03	<p>Pétrin Spirale tête fixe</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité : 12 Kg au minimum ▪ Puissance : 700 W au minimum ▪ Avec deux vitesses <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	
03	04	<p>Four à pizza électrique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de chambre : 1 ▪ Capacité : minimum 4 pizza diamètre 36 cm ▪ Puissance : 5 Kw au minimum ▪ Température : 50/400°C ▪ Accessoires : <ul style="list-style-type: none"> - Support en acier inoxydable sur roues dont deux équipées de dispositif de freinage. - Hotte d'extraction avec mono-extracteur <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

Clauses techniques particulières

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
04	04	Balance électronique <ul style="list-style-type: none">▪ Structure en acier inoxydable▪ Capacité : 10 kg- pr : 2gr▪ Plateau en acier inoxydable	

LOT N° 18 : DOUILLE , MOULES ET DECORATIONS

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
1	30	Moule à manqué carrée 22 cm minimum hauteur 4 cm En acier avec revêtement anti-adhérent	
2	30	Moule à manqué rond diamètre 22 cm minimum hauteur 4 cm En acier avec revêtement anti-adhérent	
3	30	Moule à manqué rond diamètre 22 cm minimum hauteur 4 cm en silicone	
4	30	Moule à cake En acier avec revêtement anti-adhérent : 15x8x4 cm au minimum	
5	30	Moules briochettes avec revêtement anti-adhérent 13 cm	
6	30	Moule trois frères avec revêtement anti-adhérent :diamètre 15 cm h :4 minimum	
7	30	Moule à bûche avec revêtement anti-adhérent : 35 x 8 x 5,5 cm minimum	
8	30	Moule à mini-madeleines 20 empreintes au minimum	
9	30	Moules à tartelettes cannellées avec revêtement anti-adhérent : diamètre 8 x 1,5 cm minimum	
10	30	Moules en silicone éclairs 6 empreintes au minimum	
11	30	Moule à gaufre en aluminium avec revêtement anti-adhérent	
12	30	Moule à génoise à revêtement anti-adhérent : 35x25x3.5 cm au minimum	

13	30	Moule silicone pour glace 10 empreinte minimum forme esquimaux	
14	30	Moule silicone pour glace 10 empreinte minimum forme rectangulaire	
15	30	Moule à quiche diamètre 10cm au minimum	
16	30	Moule à savarin diamètre 22 cm x 4 cm au minimum	
17	30	Moule silicone décoratif différent forme	
18	30	Douille en acier inoxydable différent décoration (5/forme)	
19	30	Thermomètre sonde digital étanche -50 +200°c sonde inox 12cm minimum	
20	30	Emporte-pièces en matériau composite différent forme (10/forme)	
21	30	Empreinte à foncer / découpoir Ø 5 cm / Ø 7 cm différent forme (10/forme)	
22	30	Cercle à gâteau extensible en inox 15,5 à 30 cm hauteur 8 cm minimum	
23	30	Cercle à tarte perforé en inox rond 8 cm hauteur 2 cm minimum	
24	30	Boîte de 14 découpoirs ronds cannelés en inox 2 à 10,7 cm	
25	30	Rectangle à gâteau extensible en inox 25 à 46 cm	

26	30	Découpoirs forme en cœur inox (grand-petit-moyen)	
27	30	Tampon à biscuits 6 motifs au minimum	
28	30	Roulette découpe pâte 6 motifs au minimum	
29	30	Rouleau à pâtisserie 50 cm de longueur et 5 cm de diamètre au minimum	
30	30	Jeux 5 Pinceaux de décoration (3 pinceaux ronds +2 pinceaux plats) poile en nylon	
31	30	Jeux 5 Pinceaux de décoration (Pinceau liner, Pinceau rond Pinceau plat petit, Pinceau plat biseauté, Pinceau plat ou large remplissage)	
32	30	Stylo pinceau colle Alimentaire 2ml	
33	30	Jeux de 6 spatules en matériaux composite dimension (25, 30, 35, 40, 45 et 50 cm) au minimum	
34	30	Jeux de spatule en triangulaire en Inox Lame en acier inoxydable - Manche surmoulé en polypropylène.(8, 10 et 12 cm de longueur).minimum	
35	30	Spatule Inox Plate Lame en acier inoxydable - Manche surmoulé en polypropylène 12 cm au minimum	
36	30	Pince à pâte (à pincer les crêtes) en inox	
37	30	Spatule coudée en inox lame en acier inoxydable - manche surmoulé en polypropylène, Capacité : 1,5 L au minimum	
38	30	Cuiseur Inox constitué d'une double paroi en acier inoxydable, Graduations intérieures,	

Clauses techniques particulières

39	30	Bain marie pour chocolat de capacité 1 L au minimum –Puissance au minimum : 50 W	
40	30	Tamis inox diamètre 20 cm au minimum	
41	30	Tamis à farine mécanique, contenance 350 gr. diamètre 10 cm. hauteur 9 cm au minimum	
42	30	Jeux de bassine pâtissière conique en inox, fond plat contenance (1 ;2 ;3.5 ;5.5 et 8 litres)	
43	30	Chinois de cuisine de diamètre 18 cm au minimum	
44	30	Jeux de fouet en fils inox manche ergonomique diamètres (25,30,35,40,45) au minimum	
45	30	Passoire conique en inox à queue diamètres 24 cm au minimum	
46	30	Passoire conique en inox à queue diamètres 28 cm au minimum	
47	30	Pelle à Pizza en bois de hêtre	
48	30	Pichet doseur en Verre 1 litre au minimum	
49	30	Roulette à pâte cannelée en inox diamètre 37mm minimum	

LOT N° 19 : CASSEROLE, POELE ET SAUTEUSE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
1	8	Jeux de 7 casseroles en acier inoxydable finition satinée poli-brosée : <ul style="list-style-type: none"> - Diamètre 12 cm, hauteur 6 cm - Diamètre 14 cm, hauteur 7 cm - Diamètre 16 cm, hauteur 7,5 cm - Diamètre 18 cm, hauteur 9 cm - Diamètre 20 cm, hauteur 9 cm - Diamètre 24 cm, hauteur 11 cm - Diamètre 28 cm, hauteur 13 cm. 	
2	8	Casseroles bain marie en acier inoxydable ø 16 cm. contenance 1,2 litre au minimum.	
3	8	Jeux de 4 crêpière en acier diamètre (18 ;20 ;22 ;24) minimum	
4	16	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brosée diamètre 16 cm, hauteur 9 cm minimum	
5	16	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brosée diamètre 20 cm, hauteur 12 cm minimum	
6	16	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brosée diamètre 24 cm, hauteur 12,5 cm minimum	
7	16	Faitout en acier inoxydable finition satinée poli-brosée diamètre 24 cm, hauteur 20 cm minimum	
8	16	Poêle en acier inoxydable diamètre 20 cm minimum	

Clauses techniques particulières

9	16	Poêle en acier inoxydable diamètre 24 cm minimum	
10	16	Sauteuse en acier inoxydable, anti-adhésif ,diamètre 28 cm hauteur 8 cm au minimum	
11	16	Sauteuse bombée en acier inoxydable, diamètre 20 cm hauteur 7 cm au minimum	
12	16	Sauteuse en acier inoxydable, anti-adhésif ,diamètre 26 cm hauteur 7 cm au minimum	
13	16	Poissonnière en acier inoxydable avec couvercle, long 45 cm, haut 9 cm minimum	
14	16	Plat à rôtir rectangulaire en acier inoxydable a deux anses ,40x25x13 cm au minimum	
15	16	Plaque de cuisson perforé en acier inoxydable dimension : 40 x 30 cm. Ep : 1,5 mm au minimum	
16	16	Braisière en acier inoxydable, diamètre 24 cm, hauteur 16 cm au minimum	
17	16	Faitout en acier inoxydable avec couvercle finition satinée poli-brosée diamètre 40 cm, hauteur 25 cm minimum	
18	16	Faitout en acier inoxydable avec couvercle finition satinée poli-brosée diamètre 36 cm, hauteur 17 cm minimum	

LOT N° 20 : MOBILIER POUR RESTAURANT PEDAGOGIQUE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	01	<p>Ensemble coin salle à manger quatre places</p> <p>1. Une (1) table :</p> <p>a) Dimensions : 140x75x70 cm (Lar x hau x Pr) au minimum</p> <p>b) Structure : En acier tube carré finition époxy.</p> <p>c) Plateau : Bois Naturelle finition mat ep 19 mm au minimum</p> <p>d) Piètement : De forme rectangulaire en acier tube carrée finition époxy avec renforcement croisé, équipée d'embout</p> <p>2. Quatre (4) chaises :</p> <p>a) Structure : structure en acier de finition époxy, avec dossier haut en acier croisée</p> <p>b) Assise : en bois capitonné</p>	

LOT N° 21 : LAMINOIR A BANDE

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	04	<p>Laminoir à bande à poser</p> <p>Type : à poser</p> <p>Puissance :0.5kw au minimum</p> <p>Largeur de laminage : entre 0.5 et 0.6 m</p> <p>Longueur de tapis :entre 2x0.9 et 2x1m</p> <p>Ecart entre rouleau : 1 à 30 mm</p> <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

LOT N° 22 : PASTEURISATEUR

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	04	Pasteurisateur <ul style="list-style-type: none">▪ Type : construction en acier inoxydable sur roulettes▪ Munie d'un agitateur homogénéisateur actionné par un moteur à 2 vitesses▪ Capacité cuve : 50 litres au minimum▪ Compresseur semi-hermétique▪ Grille de ventilation du circuit frigorifique. Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.	

LOT N° 23 : ETUVE DE FERMENTATION

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	04	Etuve de fermentation <ul style="list-style-type: none">▪ Type : construction en acier inoxydable sur roulettes▪ Puissance : 1 kw au minimum▪ Nombre minimum d'étage : 8 étages pour plateaux 60x40▪ Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.	

LOT N° 24 : FOUR MICRO-ONDE ET PLAQUES

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	06	<p>Four micro-onde</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type : construction en acier ▪ Capacité : 15 litres au minimum ▪ Puissance : 1.5 Kw au minimum ▪ Etages : 8 étages au minimum ▪ Magnétrons : 2 au minimum ▪ Affichage : à LED ▪ Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur. 	
01	06	<p>Plaque vitrocéramique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type : construction en acier à poser serie 600 ▪ Plan en vitrocéramique : épaisseur de 5 mm au minimum ▪ Capacité : 15 litres au minimum ▪ Puissance : 3 Kw au minimum ▪ Nombre de zone : 2 ▪ Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur. 	

LOT N° 25 : HACHOIR BROYEUR

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	04	Hachoir broyeur <ul style="list-style-type: none">▪ Type : construction en acier inoxydable▪ Cuve en inox avec couvercle et dispositif de sécurité▪ Capacité cuve : 8 litres au minimum▪ Capacité de broyage : 2 Kg au minimum▪ Puissance : 2 kw au minimum▪ Avec jeux de lames et de couteaux▪ Conformité▪ Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.	

LOT N° 26 : CELLULE DE REFROIDISSEMENT ET DE CONGELATION

Item	Qté	Désignations et caractéristiques techniques demandées	Désignations et caractéristiques techniques proposées (A remplir obligatoirement par le soumissionnaire)
01	04	<p>Cellule de refroidissement et de congélation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type : construction en acier inoxydable ▪ A dix niveaux ▪ Capacité de refroidissement : +90°C à +3°C en 90 min : 40 kg minimum ▪ Capacité de surgélation : +90°C à -18°C en 270 min : 28 kg minimum ▪ Fonctionnement par minuterie ▪ Échelles compatibles GN 1/1 et 600 x 400 ▪ Régulation électronique ▪ Puissance au minimum : 0.5 kw ▪ Réfrigérant : écologique ▪ Pieds à poser sur plan de travail <p>Appareil construit dans le respect des normes (CE) en vigueur.</p>	

PARTIE 3 - Marché et Formulaires

Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales

Liste des clauses

Dispositions générales.....	
Définitions.....	
Le Marché	
Parties et Personnes morales	
Dates, Essais, Périodes et Achevements	
Prix du Marché et Paiements	
Biens et Services connexes	
Autres définitions.....	
Interprétation.....	
Communications	
Droit et langue applicables.....	
Ordre de priorité des documents.....	
Acte d'engagement	
Cession	
Droits d'auteur	
Renseignements confidentiels.....	
Obligations légales	
Responsabilité conjointe et solidaire	
Inspection et vérification par la Banque	
Documents contractuels	
Fraude et corruption.....	
Eligibilité.....	
Notifications.....	

Règlement des litiges	
Entendue du Marché	
Livraison	
Responsabilités du Fournisseur.....	
Prix du Marché.....	
Modalités de règlement.....	
Impôts, taxes et droits	
Garantie de bonne exécution.....	
Sous-traitance.....	
Spécifications et Normes	
Codes, normes et Plans	
Emballage et documents	
Assurance	
Transport	
Inspections et essais	
Pénalités	
Garantie.....	
Brevets	
Limite de responsabilité	
Modifications des lois et règlements.....	
Force Majeure	
Ordres de modification et avenants au marché	
Prorogation des délais.....	
Résiliation	
Restrictions d'exportation.....	

Section VII. Cahier des Clauses Administratives Générales

Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle Acquisition d'équipement de formation en Equipement de Cuisine

Le présent Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG), ainsi que le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et tous les autres documents dont la liste figure ci-après, constituent un document complet exprimant les droits et obligations des parties.

1. **Dispositions générales**

1.1 **Définitions**

Dans les présentes Clauses, y compris les Clauses administratives générales (CCAG) et particulières (CCAP), les mots et expressions ci-après sont réputés avoir la signification indiquée. Les mots se référant à des personnes ou des parties incluent les firmes et toute autre entité légale, sauf lorsque le contexte exige autrement.

1.1.1 **Le Marché**

- 1.1.1.1 « Marché » signifie l'Acte d'Engagement signé par l'Acheteur et le Fournisseur, la Lettre de Notification, les présentes Clauses Administratives, les Spécifications, les Bordereaux de Prix, et tous autres documents, le cas échéant, dont la liste figure dans l'Acte d'Engagement ou la Lettre de Notification.
- 1.1.1.2 "L'Acte d'Engagement" signifie l'Acte d'Engagement mentionné à la Clause 1.6 [l'Acte d'Engagement].
- 1.1.1.3 "Lettre de Notification" signifie la lettre de notification d'attribution, signée par l'Acheteur, par laquelle celui-ci accepte formellement l'Offre, y compris tout document annexé reflétant un accord signé entre les deux Parties. En l'absence d'une telle lettre de notification, l'expression "Lettre de Notification" désigne l'Acte d'Engagement et la date d'envoi ou de réception de la Lettre de Notification est réputée être la date de signature de l'Acte d'Engagement.
- 1.1.1.4 "Le formulaire d'Offre" désigne le document intitulé formulaire d'offre, complété par le Fournisseur et incluant l'offre signée faite à l'Acheteur pour les Biens.
- 1.1.1.5 Les "Spécifications techniques" sont les Spécifications incluses dans le Marché et toutes les modifications ou ajouts apportés en accord avec les termes du Marché. Ce document définit les Biens.
- 1.1.1.6 Les "Dessins" sont les dessins relatifs aux Biens inclus dans le Marché et toutes les modifications ou ajouts apportés par (ou au nom de) l'Acheteur en accord avec les termes du Marché.
- 1.1.1.7 Les "Bordereaux de Prix" sont les documents intitulés bordereaux de prix, complétés par le Fournisseur et remis avec l'Offre, inclus dans le Marché. Ces documents peuvent comprendre un détail quantitatif estimatif, et des listes de prix.

- 1.1.1.8 “L’Offre” désigne le document intitulé formulaire d’offre accompagné des autres documents que le Fournisseur a remis avec le Formulaire d’Offre et qui sont inclus dans le Marché.
- 1.1.2 **Parties et Personnes morales**
- 1.1.2.1 “Partie” désigne l’Acheteur ou le Fournisseur, selon le contexte.
- 1.1.2.2 « Acheteur » signifie la personne morale désignée comme l’acheteur dans le CCAP et tout successeur légal à cette personne.
- 1.1.2.3 « Fournisseur » signifie la (les) personne(s) morale(s) identifiée comme le fournisseur dans le Formulaire de l’Offre acceptée par l’Acheteur et tous successeurs légaux à cette (ces) personne(s).
- 1.1.2.4 “Sous-traitant” désigne toute personne morale désignée dans le Marché comme sous-traitant ou toute personne morale nommée en tant que sous-traitant pour toute partie des Biens ou Services connexes, et tous successeurs légaux à cette (ces) personne(s).
- 1.1.2.5 La “Banque” désigne l’institution financière, le cas échéant, désignée dans le CCAP.
- 1.1.2.6 “Le Bénéficiaire” désigne la personne, le cas échéant désignée comme le Bénéficiaire dans le CCAP.
- 1.1.3 **Dates, Essais, Périodes et Achèvement**
- 1.1.3.1 La “Date de référence” désigne la date précédent de 28 jours la date limite de remise des offres.
- 1.1.3.2 L’expression « Essai de réception » désigne l’essai ou les essais, le cas échéant, spécifiés dans le Marché, qui sont réalisés en conformité avec les Spécifications préalablement à l’émission du “Certificat de Réception”.
- 1.1.3.3 “L’Achèvement” désigne le moment auquel le Fournisseur a rempli ses obligations au titre des Services connexes, en conformité avec les dispositions du Marché.
- 1.1.3.4 “jour” signifie un jour calendaire et “année” signifie 365 jours.
- 1.1.4 **Prix du Marché et Paiements**
- 1.1.4.1 “Prix du Marché” signifie le prix définit à la clause 10 du CCAG [Prix du Marché], y compris toute addition et modification ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Marché.
- 1.1.5 **Biens et Services connexes**
- 1.1.5.1 “Biens” signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Fournisseur est tenu de livrer à l’Acheteur en exécution du Marché.
- 1.1.5.2 « Services Connexes » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que le transport, l’assurance, l’installation, la mise en service, la formation et l’entretien initial, ainsi que toute obligation analogue assumée par le Fournisseur dans l’exécution du Marché.
- 1.1.6 **Autres définitions**
- 1.1.6.1 “« Pays de l’Acheteur » signifie le pays identifié dans le CCAP.
- 1.1.6.2 “Force Majeure” est définie à la Clause 25 [Force Majeure] du CCAG.

- 1.1.6.3 “Droit applicable” signifie l’ensemble des lois et règlements, statuts, ordonnances et autres réglementations au plan national ou local émis par toute autorité légalement constituée
- 1.1.6.4 “Garantie de bonne exécution” désigne la garantie (ou les garanties, le cas échéant) désignée à la Clause 13 [Garantie de bonne exécution] du CCAG.
- 1.1.6.5 Le « Site du Projet», le cas échéant, est le lieu défini en tant que tel dans le CCAP.
- 1.1.6.6 “imprévisible” ou “imprévu” qualifie une situation qui ne peut être raisonnablement prévue par un Acheteur expérimenté lors de la Date de référence.
- 1.1.6.7 “Ordre de Modification” est défini à la Clause 26 [Ordres de Modification et Avenants au Marché] du CCAG.

1.2 **Interprétation**

1.2.1 Dans le Marché, à moins que le contexte n’en décide autrement :

- (a) masculin signifie également féminin et inversement ;
- (b) le singulier inclura le pluriel et le pluriel inclura le singulier ;
- (c) toute disposition se référant à un “accord” nécessite un accord par écrit ;
- (d) “écrit” or “par écrit” signifie manuscrit, dactylographié, imprimé ou par voie électronique, et résultant en un document conservé de manière permanente ;

1.2.2 Les en-têtes et notes en marge du CCAG ne sauraient faire partie du Marché ou affecter son interprétation.

1.2.3 Incoterms

- (a) Sous réserve d’incohérences avec les termes du Marché, la signification d’un terme commercial et les droits et obligations correspondants des parties au Marché sont ceux prescrits par les Termes Commerciaux Internationaux- Incoterms.
- (b) Les Incoterms utilisés seront régis par les règles prescrites dans la dernière édition d’Incoterms spécifiée dans le CCAP et publiée par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) à Paris, France.

1.2.4 Intégralité des conventions

Le Marché représente la totalité des dispositions contractuelles sur lesquelles se sont accordés l’Acheteur et le Fournisseur relativement à son objet, et il remplace toutes communications, négociations et accords (écrits comme oraux) conclus entre les Parties relativement à son objet avant la date du Marché.

1.2.5 Avenants

Les avenants et autres modifications au marché ne pourront entrer en vigueur que s’ils sont faits par écrit, datés, s’ils se réfèrent expressément au Marché et sont signés par un représentant dûment autorisé de chacune des Parties au Marché.

1.2.6 Absence de renonciation

- a) Sous réserve des dispositions de la clause 1.2.5(b) du CCAG ci-dessous, aucune relaxe, abstention, retard ou indulgence de l'une des Parties pour faire appliquer l'un quelconque des termes et conditions du Marché ou le fait que l'une des Parties accorde un délai supplémentaire à l'autre, ne saurait préjuger des droits dévolus à cette Partie par le Marché, ni de les affecter ou de les restreindre ; de même, la renonciation de l'une des Parties à demander réparation pour toute infraction au Marché ne saurait valoir renonciation à toute demande de réparation pour infraction ultérieure ou persistante du Marché.
- b) Toute renonciation aux droits, pouvoirs ou recours d'une Partie en vertu du Marché devra être effectuée par écrit, être datée et signée par un représentant autorisé de la Partie accordant cette renonciation, et préciser le droit faisant l'objet de cette renonciation et la portée de cette renonciation.

1.2.7 Divisibilité

Si une quelconque disposition ou condition du Marché est interdite ou rendue invalide ou inapplicable, cette interdiction, invalidité ou inapplicabilité ne saurait affecter la validité ou le caractère exécutoire des autres clauses et conditions du Marché.

1.2.8 "Pays éligibles" désigne les pays et territoires éligibles tels que définis dans les *Directives l'acquisition des Biens et Travaux*, et dont la liste est précisée à la Section V, Pays Eligibles.

1.3 Communications

1.3.1 Lorsque les présentes Clauses administratives mentionnent l'attribution ou l'émission d'une approbation, d'un certificat, d'un consentement, d'une décision, d'une notification, d'une demande ou d'une mainlevée, ces communications doivent être effectuées de la manière suivante :

- (a) par écrit et remises en main propre (contre reçu), par la poste, courrier spécial, transfert électronique de données tel que prévu dans le CCAP ; et
- (b) remise, adressée ou transmise à l'adresse de la Partie concernée inscrite dans le CCAP. Cependant :
 - (i) si le récipiendaire notifie à l'autre Partie un changement d'adresse, la communication sera effectuée à la nouvelle adresse ; et
 - (ii) si le récipiendaire ne stipule pas différemment lorsqu'il présente une demande d'approbation ou un consentement, la réponse de l'autre Partie pourra être effectuée à l'adresse de laquelle ladite demande a été émise.

- 1.3.2 Une approbation, un certificat, un consentement ou une décision ne seront pas laissées sans réponse ni différées sans motif valable. Lorsque qu'un certificat est émis par une Partie, celle-ci en adressera copie à l'autre Partie.

1.4 **Droit et langue applicables**

- 1.4.1 Le Marché est régi et interprété conformément au droit du pays ou autre juridiction indiqué dans le CCAP.

La langue du Marché sera celle stipulée dans le CCAP.

La langue utilisée pour les communications sera celle stipulée dans le CCAP. Si aucune langue n'est stipulée à cet effet, la langue de communication sera la langue du Marché.

- 1.4.2 Les documents complémentaires et les imprimés faisant partie du Marché pourront être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction exacte dans la langue spécifiée. Dans ce cas, aux fins d'interprétation du Marché, cette traduction fera foi.

Le Fournisseur assumera tous les coûts de traduction dans la langue du Marché et tous les risques relatifs à l'exactitude de cette traduction pour tous les documents fournis par le Fournisseur.

1.5 **Ordre de priorité des documents**

- 1.5.1 Les documents qui forment le Marché sont mutuellement complémentaires. Aux fins d'interprétation, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- (a) L'Acte d'engagement (le cas échéant),
- (b) La Lettre de Notification,
- (c) L'Offre,
- (d) Le CCAP,
- (e) Le CCAG,
- (f) Les Spécifications techniques,
- (g) Les Dessins, et
- (h) Les Bordereaux de Prix et tous autres documents faisant partie du Marché.

En cas d'ambiguïté ou de contradiction dans les documents, l'Acheteur émettra toute clarification ou instruction, qui seraient nécessaires.

1.6 **Acte d'engagement**

1.6.1 Les Parties signeront un Acte d'engagement dans un délai de 28 jours après que le Fournisseur aura reçu la Lettre de Notification, sauf disposition contraire dans le CCAP. L'Acte d'engagement sera conforme au formulaire de la Section IX, Formulaires du Marché. Le coût de tous droits de timbre et droits similaires, le cas échéant, imposés en application du droit applicable en relation avec la signature de l'Acte d'engagement seront à la charge de l'Acheteur.

1.7 **Cession**

1.7.1 Ni l'Acheteur ni le Fournisseur ne cédera, en totalité ou en partie, ses obligations contractuelles au titre du Marché. Cependant l'une ou l'autre des Parties peut :

- (a) céder tout ou partie des obligations avec l'accord préalable de l'autre Partie, à la seule discrétion de cette Partie et
- (b) en tant que sûreté au bénéfice d'une banque ou d'une institution financière, céder ses droits aux paiements dus ou à devoir au titre du Marché.

1.8 **Droits d'auteur**

1.8.1 Les droits d'auteur de tous les dessins, documents et autres pièces contenant des données et des renseignements fournis à l'Acheteur par le Fournisseur demeureront la propriété du Fournisseur ou, s'ils sont fournis directement à l'Acheteur ou par l'intermédiaire du Fournisseur par une tierce partie, y compris par des fournisseurs de matériaux, les droits d'auteur desdits matériaux demeureront la propriété de ladite tierce partie.

1.9 **Utilisation par le Fournisseur des documents de l'Acheteur**

1.9.1 L'Acheteur conserve les droits d'auteurs et autres droits de propriété intellectuelle sur les Spécifications, Dessins et autres documents produits par (ou pour le compte de) l'Acheteur. Le Fournisseur a le droit, à ses frais, de copier, utiliser ou obtenir communication de ces documents pour les besoins du Marché. Le Fournisseur ne peut communiquer à une tierce partie de tels documents, qu'après avoir obtenu le consentement de l'Acheteur, sauf dans la limite nécessaire aux besoins du Marché.

1.10 **Renseignements confidentiels**

1.10.1 Les personnels de l'Acheteur et du Fournisseur divulgueront de telles informations confidentielles dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire afin de vérifier que le Fournisseur se conforme aux termes du Marché et permettre son exécution. respecteront le caractère confidentiel de tout document, donnée ou autre renseignement fourni directement ou indirectement par l'autre partie à l'Accord au titre du Marché, et ne les divulgueront pas sans le consentement écrit de l'autre partie, que ces renseignements aient été fournis avant, pendant ou après l'exécution ou la résiliation du Marché.

L'Acheteur et le Fournisseur respecteront le caractère confidentiel des détails du Marché sous réserves de leurs obligations contractuelles respectives et des obligations résultant du droit applicable. Ils ne publieront ni ne divulgueront des données concernant les Biens préparées par l'autre Partie sans l'accord préalable de ladite Partie. Cependant, Le Fournisseur pourra divulguer toute information qui est disponible au public, ou toute information nécessaire pour justifier ses qualifications aux fins de concourir pour d'autres projets.

1.10.2 Nonobstant les dispositions ci-dessus, le Fournisseur pourra donner à son(ses) sous-traitant(s) tout document, donnée et autre information qu'il recevra de l'Acheteur dans la mesure nécessaire pour permettre au(x) sous-traitant(s) d'effectuer son travail conformément au Marché, auquel cas le Fournisseur demandera audit sous-traitant de prendre un engagement de confidentialité analogue à l'engagement imposé au Fournisseur en vertu de la présente clause.

1.11 **Obligations légales**

1.11.1 Dans le cadre de ses obligations contractuelles, le Fournisseur doit se conformer au Droit applicable.

1.11.2 Sauf dispositions contraires dans le CCAP :

- (a) l'Acheteur devra obtenir, à ses frais, tous les permis, autorisations et/ou licences auprès de toutes les autorités locales, régionales ou nationales ou de toute autorité publique du pays de l'Acheteur (i) qu'il lui incombe d'obtenir en son nom propre, (ii) pour pouvoir assurer l'exécution du Marché, y compris ceux nécessaires au Fournisseur et à l'Acheteur aux fins de leurs obligations contractuelles respectives.
- (b) le Fournisseur devra obtenir, à ses frais, tous les permis, autorisations et/ou licences auprès de toutes les autorités locales, régionales ou nationales ou de toute autorité publique du pays de l'Acheteur qu'il lui incombe d'obtenir en son nom propre pour pouvoir assurer l'exécution du Marché, y compris notamment, mais non exclusivement, les visas requis pour son personnel et celui des Sous-traitants, et les autorisations d'importation pour tout son équipement. Il devra acquérir les autres permis, autorisations et licences dont la responsabilité n'incombe pas à l'Acheteur, conformément aux dispositions de la Clause 1.11.2(a) du CCAG, et qui sont nécessaires à l'exécution du Marché. Le Fournisseur devra indemniser et dédommager l'Acheteur contre et de toutes les responsabilités, dommages et intérêts, pertes et dépenses de toute nature survenant ou résultant d'une infraction au droit par l'Acheteur et ses personnels, y compris les Sous-traitants et leurs personnels, sous réserves des dispositions de la clause 1.11.1 du CCAG.

1.12 **Responsabilité conjointe et solidaire**

1.12.1 Si le Fournisseur est un groupement d'entreprises, un consortium ou une association (GECA) de deux ou plusieurs entreprises, ces entreprises seront conjointement et solidairement tenues envers l'Acheteur de respecter les dispositions du Marché, sauf disposition contraire du CCAP, et devront désigner une de ces entreprises pour agir en qualité de mandataire commun avec pouvoir d'engager le GECA. La composition ou la constitution du GECA ne pourra être modifiée sans le consentement préalable de l'Acheteur.

1.13 **Inspection et vérification par la Banque**

1.13.1 Le Fournisseur permettra à la Banque et/ou à toute personne désignée par la Banque, d'inspecter le Site et/ou les documents et pièces comptables relatifs à l'exécution du Marché et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par la Banque, si celle-ci le demande.

1.13.2 Le Fournisseur conservera tous les documents et pièces comptables relatifs au Marché durant une période de trois (3) années suivant la livraison des Biens. Le Fournisseur devra remettre tout document nécessaire à une investigation consécutive à une allégation de fraude, collusion, coercition, corruption ou obstruction et exiger de ses employés ou agents ayant connaissance du Marché de répondre à toute question provenant de la Banque.

2. **Documents contractuels**

2.1 Sous réserve de l'ordre de préséance indiqué dans l'Acte d'engagement, tous les documents constituant le Marché (et toutes les parties desdits documents) sont corrélatifs, complémentaires et s'expliquent les uns les autres. Le Marché est lu comme formant un tout.

3. **Fraude et corruption**

3.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Bénéficiaires (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu'aux soumissionnaires et leurs agents (déclarés ou non), sous-traitants, sous-consultants, prestataires de services ou fournisseurs ainsi que leur personnel, d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les normes d'éthique les plus élevées⁹. En vertu de ce principe, la Banque :

⁹ Dans ce contexte, est interdite toute action menée en vue d'influencer le processus de sélection ou l'exécution d'un contrat pour en tirer un avantage indu.

(a) aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les termes suivants :

(i) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, quelque chose de valeur en vue d'influencer indûment l'action d'une autre partie ¹⁰;

(ii) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit ou s'abstient d'agir, ou dénature des faits, induit en erreur délibérément ou par imprudence ou cherche à induire en erreur une partie afin d'en tirer un avantage financier ou autre, ou de se soustraire à une obligation ¹¹;

(iii) se livrent à des « manœuvres collusoires » des parties¹² qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influençant indûment les actions d'autres parties ;

(iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice directement ou indirectement à une partie ou à ses biens en vue d'influencer indûment les actions de ladite personne¹³ ;

(v) se livre à des « manœuvres obstructives »

(v.1) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément des éléments de preuve sur lesquels se fonde une enquête ou de faire des fausses déclarations aux enquêteurs afin d'entraver une enquête de la Banque sur des accusations liées à des faits de corruption, de fraude, de coercition ou de collusion ; et/ou bien menace, harcèle ou intimide une personne dans le but de l'empêcher de révéler des informations relatives à cette enquête ou de l'empêcher de poursuivre l'enquête ou

(v.2) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen et de vérification tel que prévu à la clause 1.13 [Inspection et vérification par la Banque].

(b) rejettera la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché ou un des membres de son personnel ou ses agents, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs et/ou leurs employés, est coupable, directement ou indirectement, de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

¹⁰ Aux fins du présent alinéa, « une autre partie » désigne tout agent public agissant dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution d'un marché. Dans ce contexte, le terme « agent public » s'étend aux membres du personnel de la Banque et aux employés des autres organisations prenant ou examinant les décisions de passation de marché.

¹¹ Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne un agent public ; les termes « avantage » et « obligation » ont trait au processus de passation ou à l'exécution du marché, et « agit ou s'abstient d'agir » fait référence à tout acte ou omission visant à influencer le processus de passation ou l'exécution du marché.

¹² Aux fins du présent alinéa, le terme « parties » fait référence aux personnes participant au processus d'acquisition (y compris les agents publics) qui entreprend soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une autre personne ou entité ne participant pas au processus d'acquisition ou d'attribution, de simuler une procédure compétitive ou d'établir les prix du contrat à des niveaux artificiels et non concurrentiels ou qui entretient une relation de connivence permettant d'avoir accès aux prix des autres soumissions ou des autres conditions du marché.

¹³ Aux fins du présent alinéa, le terme « partie » désigne une personne participant au processus de passation de marché ou à l'exécution du marché.

(c) déclarera la passation du marché non conforme et annulera la fraction du financement allouée à un marché si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de le Bénéficiaire ou d'un bénéficiaire des produits du financement s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que le Bénéficiaire ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque en temps utile lorsqu'ils ont eu connaissance desdites pratiques ;

(d) sanctionnera une entreprise ou un fournisseur, à tout moment, conformément aux procédures de sanctions en vigueur de la Banque¹⁴, y compris en le/la déclarant publiquement, soit indéfiniment soit pour une période déterminée, exclu i) de tout processus d'attribution des contrats financés par la banque ; et ii) de toute possibilité d'être retenu¹⁵ comme sous-traitant, fournisseur, ou prestataire de services d'une entreprise qui est par ailleurs susceptible de se voir attribuer un marché financé par la Banque ; et

(f) pourra exiger que le dossier d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une clause demandant aux soumissionnaires et à leurs agents, membres du personnel, sous-consultants, sous-traitants, prestataires de services ou fournisseurs, d'autoriser la Banque à examiner tous leurs comptes, registres et autres documents relatifs à la soumission des offres et à l'exécution du marché, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

4. **Eligibilité**

4.1 Le Fournisseur et ses sous-traitants, doivent avoir la nationalité d'un pays membre tel que défini dans les *Directives pour l'Acquisition des Biens et Travaux* et tel que défini à la Section V, Pays éligibles. Un Fournisseur ou sous-traitants sera réputé avoir la nationalité d'un pays membre donné s'il en est ressortissant ou s'il y est constitué en société, fondée et enregistrée dans ce pays membre et fonctionnant conformément aux dispositions légales de ce pays.

¹⁴ Une entreprise ou un fournisseur peut être exclu de tout processus d'attribution d'un contrat financé par la Banque à la suite i) des conclusions des procédures de sanctions de la Banque, y compris, entre autres, la sanction croisée convenues avec les autres institutions financières internationales, y compris les Banques de développement multilatérales, ou selon toute décision qui sera prise par ailleurs par la Banque, et en application de la Proposition de mise en place d'un processus de sanction au sein du Groupe de la Banque islamique de développement ; et ii) d'une suspension temporaire ou suspension temporaire à titre conservatoire décidée dans le cadre d'une procédure de sanction en cours.

¹⁵ Un sous-traitant, consultant, fabricant, fournisseur ou prestataire de services (plusieurs terminologies sont utilisées en fonction des dossiers d'appel d'offres) désigné est une personne ou entité qui a été soit : i) introduite par le soumissionnaire lors du processus de pré-qualification ou dans son offre parce qu'elle apporte une expérience et un savoir-faire spécifiques et essentiels permettant au soumissionnaire de respecter l'exigence de qualification pour l'offre concernée ou ii) désignée par le Bénéficiaire.

4.2 Tous les Biens et Services connexes faisant l'objet du présent marché et financés par la Banque devront provenir de pays éligibles. Aux fins de la présente clause, le terme « pays d'origine » désigne le pays où les Biens sont extraits, poussent, sont cultivés, produits, fabriqués ou transformés ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants importants et intégrés aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants importés. Les conditions d'éligibilité sont définies dans les *Directives pour l'Acquisition de Biens et Travaux* de la Banque.

5. **Notifications**

5.1 Toute notification envoyée à l'une des Parties par l'autre Partie en vertu du Marché doit être adressée par écrit à l'adresse spécifiée dans le CCAP. L'expression « par écrit » signifie transmises par voie écrite avec accusé de réception.

5.2 Une notification prend effet à la date à laquelle elle est remise ou à sa date d'entrée en vigueur, la seconde de ces dates à échoir étant retenue.

6. **Règlement des litiges**

6.1 L'Acheteur et le Fournisseur feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout désaccord ou litige entre eux ou en rapport avec le Marché.

6.2 Si, à l'issue d'un délai de vingt-huit (28) jours, les Parties n'ont pas réussi à résoudre leur litige ou désaccord grâce à cette consultation mutuelle, l'Acheteur ou le Fournisseur, peut notifier l'autre partie de son intention de recourir à la procédure d'arbitrage, comme prévu ci-après, en ce qui concerne le sujet objet du litige. Aucun arbitrage relatif à ce sujet ne peut être initié sans cette notification. Tout litige ou désaccord au sujet duquel une notification d'initier une procédure d'arbitrage a été donnée conformément à cette Clause, sera finalement résolu par arbitrage. La procédure d'arbitrage sera conduite conformément aux règles de la procédure spécifiée dans le CCAP.

6.3 Nonobstant toute référence à l'arbitrage :

a) les parties continueront de réaliser leurs obligations contractuelles respectives, à moins qu'elles n'en décident autrement d'un commun accord, et

b) l'Acheteur paiera au Fournisseur toute dépense qui lui sera due.

7. **Entendue du Marché**

7.1 Les Biens et Services connexes afférents à ce Marché sont ceux qui figurent à la Section VI, Bordereau des quantités, Calendrier de livraison, et Spécifications techniques.

8. Livraison

- 8.1 En vertu de la clause 27.1 du CCAG, la livraison des Biens et l'achèvement des Services connexes seront effectués conformément au calendrier de livraison et d'achèvement figurant dans la Section VI Exigences de l'Acheteur. Le CCAP fixe les détails relatifs à l'expédition et indiquera les autres pièces et documents à présenter par le Fournisseur. Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Acheteur avant l'arrivée des Biens et, s'ils ne sont pas reçus, le Fournisseur sera responsable de toute dépense en résultant.

9. Responsabilités du Fournisseur

- 9.1 Le Fournisseur fournira toutes les Biens et Services connexes compris dans l'objet du Marché en application de la clause 7 du CCAG et du calendrier de livraison et d'achèvement, conformément à la clause 8 du CCAG.

10. Prix du Marché

- 10.1 Le Prix du Marché sera fixe durant l'exécution du Marché sauf stipulation contraire dans le CCAP.

11. Modalités de règlement

- 11.1 Le prix du Marché sera réglé conformément aux dispositions du CCAP.
- 11.2 Le Fournisseur présentera sa demande de règlement par écrit à l'Acheteur, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les biens livrés et les services connexes rendus, et des documents et pièces présentés conformément à la clause 8 du CCAG, et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.
- 11.3 Les règlements dus au Fournisseur seront effectués sans délai par l'Acheteur, et au plus tard dans les soixante (60) jours suivant la présentation de la facture ou la demande de règlement par le Fournisseur, et après son acceptation par l'Acheteur.
- 11.4 La (ou les) monnaie(s) dans laquelle (ou lesquelles) les règlements seront effectués au Fournisseur au titre du Marché sera (ont) celle(s) dans laquelle (ou lesquelles) le prix de l'offre est indiqué.
- 11.5 Dans l'éventualité où l'Acheteur n'effectuerait pas un paiement dû à sa date d'exigibilité ou dans le délai indiqué au CCAP, l'Acheteur sera tenu de payer au Fournisseur des intérêts sur le montant du paiement en retard, au(x) taux spécifié(s) dans le CCAP pour toute la période de retard jusqu'au paiement intégral du prix, que ce soit avant ou à la suite d'un jugement ou une sentence arbitrale
- 12. Impôts, taxes et droits**
- 12.1 Pour les Biens provenant d'un pays autre que le pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits de timbre, patente et taxes dus à l'extérieur du pays de l'Acheteur.
- 12.2 Pour les Biens provenant du pays de l'Acheteur, le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts, droits, patentes, etc., à payer jusqu'au moment de la livraison à l'Acheteur des Fournitures faisant l'objet du marché.

12.3 Si le Fournisseur peut prétendre à des exemptions, réductions, abattements ou privilèges en matière fiscale dans le pays de l'Acheteur, l'Acheteur fera tout son possible pour permettre au Fournisseur d'en bénéficier jusqu'à concurrence du maximum autorisé.

13. Garantie de bonne exécution

13.1 Si une telle garantie est exigée dans le CCAP, dans les vingt-huit (28) jours suivant réception de l'avis d'attribution du Marché, le Fournisseur fournira une garantie au titre de la bonne exécution du Marché, pour le montant spécifié dans le CCAP.

L'Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Fournisseur au titre de la réalisation du Marché, y compris les obligations de garantie technique, sauf disposition contraire du CCAP.

13.2 Si une telle garantie est exigée en conformité avec la clause 13.1 du CCAG, la garantie de bonne exécution sera libellée dans la monnaie du Marché ou en une monnaie librement convertible acceptable à l'Acheteur, et présentée sous l'une des formes stipulées par l'Acheteur dans la Section IX, Formulaire du Marché ou sous toute autre forme acceptable à l'Acheteur.

13.3 La garantie de bonne exécution sera réglée à l'Acheteur en dédommagement de toute perte résultant de l'incapacité du Fournisseur à s'acquitter de toutes ses obligations au titre du Marché.

13.4 L'Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Fournisseur au titre de la réalisation du Marché, y compris les obligations de garantie, sauf disposition contraire du CCAP.

14. Sous-traitance

14.1 Le Fournisseur notifiera par écrit à l'Acheteur tous les contrats de sous-traitance attribués dans le cadre du Marché s'il ne l'a déjà fait dans son offre. Cette notification, fournie dans l'offre ou ultérieurement, ne dégagera pas la responsabilité du Fournisseur, et ne le libérera d'aucune des obligations qui lui incombent du fait du Marché.

14.2 Les contrats de sous-traitance se conformeront aux dispositions des clauses 3 et 4 du CCAG.

15. Spécifications et Normes

15.1 Le Fournisseur fournira toutes les Biens et Services connexes en conformité avec les exigences techniques figurant dans la Section VI, Spécifications techniques.

15.2 Le Fournisseur pourra décliner sa responsabilité pour toute étude de conception, donnée, plan, spécification ou autre document, ou toute modification de ces éléments, qui aura été fourni ou conçu par l'Acheteur ou en son nom, en donnant à l'Acheteur une notification indiquant qu'il décline sa responsabilité.

Codes, normes et Plans

- 15.3 Lorsque le Marché se référera aux codes et normes selon lesquels il sera exécuté, l'édition ou la version révisée desdits codes et normes sera celle spécifiée dans la Section VI, Spécifications techniques. Durant l'exécution du Marché, les changements apportés auxdits codes et normes ne seront appliqués qu'après l'approbation de l'Acheteur et seront traités conformément à la clause 26 du CCAG

16. Emballage et documents

- 16.1 Le Fournisseur emballera les Fournitures de la manière requise pour qu'elles ne subissent pas de dommages ou de détérioration durant le transport vers leur destination finale, conformément aux dispositions du Marché. Pendant le transport, l'emballage sera suffisant pour résister en toutes circonstances à des manipulations brutales et à des températures extrêmes, au sel et aux précipitations, et à l'entreposage à ciel ouvert. Les dimensions et le poids des caisses tiendront compte, chaque fois que nécessaire, du fait que la destination finale des fournitures est éloignée et de l'absence éventuelle, à toutes les étapes du transport, de matériel de manutention lourd.
- 16.2 L'emballage, le marquage, l'étiquetage et la documentation à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront strictement conformes aux dispositions précisées dans le Marché ainsi qu'aux instructions ultérieures, le cas échéant, en application du CCAP, et à toutes autres instructions données par l'Acheteur.

17. Assurance

- 17.1 Sauf indication contraire du CCAP, les Fournitures livrées en exécution du Marché seront entièrement assurés en monnaie librement convertible d'un pays éligible contre toute perte ou dommage découlant de leur fabrication ou acquisition, de leur transport, leur entreposage et leur livraison conformément aux Incoterms en vigueur ou de la manière spécifiée dans le CCAP.

18. Transport

- 18.1 Sauf indication contraire du CCAP, la responsabilité du transport des Fournitures est assumée par la partie spécifiée dans les Incoterms indiqués.

19. Inspections et essais

- 19.1 Le Fournisseur effectue à ses frais et à titre gratuit pour l'Acheteur tous les essais et/ou les inspections afférents aux Biens et aux services connexes stipulés aux CCAP.
- 19.2 Les inspections et les essais pourront être réalisés dans les locaux du Fournisseur ou de son sous-traitant, au point de livraison et/ou au lieu de destination finale des Biens ou en un lieu quelconque du pays de l'Acheteur visé dans le CCAP. Sous réserve de la clause 19.3 du CCAG, si les essais et/ou les inspections ont lieu dans les locaux du Fournisseur ou de son sous-traitant, toutes les facilités et l'assistance raisonnables, y compris l'accès aux plans et aux chiffres de production, seront fournies aux inspecteurs, sans frais pour l'Acheteur.

- 19.3 L'Acheteur ou son représentant autorisé aura le droit d'assister aux essais et/ou aux inspections visées dans la clause 19.2 du CCAG, étant entendu que l'Acheteur supportera la totalité des frais et dépenses engagés à cet effet, y compris, mais pas exclusivement, tous les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement.
- 19.4 Aussitôt que le Fournisseur sera prêt à effectuer lesdits essais et inspections, il en avisera l'Acheteur avec un préavis raisonnable, en indiquant le lieu et la date desdits essais et inspections. Le Fournisseur se procurera auprès de toute tierce partie ou de tout fabricant intéressé toute autorisation ou consentement nécessaire pour permettre à l'Acheteur ou à son représentant autorisé d'assister aux essais et/ou à l'inspection.
- 19.5 L'Acheteur pourra demander au Fournisseur d'effectuer des essais et/ou des inspections non stipulées dans le Marché mais jugées nécessaires pour vérifier que les caractéristiques et le fonctionnement des Biens sont conformes aux spécifications techniques, aux codes et aux normes prévus dans le Marché, étant entendu que le coût raisonnable pour le Fournisseur desdits essais et/ou inspections supplémentaires sera ajouté au prix du Marché. De plus, si lesdits essais et/ou inspections font obstacle à la poursuite de la fabrication et/ou empêchent le Fournisseur de s'acquitter de ses autres obligations afférentes au Marché, il en sera dûment tenu compte dans les dates de livraison et les dates d'achèvement et en ce qui concerne le respect des autres obligations ainsi affectées.
- 19.6 Le Fournisseur fournira à l'Acheteur un rapport présentant les résultats des essais et/ou inspections ainsi effectuées.
- 19.7 L'Acheteur pourra refuser tout ou partie des Biens qui se seront révélés défectueuses ou qui ne sont pas conformes aux spécifications. Le Fournisseur apportera les rectifications nécessaires à tout ou partie des Biens refusées ou les remplacera ou il y apportera les modifications nécessaires pour qu'elles soient conformes aux spécifications, cela sans frais pour l'Acheteur, et il renouvellera les essais et/ou l'inspection, sans frais pour l'Acheteur, après en avoir donné notification conformément à la clause 19.4 du CCAG.
- 19.8 Le Fournisseur convient que ni la réalisation d'un essai et/ou d'une inspection de tout ou partie des Biens, ni la présence de l'Acheteur ou de son représentant autorisé à un essai et/ou à une inspection effectuée sur tout ou partie des Biens, ni la remise d'un rapport en application de la clause 19.6 du CCAG, ne dispense le Fournisseur de donner toutes garanties ou de s'acquitter des autres obligations stipulées dans le Marché.
20. **Pénalités**
- 20.1 Sous réserve des dispositions de la clause 19 du CCAG, si le Fournisseur ne livre pas l'une quelconque ou l'ensemble des Fournitures ou ne rend pas les Services prévus dans les délais spécifiés dans le Marché, l'Acheteur, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du Marché, pourra déduire du prix du Marché, à titre de pénalités, une somme équivalant au pourcentage stipulé dans le CCAP applicable au prix livraison des Fournitures livrées en retard ou des Services connexes non réalisés, pour chaque semaine ou fraction de semaine de retard, jusqu'à la livraison ou la prestation effective, à concurrence d'un montant maximum correspondant au pourcentage du prix du Marché indiqué dans le CCAP. Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra résilier le Marché en application de la clause 28 du CCAG.

21. Garantie

- 21.1 Le Fournisseur garantit que les Fournitures sont neuves et n'ont jamais été utilisées, qu'elles sont du modèle le plus récent ou courant, et qu'elles comportent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du Marché.
- 21.2 Sous réserve de la clause 15.2 du CCAG, le Fournisseur garantit en outre que les Biens seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission du Fournisseur ou liés à un défaut de conception, de matériaux et de fabrication, de nature à empêcher leur utilisation normale dans les conditions particulières du pays de destination finale.
- 21.3 Sauf disposition contraire du CCAP, la garantie demeurera valable douze (12) mois après la livraison de tout ou partie des Biens, le cas échéant, à leur destination finale indiquée au CCAP, telle que précisée dans le Marché ou dix-huit (18) mois après la date d'expédition à partir du port ou du lieu de chargement dans le pays d'origine ; la période qui se termine le plus tôt étant retenue aux fins de la présente clause.
- 21.4 L'Acheteur notifiera toute réclamation au Fournisseur, dans les meilleurs délais après constatation des défauts, en indiquant la nature desdits défauts et en fournissant les preuves disponibles. L'Acheteur donnera au Fournisseur la possibilité raisonnable d'inspecter lesdits défauts.
- 21.5 À la réception d'une telle réclamation, le Fournisseur réparera ou remplacera rapidement, dans les délais prévus à cet effet au CCAP, les fournitures ou les pièces défectueuses, sans frais pour l'Acheteur.
- 21.6 Si le Fournisseur, après en avoir été notifié, ne remédie pas au défaut dans les délais prescrits par le CCAP, l'Acheteur peut entreprendre, dans un délai raisonnable, aux risques et aux frais du Fournisseur, toute action de recours nécessaire, sans préjudice des autres recours dont l'Acheteur dispose envers le Fournisseur en application du Marché.

22. Brevets

- 22.1 À condition que l'Acheteur se conforme à la clause 22.2 du CCAG, le Fournisseur indemnisera et garantira l'Acheteur, ses employés et ses administrateurs, contre toute poursuite judiciaire, action ou poursuite administrative, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, pouvant être intentée ou incombant à l'Acheteur par suite d'une violation réelle ou présumée de tout brevet, modèle d'utilité, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du Marché, en raison de :
- a) l'installation des Biens par le Fournisseur ou l'utilisation des Biens dans le pays où se trouve le site ; et
 - b) la vente dans tout pays des biens produits au moyen des Biens.

Cette obligation d'indemnisation ne couvrira aucune utilisation des Biens ou d'une partie des Biens à des fins autres que celles indiquées dans le Marché ou pouvant en être raisonnablement déduites, et qu'elle ne couvrira aucune violation qui serait due à l'utilisation des Biens ou d'une partie des Biens ou des biens produits au moyen des Biens, en association ou en combinaison avec tout autre équipement, toute installation ou tous matériaux non fournis par le Fournisseur, conformément au Marché.

- 22.2 Dans le cas où une procédure serait intentée ou une réclamation dirigée contre l'Acheteur dans le contexte de la clause 22.1 du CCAG, l'Acheteur en avisera le Fournisseur sans délai, en lui adressant une notification à cet effet, et le Fournisseur pourra, à ses propres frais et au nom de l'Acheteur, mener ladite procédure ou le règlement de cette réclamation, et de toutes négociations en vue de régler ladite procédure ou réclamation.
- 22.3 Si le Fournisseur omet de notifier à l'Acheteur, dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de la notification, qu'il entend mener ladite procédure ou réclamation, l'Acheteur sera libre de le faire en son propre nom.
- 22.4 L'Acheteur devra, si le Fournisseur le lui demande, donner au Fournisseur toute l'assistance disponible pour assurer la conduite de la procédure ou le règlement de la réclamation, auquel cas le Fournisseur remboursera à l'Acheteur tous les frais raisonnables qu'il aura assumés à cet effet.
- 22.5 L'Acheteur indemnifiera et garantira le Fournisseur, ses employés, ses administrateurs et ses sous-traitants, contre toute poursuite judiciaire, action ou poursuite administrative, dommage, réclamation, perte, pénalité et frais de toute nature, y compris les frais d'avocat, pouvant être intentée ou incomber au Fournisseur par suite d'une violation réelle ou présumée de tout brevet, modèle d'utilité, modèle déposé, marque de fabrique, droits d'auteur ou droits de propriété intellectuelle enregistrés ou en vigueur à la date du Marché, au sujet de plans, de données, de dessins, de spécifications ou d'autres documents ou matériaux fournis ou conçus par ou au nom de l'Acheteur.

23. **Limite de responsabilité**

- 23.1 Sauf en cas négligence grave ou de faute intentionnelle :
- a) Aucune des deux parties n'est responsable envers l'autre de toute perte ou de tout dommage indirect ou consécutif, perte d'usage, perte de production ou manque à gagner ou frais financier, étant entendu que la présente exception ne s'applique à aucune des obligations du Fournisseur de payer des pénalités à l'Acheteur ;
 - b) L'obligation globale que le Fournisseur peut assumer envers l'Acheteur au titre du Marché ou au titre de la responsabilité civile ou autre, ne saurait excéder le Prix du Marché, étant entendu que cette limitation de responsabilité ne s'appliquera pas aux frais de réparation ou de remplacement du matériel défectueux, ni à l'obligation du Fournisseur d'indemniser l'Acheteur en cas de violation de brevet.

24. **Modifications des lois et règlements**

- 24.1 À moins que le Marché n'en dispose autrement, si après la date correspondant à 28 jours avant la date de soumission des offres, une loi, un règlement, un décret, un arrêté ou règlement local ayant force de loi est adopté, promulgué, abrogé ou modifié dans le lieu du pays de l'Acheteur où se trouve le site (y compris tout changement dans l'interprétation ou l'application dudit texte par les autorités compétentes) d'une manière qui influe sur la date de livraison et/ou le prix du Marché, ladite date de livraison et/ou ledit prix du Marché sera révisé à la hausse ou à la baisse selon le cas, dans la mesure où le Fournisseur en aura été affecté dans l'exécution d'une quelconque de ses obligations au titre du Marché. Nonobstant les dispositions ci-dessus, le supplément ou la réduction de coût ne sera pas versé ou crédité séparément si ledit supplément ou ladite réduction a déjà été prise en compte dans les dispositions relatives à l'ajustement des prix en tant que de besoin, conformément à la clause 10 du CCAG.

25. Force Majeure

- 25.1 Le Fournisseur ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de Force majeure.
- 25.2 Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l'Acheteur au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.
- 25.3 En cas de Force majeure, le Fournisseur notifiera sans délai par écrit à l'Acheteur l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Acheteur, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

26 Ordres de modification et avenants au marché

- 26.1 L'Acheteur peut demander à tout moment au Fournisseur, par notification, conformément aux dispositions de la clause 5 du CCAG, d'apporter des modifications dans le cadre général du Marché, dans un ou plusieurs des domaines suivants :
- a) les dessins, conceptions ou spécifications, lorsque les Biens à livrer au titre du Marché doivent être fabriqués spécialement pour l'Acheteur ;
 - b) la méthode d'expédition ou d'emballage ;
 - c) le lieu de livraison ; et
 - d) les Services connexes qui doivent être fournis par le Fournisseur.
- 26.2 Si l'une des modifications ci-dessus entraîne une augmentation ou une réduction du coût ou du temps nécessaire au Fournisseur pour exécuter toute partie du Marché, le prix du Marché et/ou le calendrier de livraison/d'achèvement sera modifié de façon équitable et le Marché sera modifié en conséquence. Toute demande d'ajustement du Fournisseur au titre de la présente clause doit être déposée dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de réception, par le Fournisseur, de l'ordre de modification émis par l'Acheteur.
- 26.3 Le prix que demandera le Fournisseur en échange de la prestation de tout service connexe qui pourra être nécessaire mais qui ne figurait pas dans le Marché sera convenu d'avance par les parties et n'excédera pas les tarifs demandés par le Fournisseur à d'autres parties au titre de services analogues.
- 26.4 Sous réserve des dispositions ci-dessus, aucune variation ou modification des termes du Marché ne sera faite autrement que par un avenant écrit et signé par les Parties.

27 Prorogation des délais

- 27.1 Si à tout moment pendant l'exécution du Marché, le Fournisseur ou ses sous-traitants se heurtent à une situation qui les empêche de fournir les services connexes dans les délais prévus à la clause 8 du CCAG, le Fournisseur avisera promptement l'Acheteur du retard par écrit, de sa durée probable et de sa raison. Aussitôt que possible après réception de la notification du Fournisseur, l'Acheteur évaluera la situation et pourra, à sa discrétion, proroger les délais impartis au Fournisseur pour exécuter le Marché, auquel cas la prorogation sera ratifiée par les parties, par voie d'avenant au marché.
- 27.2 À l'exception du cas de force majeure visé dans la clause 25, du CCAG, un retard de la part du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations l'exposera à l'application d'une ou plusieurs des pénalités prévues dans la clause 20 du CCAG, sauf si une prorogation des délais a été accordée en vertu de la clause 27.1 du CCAG.

28. Résiliation**Résiliation pour non-exécution**

- 28.1 L'Acheteur peut, sans préjudice des autres recours qu'il détient en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Fournisseur la résiliation pour non-exécution de la totalité ou d'une partie du Marché :
- i) si le Fournisseur manque à livrer l'une quelconque ou l'ensemble des Biens dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Acheteur conformément aux dispositions de la clause 27 du CCAG ; ou
 - ii) si le Fournisseur manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché ; ou
 - iii) Si le Fournisseur, de l'avis de l'Acheteur, s'est livré à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, à des pratiques collusives, coercitives ou obstructives, tels que définit à la Clause 3 de ce CCAG, au stade de sa sélection ou lors de sa réalisation du Marché.
- 28.2 Au cas où l'Acheteur résilie tout ou partie du Marché, en application des dispositions de la clause 28.1 du CCAG, l'Acheteur peut acquérir, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, des Biens ou des services connexes semblables à ceux non reçus ou non exécutés et le Fournisseur sera responsable envers l'Acheteur de tout coût supplémentaire qui en résulterait. Toutefois, le Fournisseur continuera à exécuter le Marché dans la mesure où il n'est pas résilié.

Résiliation pour insolvabilité

- 28.3 L'Acheteur peut à tout moment résilier le Marché par notification écrite adressée au Fournisseur si celui-ci est déclaré en faillite ou devient insolvable. En ce cas, la résiliation se fera sans indemnisation du Fournisseur, étant entendu toutefois que cette résiliation ne préjugera ni n'affectera aucun des droits ou recours que l'Acheteur détient ou détiendra ultérieurement.

Résiliation pour convenance

- 28.4 a) L'Acheteur peut à tout moment résilier tout ou partie du Marché par notification écrite adressée à l'Acheteur pour une raison de convenance. L'avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.
- 28.5 b) L'Acheteur prendra livraison, aux prix et aux conditions du Marché, des Fournitures terminées et prêtes à être expédiées dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception par le Fournisseur de l'avis de résiliation. S'agissant des autres fournitures restantes, l'Acheteur peut décider :
- i) de faire terminer et livrer toute partie de ces fournitures aux prix et conditions du Marché ; et/ou
 - ii) d'annuler le reste et de payer au Fournisseur un montant convenu au titre des Fournitures et des Services connexes partiellement terminés et des matériaux que le Fournisseur s'est déjà procurés.

29. **Restrictions d'exportation**

- 29.1 Nonobstant toute obligation d'entreprendre les formalités d'exportation dans le cadre du Marché, toute restriction d'exportation imputable à l'Acheteur, vers le pays de l'Acheteur, ou à l'usage des biens ou services à fournir, lorsque de telles restrictions d'exportation résultent de l'application de la réglementation du commerce d'un pays qui fournit ces biens ou services, et si une telle restriction fait entrave au Fournisseur dans l'accomplissement de ses obligations contractuelles le Fournisseur ne sera pas tenu de satisfaire à ses obligations de fournir les biens ou services. Cependant ceci est à la condition expresse que le Fournisseur soit en mesure de démontrer, à la satisfaction de l'Acheteur et de la Banque, qu'il a accompli toutes les formalités requises avec diligence, y compris la demande de tout permis, autorisation(s) et licence(s) nécessaires à la livraison des biens ou services dans le cadre du Marché.

Section VIII. Cahier des clauses administratives particulières

GC 1.1.2.2	L'Acheteur est : <i>L'Agence Tunisienne de la formation professionnelle</i>
GC 1.1.2.5	La Banque est : <i>la banque Islamique de développement</i>
GC 1.1.2.6	Le Bénéficiaire est l'Agence tunisienne de la Formation Professionnelle
GC 1.1.6.1	Le pays du Bénéficiaire est la Tunisie
GC 1.1.6.5	Le Site du Projet est : ✓ Centre de formation et d'apprentissage du SERS – Gouvernorat du KEF ✓ Centre de formation et d'apprentissage du KEF – Gouvernorat du KEF ✓ Centre de formation et d'apprentissage de TABARKA – Gouvernorat de JANDOUBA ✓ Centre de jeune fille rurale du SERS – Gouvernorat du KEF ✓ Centre de jeune fille rurale de BOUSSALEM – Gouvernorat de JANDOUBA ✓ Centre de formation et de promotion du Travail Indépendant de BOUSSALEM – Gouvernorat de JANDOUBA
GC 1.2.3 (b)	La version des Incoterms sera : <i>Incoterm2020</i>
GC 1.3.1(a)	Le système de transmission électronique est : Système national d'achat en ligne Tuneps (www.tuneps.tn)
GC 1.3.1(b)	Aux fins de notification , l'adresse de l'Acheteur est : <i>Agence tunisienne de la formation Professionnelle 21 rue de la lybie 1002 Tunis – Tunisie –</i> ✓ Tél : +216 -71-832-404 / +216-71-832-579 ✓ Télécopie : +216-71-832-462
GC 1.4.1	Le droit applicable est celui de : [<i>La Tunisie</i>] La langue du Marché est : [<i>La langue française</i>].
GC 1.6.1	Le délai maximal pour signer l'Acte d'engagement, après que le Fournisseur aura reçu la Lettre de Notification sera de 28 jours
GC 1.12.1	Un groupement d'entreprises, un consortium ou une association <i>seront</i> conjointement et solidairement responsables.

GC 5.1	<p>Aux fins de notification, l'adresse de l'Acheteur est :</p> <p>À l'attention de : <i>Monsieur le directeur général de l'ATFP</i> N° et rue : <i>21 rue de la Lybie</i> Ville : <i>Lafayette – Tunis</i> Code postal : <i>1001</i> Pays : <i>Tunisie</i> Téléphone : <i>+216-71-832-404 / 71-832-579</i> Télécopie : <i>+216-71-832-462</i></p>
GC 6.2	<p>En cas de contestation à l'occasion de l'exécution d'un marché et à défaut d'une solution amiable, il sera fait attribution de juridiction aux tribunaux compétents de Tunis.</p>
GC 8.1	<p>Les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Fournisseur sont :</p> <p>a) Fournisseurs non-résidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dès notification du marché, le fournisseur est tenu de fournir une facture PROFORMA en six (06) exemplaires pour accomplir les formalités douanières. - Deux semaines avant l'expédition du matériel, le fournisseur doit informer l'ATFP des coordonnées d'expédition (nom du navire, port d'embarquement, date de départ, port de débarquement, date d'arrivée,...) afin que l'ATFP puisse préparer les formalités d'importation, faute de renseignement à temps, le matériel séjourne aux ports aux risques et péril du fournisseur. - A l'expédition du matériel, le fournisseur doit remettre à l'ATFP les documents originaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un jeu de factures commerciales définitives en sept (07) exemplaires. ▪ Un jeu complet de connaissements originaux ou équivalents tels que LTA etc. ▪ Une copie de colisage avec note de poids etc.... ▪ Un certificat d'origine du matériel. <p>b) Fournisseurs résidents :</p> <p>Avant une semaine de la livraison de matériel, le fournisseur est tenu d'informer l'ATFP par tout moyen sur la date et le contenu de ladite livraison.</p> <p>c) À la livraison, le Titulaire du marché fournira en trois (03) exemplaires, rédigés en langue française,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La nomenclature complète des pièces constitutives du matériel sous forme de catalogues avec vues éclatées assorties de repères alphanumériques ▪ Un manuel d'utilisation en langue française. ▪ Un certificat de garantie du fabricant du matériel. ▪ Des certificats de conformité aux standards techniques en vigueur
GC 10.1	<p>Les prix ne seront pas révisables.</p>

GC 11.1	<p>Les paiements relatifs à l'exécution des marchés résultants du présent appel d'offres seront effectués par virement bancaire au compte courant du fournisseur après réception provisoire sans réserve, et ce, dans un délai maximum de 60 jours à partir de la constatation des droits aux paiements et sur présentation des pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une facture en six (06) exemplaires accompagnée des bons de livraison correspondants pour chaque centre à part. 2. Une attestation de solde de la CNSS en cours de validité pour les soumissionnaires résidents. <p>Par ailleurs, l'agent habilité à payer doit effectuer le paiement dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de réception de l'ordre de paiement.</p> <p>Le règlement se fera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 90% après la réception provisoire sans réserve ▪ 10% retenue de garantie technique <p>Cette retenue de garantie sera restituée dans un délai de quatre (04) mois suivant la date de réception définitive des équipements pour autant que le titulaire du marché ait accompli toutes les obligations à sa charge et satisfait notamment toutes les réserves éventuelles émises par l'ATFP par référence aux clauses contractuelles</p>
GC 13.1	<p>Le fournisseur fournira dans les vingt-huit (28) jours suivant la réception de l'avis d'attribution du marché une garantie au titre de la bonne exécution du marché égale à trois pour cent (3%) de la valeur du marché.</p> <p>Passé le délai des vingt-huit (28) jours mentionnés plus haut, la non remise de la garantie de bonne exécution sera considérée comme une défaillance implicite du fournisseur. Dans ces conditions, l'ATFP se réserve le droit de saisir sa garantie de soumission.</p> <p>La garantie de bonne exécution doit être valable pendant toute la durée d'exécution et de garantie du marché.</p>
GC 13.2	<p>La garantie de bonne exécution sera libellée <i>en monnaie du marché</i></p> <p>La garantie de bonne exécution sera <i>une garantie bancaire</i></p> <p>Pour les soumissionnaires non-résidents la garantie de bonne exécution doit être fournie par l'intermédiaire d'une banque tunisienne qui se porte garante sans réserve.</p> <p>La Garantie de bonne exécution doit être enregistrée auprès de la recette de finance</p>
GC 13.4	<p>L'Acheteur libérera et retournera au Fournisseur la garantie de bonne exécution au plus tard vingt-huit (28) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Fournisseur.</p>

GC 16.2	<p>L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pays et port d'expédition ✓ Pays et port de destination ✓ Référence du marché ✓ Fournisseur de la cargaison ✓ Expéditeur de la cargaison ✓ Destinataire de la cargaison ✓ Numéros des lots ✓ Poids brut et poids net du colis ✓ Marquage spécial si la nature de la fourniture l'exige telle que haut, bas, fragile, ... ✓ Numéro du colis. <p>Les emballages du matériel deviennent la propriété de l'ATFP.</p>
GC 17.1	<p>L'assurance sera souscrite conformément à l'Incoterm applicable. A contracter auprès d'une compagnie tunisienne pour le trajet Bord Navire jusqu'aux sites d'utilisation</p>
GC 18.1	<p>La responsabilité du transport des Fournitures <i>sera</i> comme indiquée dans les Incoterms.</p>
GC 19.1	<p>L'ATFP se réserve le droit de faire appel à des experts ou à des techniciens de son choix pour examiner les équipements à réceptionner. Les équipements manquants, détériorés ou refusés pour vice de fabrication ou non-conformité feront l'objet d'un constat en vertu duquel l'ATFP demandera son remplacement aux frais du fournisseur dans un délai fixé par l'ATFP qui commence à la date de notification du rebut. Dans ce cas, les frais de constat et d'expertise seront à la charge du fournisseur.</p> <p>1)- Réception provisoire</p> <p>I. La réception provisoire interviendra au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de la livraison totale des équipements sur chaque site d'utilisation et ce après commun accord des deux parties.</p> <p>Pour tout le matériel la réception provisoire sans réserve sera prononcée par écrit après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réception quantitative de tous les équipements, ▪ L'achèvement des opérations de montage, d'installation et de mise en service par le fournisseur, ▪ Les essais de bon fonctionnement de l'ensemble des équipements commandés selon les spécifications et normes de fonctionnement indiquées dans le marché. Ces essais doivent être réalisés en présence du représentant du service affectataire et des futurs utilisateurs. ▪ La formation des utilisateurs à l'exploitation et à l'entretien des équipements objet du marché. <p>La réception provisoire sans réserve sera également prononcée pour tout matériel présentant une évolution technologique ou des performances meilleures à celles indiquées dans le marché sans changement du prix. Dans ce cas le fournisseur doit présenter les documents justificatifs.</p>

GC 19.2	<p>Les inspections et les essais seront réalisés sur sites d'utilisation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre de formation et d'apprentissage du SERS- Gouvernorat du KEF - Centre de formation et d'apprentissage de TABARKA Gouvernorat de JANDOUBA - Centre de formation et d'apprentissage du KEF- Gouvernorat du KEF - Centre de Jeune Fille Rurale du SERS- Gouvernorat du KEF - Centre de Jeune Fille Rurale du Boussalem – Gouvernorat de JANDOUBA - Centre de formation et de Promotion du Travail Indépendant du Boussalem – Gouvernorat de JANDOUBA
GC 20.1	<p>Si le Fournisseur ne livre pas l'une quelconque ou l'ensemble des fournitures ou ne rend pas les Services prévus dans les délais spécifiés dans le Marché, l'ATFP déduit du prix du Marché, à titre de pénalités, une somme équivalant à deux pour mille (2%) applicable au prix des Fournitures livrées en retard ou des Services connexes non réalisés, pour chaque jour de retard, jusqu'à la livraison ou la prestation effective, à concurrence d'un montant maximum correspondant cinq pour cent (5%) du montant total du marché. Une fois ce maximum atteint, l'Acheteur pourra résilier le Marché en application de la clause 28 du CCAG</p>
GC 21.3	<p>La période de garantie sera : Douze (12) mois</p> <p>Aux fins de la garantie, les lieux de destination finale sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre de formation et d'apprentissage du SERS- Gouvernorat du KEF - Centre de formation et d'apprentissage de TABARKA Gouvernorat de JANDOUBA - Centre de formation et d'apprentissage du KEF- Gouvernorat du KEF - Centre de Jeune Fille Rurale du SERS- Gouvernorat du KEF - Centre de Jeune Fille Rurale du Boussalem – Gouvernorat de JANDOUBA - Centre de formation et de Promotion du Travail Indépendant du Boussalem – Gouvernorat de JANDOUBA
GC 21.5	<p>À la réception d'une telle réclamation, le Fournisseur réparera ou remplacera rapidement, dans un délai de quinze (15) jours, les fournitures ou les pièces défectueuses, sans frais pour l'Acheteur.</p>
GC 21.6	<p>Le délai après lequel l'Acheteur peut entreprendre toute action de recours nécessaire si le Fournisseur ne remédie pas au défaut sera de vingt (20) jours</p>

Section IX. Formulaire du Marché

Introduction

Cette Section contient des formulaires qui lorsqu'ils auront été complétés, feront partie du Marché. Les formulaires d'Acte d'engagement, de Garantie de bonne exécution et de Garantie de restitution d'avance, lorsque requis seront à remplir par le Soumissionnaire retenu seulement après notification de l'attribution.

Liste des formulaires

Modèle de Lettre de Notification	
Acte d'engagement.....	
Garantie de bonne exécution.....	
Garantie de restitution d'avance.....	

Modèle de Lettre de Notification

[Papier à en-tête de l'Acheteur]

Date : *[date]*

Référence du Marché :

A : *[nom et adresse du Fournisseur]*

Sujet : *[Notification]*

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du *[date]* pour l'exécution des fournitures/ de *[nom du Projet et Biens/Services spécifiques tels qu'ils sont présentés dans les Instructions aux Soumissionnaires]* pour le montant du Marché de *[montant en chiffres et en lettres et monnaies]*, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux Soumissionnaires *[Supprimer "rectifié et" ou "et modifié" si seulement l'une de ce mesures s'applique. Supprimer "rectifié et modifié conformément aux Instructions aux Soumissionnaires " si des rectifications ou modifications n'ont pas été effectuées]*, a fait l'objet de la décision d'attribution par nous.

Il vous est demandé de fournir la garantie de bonne exécution du montant de **[insérer le montant en chiffres et en lettres, ainsi que la monnaie]** dans les 28 jours, conformément au CCAG, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution figurant dans la Section IX, Formulaires du Marché, du Dossier d'appel d'offres.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

[Signature, nom et titre du signataire habilité à signer au nom de l'Acheteur]

Pièce jointe : Acte d'engagement

Acte d'engagement

AUX TERMES DU PRÉSENT ACCORD, conclu le [nombre ordinal] jour de [mois] [année] entre [nom complet de l'Acheteur] domicilié à [adresse complète de l'Acheteur] (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et [nom complet du Fournisseur] domicilié à [adresse complète du Fournisseur] (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d'autre part :

Attendu que l'Acheteur a lancé un appel d'offres pour certains Biens et certains services connexes, à savoir [description succincte des Biens et services connexes] et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces Biens et la prestation de ces services connexes, pour un montant égal à [monnaie et montant du Marché en toutes lettres et en chiffres] (ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans cet Accord, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.

2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante de l'Accord et être lus et interprétés à ce titre :

- a) La Lettre de Notification
- b) Le Formulaire d'Offre du Fournisseur
- c) Les additifs No ... [insérer, le cas échéant]
- d) le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- e) le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- f) les Spécifications techniques
- g) les Dessins et
- h) les Bordereau des prix présentés par le Fournisseur ; et
- i) [indiquer les autres documents requis]

3. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer les Biens et de rendre les services connexes, et de remédier aux défauts de ces Biens et services connexes conformément, à tous égards, aux dispositions du Marché.

4. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur, en contrepartie des Biens et services connexes, et des corrections apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Accord ont fait signer le présent Accord conformément aux lois de **[nom du pays]**, le jour et année mentionnés ci-dessous.

Signé par [signature autorisée pour l'Acheteur] (pour l'Acheteur)

Signé par [signature autorisée pour le Fournisseur] (pour le Fournisseur)

Garantie de bonne exécution

Date : _____

Avis d'appel d'offres No : _____

[Sur demande du Soumissionnaire sélectionné, la banque (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italiques]

[Insérer le nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : *[insérer les nom et adresse de l'Acheteur]*

Garantie de bonne exécution no. : *[Insérer No]*

Nous avons été informés que *[insérer le nom du Fournisseur]* (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. *[Insérer No]* en date du *[insérer la date]* pour la fourniture de *[insérer la description des Biens et Services connexes]* (ci-après dénommée « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Fournisseur, nous *[insérer le nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[insérer la somme en chiffres et en lettres]*. Ces sommes seront versées dans les types et proportions de monnaies dans lesquelles le Prix du Marché est à payer.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le *[insérer la date]* jour de *[insérer le mois]* *[insérer l'année]*,¹⁶ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux garanties sur demande, Publication CCI no : 458, excepté le sous-paragraphe 20(a) (ii) qui est exclu par la présente.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]
[Insérer la signature]

¹⁶ La date est établie conformément à la Clause 13.1 des Cahier des Clauses administratives générales (« CCAG »), en tenant compte de toute obligation de garantie technique du Fournisseur en vertu de la Clause 21.3 du CCAG/CCAP..L'acheteur doit prendre en compte le fait que, dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu'il préparera la garantie, l'acheteur peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l'avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite de l'acheteur, formulée avant l'expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu'une fois. »